

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 24 janvier 2018 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 24 januari 2018 te 19u00**

M. le président, Michel Eylenbosch :

J'ouvre la première séance du conseil communal de 2018 et je voudrais en profiter pour représenter mes vœux à tous ceux que j'ai déjà salués, mais certains peut-être pas, pour cette année-ci ainsi qu'à la population de la commune et je suis sûr que les autres conseillers se joignent à moi pour cela et donc tout le meilleur pour vous et votre famille.

Avant de commencer le conseil communal je vais céder la parole à madame la Bourgmestre. Madame la Bourgmestre je vous donne la parole.

Mme la Bourgmestre :

Merci monsieur le président, avant d'entamer l'ordre du jour du conseil communal, je souhaiterais que nous consacrons quelques instants au souvenir d'Alain Laurent, notre ancien échevin, dont nous avons appris le décès inopiné à l'âge de soixante-neuf ans.

Echevin de l'Instruction publique, on retiendra surtout d'Alain Laurent, le rôle déterminant qu'il a joué, de 1988 à 2006, dans la réorganisation de notre enseignement communal, à sa nécessaire adaptation aux grands changements intervenus à Molenbeek-Saint-Jean dans les années 90 et au début des années 2000, principalement au niveau de la croissance démographique de la commune et de l'arrivée de nouveaux citoyens sur le territoire. Un développement qui aura nécessité énormément de travail au niveau de la réorganisation de nos écoles fondamentales et dans lequel il s'est investi pleinement, tout au long de ses dix-huit années d'échevinat.

Même si Alain Laurent et moi nous n'appartenions pas à la même formation politique, j'ai eu l'occasion pendant de très longues années de côtoyer Alain Laurent et d'apprécier sa force de travail, sa grande culture, en même temps que sa bonhomie et son côté résolument épicurien. Nous sommes entrés au Collège échevinal de Molenbeek-Saint-Jean en même temps, en 1988, et le moins qu'on puisse dire, quand on parle d'Alain Laurent, c'est que c'était véritablement un citoyen de Molenbeek-Saint-Jean. Il est né en 1948 dans le quartier du boulevard du Jubilé, il a grandi au sein d'une famille présente dans notre commune depuis des générations, une famille qui, de tout temps, s'est pleinement investie dans la vie molenbeekoise et l'a marquée à maints égards. Sa grand-mère maternelle était la veuve de Martin Pfeiffer, dont une rue porte le nom dans le quartier du Karreveld. Martin Pfeiffer fut, de 1926 à 1945, conseiller communal à Molenbeek, mais ce grand-père fut aussi et surtout un très grand Résistant pendant la guerre 40-45. Un héroïsme qu'il paya de sa vie suite à un attentat fomenté par l'occupant, à quelques semaines de la libération de notre pays. De nombreux autres membres de sa famille se sont investis, ou s'investissent encore, dans la vie molenbeekoise et je pense en particulier à sa maman qui a été directrice d'école, à son épouse qui est décédée il y a plusieurs années et qui dirigea le service des Affaires juridiques et le service administratif des Travaux publics.

J'ai parlé de la nécessaire adaptation de l'enseignement aux réalités nouvelles de notre commune. Il faut savoir qu'ayant pris ses fonctions, à l'orée des années 90, Alain Laurent a été confronté aux grandes mutations de l'enseignement intervenues dans notre pays et aux nouvelles mesures décidées par la Communauté française à cette époque. En effet, c'est de la fin des années 80 que relève la scission de l'enseignement francophone et de l'enseignement néerlandophone et donc, on a du véritablement prendre des mesures

importantes et engager des nouvelles politiques en la matière. C'est un programme gigantesque qui, même s'il a été subsidié par d'autres niveaux de pouvoir, a exigé la mise en place, au niveau local, de processus et de projets d'action qui ont été très importants.

A Molenbeek, comme dans beaucoup d'autres communes, il a fallu envisager les moyens de lutter contre le décrochage scolaire, imaginer les moyens les plus adéquats pour accueillir et mettre à niveau de façon rapide et efficace les enfants issus de milieux défavorisés, les enfants de primo-arrivants, mettre en place tout un système de médiation avec les parents d'élèves, bref un travail que nous continuons d'ailleurs, aujourd'hui encore, de poursuivre.

Pour réussir ce formidable pari, Alain Laurent fut de ceux qui, à Molenbeek-Saint-Jean, eurent l'idée de créer la « Cellule pédagogique », chargée de coordonner et de chapeauter ces indispensables initiatives, et vu le nombre croissant d'élèves habitant notre territoire, Alain Laurent fut aussi l'Echevin qui encouragea l'extension, la rénovation et la construction de bâtiments scolaires à Molenbeek. C'est sous son échevinat que fut initié la construction de l'Ecole des Tamaris, et la rénovation de l'Ecole de la rue du Korenbeek.

Alain Laurent fut enfin la cheville ouvrière du projet de la Bibliothèque ZEP qui s'adresse avant tout à des enfants qui fréquentent des écoles du centre de Molenbeek.

Ce travail entrepris par Alain Laurent au cours de toutes ces années où notre commune connut d'importantes mutations continue aujourd'hui. Alain est de ceux qui ont jeté les bases, et c'est en pensant à lui, que nous continuons à nous y atteler avec les enseignants, les pédagogues et l'ensemble du personnel communal attaché à l'Instruction publique. Il s'agit pour nous, de la plus belle manière de lui rendre hommage.

Je vous propose, mais je propose d'abord à monsieur Ikazban de prendre la parole ou à d'autres membres de l'assemblée et ensuite d'observer une minute de silence en sa mémoire.

M. Ikazban :

Merci madame la Bourgmestre, tout d'abord je voudrais, au nom de mon groupe, au nom des socialistes de Molenbeek-Saint-Jean, vous remercier chaleureusement pour cette initiative et pour ce vibrant hommage. Vous avez été extrêmement complète dans la description que vous avez faite d'Alain Laurent.

Alain Laurent était un membre de notre formation politique, un camarade socialiste et nous avons tous le souvenir d'un homme avec beaucoup de bonhomie, un bon vivant, drôle, rigolo, qui aimait rire, mais qui était extrêmement dévoué pour sa commune, extrêmement motivé et parfois beaucoup plus que ce qu'il pouvait donner comme impression.

A titre personnel, j'ai connu Alain Laurent avant de faire de la politique. J'ai deux souvenirs de lui. Je pense que c'est avec Alain Laurent que j'ai mis la première fois les pieds au Château du Karreveld puisque j'étais bénévole dans une association à Molenbeek, l'AJM, l'Association des Jeunes Marocains nous recevions un groupe de portugais en 1992 et comme au Portugal, c'était un échange, on avait reçu des médailles, j'avais fait des pieds et des mains, et il nous avait reçu avec Simone De Becker, notre regrettée Simone De Becker, ici-même, et il avait donné des médailles à tout le groupe. C'était la première fois que je découvrais ce Château du Karreveld, ici, moi qui ait grandi comme beaucoup d'entre vous à Molenbeek-Saint-Jean.

Je me souviens également de lui, il a été bourgmestre faisant fonction dans des moments difficiles que la commune a connus, à un moment où Philippe Moureaux était encore Ministre, dans des moments difficiles pour la commune, dans des grosses difficultés

où il n'a pas hésité à être dans les rues avec des gens et la police. J'ai ce souvenir d'Alain Laurent. Il était là quand il y a eu les émeutes, c'était lui le Bourgmestre f.f. et je pense qu'il a essayé d'assumer ça du mieux qu'il pouvait.

En 2001, je suis devenu échevin avec lui et j'ai eu la chance et l'occasion de le côtoyer au collège de 2001 à 2006 et évidemment aujourd'hui, je ne peux que confirmer ce que vous avez dit, sa motivation pour l'enseignement, ce qu'il a fait, ce qu'il a apporté, la création de la Cellule pédagogique, son combat pour les discriminations, ... mais à une époque où, parce qu'aujourd'hui tout le monde en parle, tout le monde parle de discrimination, je veux dire celui qui ne parle plus de discrimination, de lutter contre la discrimination, on ne trouverait pas ça logique, mais c'est à une époque où c'était encore assez nouveau.

Et puis, madame la bourgmestre, avant d'être bourgmestre vous avez été échevine de la Culture pendant un certain temps et lui aussi il a été échevin de la Culture et je pense qu'il a non seulement fait des activités culturelles au départ du Château, il en a continué, il en a rajouté, il les a bonifiées et je pense qu'il a été aussi un excellent échevin de la Culture.

Voilà, madame la Bourgmestre, je ne vais pas être plus long et je vais me joindre à votre appel évidemment de respecter une minute de silence en son honneur et en présentant nos sincères condoléances à sa famille et encore une fois, nous vous remercions pour l'initiative.

(Minute de silence - Minuut stilte)

POINTS INTRODUIITS EN URGENGE PUNTEN INGEDIEND BIJ DRINGENHEID

M. le président :

Après ce moment émouvant nous allons reprendre la suite du conseil communal et la première chose que j'ai à vous demander, c'est d'accepter que cinq points soient mis à l'ordre du jour en urgence. Il y en a trois qui concernent la séance publique et deux qui concernent la séance à huis clos. Je crois que vous avez trouvé les papiers sur vos bancs quand vous êtes arrivés et il me semble, je ne suis pas sûr, que j'ai vu un mail passé qui était dressé à tout le monde, mais en tout cas j'ai oui qu'il a été envoyé.

Monsieur Ikazban, vous souhaitez intervenir ? Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président, nous n'avons pas de problème à mettre des points en urgence, par contre, je m'interroge sur vos deux points en huis clos. Le deuxième qui passe en huis clos, je comprends, mais le premier, là, je ne comprends pas. Il n'y a pas de nom personnel. Il y a que le nom des entreprises.

M. l'échevin Gypers :

C'est parce qu'il y a la désignation de l'avocat.

M. Ikazban :

Non, non le deuxième je n'en parle pas, il fait l'actualité.

M. le président :

D'accord. On parle que du premier. Il s'agit d'une autorisation d'ester en justice monsieur Ikazban, et je propose que si vous êtes d'accord, la mise à l'ordre du jour et ça permettre d'en discuter à l'entame de la séance à huis clos, si vous le voulez bien.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Les trois autres points sont aussi noté comme huis clos ;

M. le président :

Non, ils sont indiqué comme étant urgents et les trois premiers points sont en public. C'est une erreur sur les documents que vous avez eu. Je confirme que les trois premiers points sont bien en séance publique. Pouvez-vous accepter l'urgence pour ces 5 points ?

L'introduction en urgence du point 27 relatif à "Développement Durable - Convention de Subside pour le réaménagement du sentier De Raedt.", est acceptée l'unanimité. Het indienen in dringendheid van punt 27 betreffende "Duurzame Ontwikkeling - Overeenkomst Subsidie voor de hernieuwing van De Raedt weg.", wordt bij eenparige stemming aangenomen.

L'introduction en urgence du point 28 relatif à "Développement Durable - Conventions de subventionnement dans le cadre du soutien par Bruxelles Environnement aux Communes et CPAS pour des projets environnementaux et durables - GoodFood 2017.", est acceptée à l'unanimité. Het indienen in dringendheid van punt 28 betreffende "Duurzame Ontwikkeling - Overeenkomsten van subsidiëring in het kader van het steunen van Gemeenten en OCMW's door Leefmilieu Brussel voor duurzame milieuprojecten - GoodFood 2017.", wordt bij eenparige stemming aangenomen.

L'introduction en urgence du point 29 relatif à "Règlement général de la Centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga pour l'achat d'énergie au profit des pouvoirs locaux et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale.", est acceptée l'unanimité. Het indienen in dringendheid van punt 29 betreffende "Algemeen reglement van de aankoopcentrale van de intercommunale Sibelga voor de aankoop van energie ten behoeve van de lokale besturen en gewestelijke overheden van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.", wordt bij eenparige stemming aangenomen.

L'introduction en urgence du point 48 relatif à "Affaires juridiques - Contrat de quartier cinéma Belle-Vue - Réhabilitation partielle d'un ancien site industriel - Site des Brasseries Belle-Vue angle des numéros 31-37 quai du Hainaut et 43 rue Evariste Pierron à 1080 Bruxelles - Refus de réception définitive - Désignation d'un expert - Autorisation d'ester en justice.", est acceptée l'unanimité. Het indienen in dringendheid van punt 48 betreffende "Juridische zaken - Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Gedeeltelijke herwaardering van een voormalige industriële site - Site van Brouwerij Belle-Vue, hoek Henegouwenkaai 31-37 en E. Pirronstraat 43 te 1080 Brussel - Weigering van definitieve ontvangst - Aanstelling van een expert - Toelating om in rechte op te treden.", wordt bij eenparige stemming aangenomen.

L'introduction en urgence du point 49 relatif à "Affaires juridiques - Dossier braquage et vol de fonds appartenant à la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Faits du 23 janvier 2018 - Autorisation d'ester en justice.", est acceptée l'unanimité.

Het indienen in dringendheid van punt 49 betreffende "Juridische zaken - Dossier van overval en diefstal van geld van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek - Feiten van 23 januari 2018 - Toelating om in rechte te treden.", wordt bij eenparige stemming aangenomen.

QUESTIONS D'ACTUALITE ACTUALITEITSVRAGEN

M. le président :

Ensuite nous avons cinq interventions dans le cadre de questions d'actualités qui concernent toutes le même sujet et je vais donner la parole dans l'ordre d'introduction de l'intervention.

Je donne la parole à madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Ma question concerne le braquage ou l'attaque à main armée qui a eu lieu hier matin à la commune, que nous avons appris par la presse. Je rassure tout le monde. Mes questions étaient plutôt d'une part de savoir un peu comment, quels étaient ..., parce que je sais qu'on restreint très fort les paiements en liquide, alors comment se fait-il qu'autant d'argent continue à transiter par la maison communale alors que, par exemple, pour les documents administratifs, on demande aux gens de payer par carte et donc, j'aurais voulu avoir confirmation du montant qui a été dérobé.

Ma dernière question concerne les agents qui sont chargés de faire transiter l'argent depuis la Commune vers les banques. J'aurais voulu savoir si d'ordinaire, ils bénéficient d'une protection lorsqu'ils ont à transporter d'importantes sommes d'argent et si ce n'était pas le cas auparavant, est-ce que désormais vous envisagerez que ces personnes soient protégées, parce que par chance, ils n'ont pas été blessés. Bien qu'on puisse se soucier des finances communales, je me soucie aussi du bien être des personnes et je suis contente qu'il ne leur soit rien arrivé, mais je pense que c'est important que pour des opérations comme celles-ci, les agents puissent bénéficier d'une meilleure protection, merci.

M. le président :

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président, moi aussi je souhaite interroger la bourgmestre et le collègue par rapport à ces 70.000 euros qui ont été volés ce mardi. J'aimerais connaître les circonstances surprenantes de ce vol qui nous pose quand même un certain nombre de questions, on ne peut pas s'en empêcher.

Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur qui effectuait ce transfert, quel sont les personnes qui en général effectuent ce transfert d'argent et avec quelle assurance ? Est-ce qu'il y a une assurance qui est prévue, parce que j'imagine que ça comporte quand même un risque ? Il me semble, d'après mes informations, que l'assurance qui est prévue, s'il y en a une, elle ne couvre que jusqu'à un certain montant et celui-ci il est dépassé, avec ce vol, si le montant de la couverture d'assurance est dépassé, et je voudrais savoir ce qu'il en est ?

Je voudrais aussi savoir s'il y a une décision du Collège qui formalise, qui autorise, organise et encadre ce genre d'opération ? Est-ce qu'il est possible de nous expliquer la procédure, s'il y en a une ?

Quand je parle de procédure, je voudrais aussi savoir s'il y a ..., je voudrais savoir au niveau de la périodicité, est-ce que ces genres de transferts ont lieu toujours les mêmes jours et aux mêmes heures ou pas ? C'est quand même quelque chose qui est important, même si ça peut relever d'autres sphères.

Je voudrais aussi vous demander, je demandais s'il y avait une procédure qui était prévue par le Collège ou pas, et est-ce que vous avez conscience de la mise en danger des membres du personnel lors de ce genre de mission ? C'est clairement une attaque à main armée, il n'y a pas de blessés, mais ça aurait pu être plus grave.

Enfin, comment est-ce que vous expliquez un montant aussi important et là, je rejoins ma collègue précédemment, alors qu'il me semble que la Commune est couverte d'affichettes pour expliquer aux gens que dorénavant, il faut tout payer par Bancontact, il faut tout payer par carte, je ne suis pas très favorable, mais bon et donc comment est-ce qu'un tel montant a pu être amassé ? Est-ce que c'est normal ? Est-ce que c'est un montant normal ou pas et enfin vous demander aussi d'évidemment nous donner des nouvelles des membres du personnel, savoir comment ils vont et s'ils ont reçu l'assistance d'un service, d'un soutien psychologique ou autre, comme il existe le service d'aide aux victimes qui intervient, ce sont des victimes, ils ont été victimes d'un braquage ? Quelles mesures prendrez-vous à partir d'aujourd'hui pour éviter que cela se reproduise ?

Merci madame la bourgmestre.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de voorzitter.

Ik had over hetzelfde incident graag de volgende vragen gesteld.

De overvaller was gewapend met een mes en mijn vraag is of de gemeentelijke medewerker tijdens de overval gewond werd en in de eerste instantie had ik graag geweten hoe het momenteel is met zijn fysieke en geestelijke gezondheid.

Kunt U bevestigen dat de buit inderdaad 70.000 euro bedroeg? Zo ja gedurende welke periode werd dit geld geïnd?

Bij welke verschillende gemeentelijke diensten werd dit contant geld geïnd?

Kunt u verklaren, zoals meerdere collega's al hebben gevraagd, hoe het nog mogelijke is dat er in deze tijd nog zoveel contante betalingen gebeuren op het gemeentehuis?

Welke is de gebruikelijke frequentie om het geld van de gemeentekassa naar de bank te brengen? Wat zijn de gemiddelde bedragen?

Is (of zijn) het steeds het steeds dezelfde medewerker(s) die het contant geld van de gemeente naar de bank brengen?

Wordt bij het overbrengen van dit geld steeds het zelfde traject afgelegd?

Wat is de gebruikelijke procedure om het kasgeld van de gemeente naar de bank te brengen?

Zijn in die procedure veiligheidsvoorschriften opgenomen?

Sinds wanneer geldt die procedure?

Wie heeft deze procedure vastgelegd? Werd die gevalideerd door het college van burgemeester en schepenen?

Is er voor deze transactie een verzekering afgesloten tegen gebeurlijke incidenten, zowel ten voordele van de gemeentelijke medewerker die het geld naar de bank brengt als wat het kassageld betreft?

We hebben gelezen in de krant

In het voormelde artikel « 70.000 euros volés à la maison communale de Molenbeek, la bourgmestre exige une enquête interne ! » op DH.be staat te lezen : « Françoise Schepmans, a décidé d'ouvrir une enquête interne sur la méthode utilisée pour transporter ces fonds. Choquée, la bourgmestre voudrait comprendre pourquoi des sommes si importantes sont transférées sans la moindre mesure de sécurité. Pourquoi n'a-t-on pas demandé l'accompagnement de la police ? Pourquoi des sommes importantes sont ainsi transportées par des agents ? »

C'est plutôt nous qui devrions nous poser ces questions. Je me demande si on peut déjà avoir une réponse à ces questions ? Ik vermoed dat het interne onderzoek begonnen is maar dat er nog niet veel aan het licht gebracht is en zo ja kunt U ons dat meedelen?

Ik dank u voor uw antwoorden.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Tout d'abord, je voudrais souhaiter pour ma part mes meilleurs vœux de santé à tout le monde. Ma question est liée à l'événement grave et malheureux de ce mardi matin, 23/01/2018. Vol d'une somme de 70.000 euros transportée par un agent communal vers la banque où elle devait être déposée.

Tout d'abord, je voudrais m'informer sur l'état de santé physique et moral de l'agent qui a subi l'agression ? Ensuite, je voudrais des précisions sur les montants volés et les circonstances du déroulement du vol, avez-vous des soupçons sur des complicités internes éventuelles? Ces montants en liquide, de quel(s) service(s) proviennent-ils?

Pourquoi avoir fait faire transporter cet argent par un agent communal, sans protection, en lui faisant prendre des risques inconsidérés pour sa santé, sa vie? Car ce qui nous préoccupe le plus, c'est l'état de santé de l'agent qui devait faire l'opération.

Quel était le mode de déplacement utilisé par l'agent lors du transfert des 70.000 euros? La Commune effectue-t-elle ces transferts d'argent régulièrement de cette manière? Pourquoi ne pas avoir utilisé une voie de transfert plus sécurisée?

Merci pour vos réponses.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Le conseiller suivant était monsieur Vossaert, mais il est absent, donc je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai que c'est une question d'actualité parce que c'est un fait qui nous interpelle tous et l'agression grave s'est produite hier vers 14h00, à l'entrée de la Record, banque à Yser.

Déposés par un chauffeur de la Commune à bord d'une voiture communale, deux agents communaux qui procédaient au transfert d'argent de la recette communale ont été victime d'un agresseur au couteau.

La somme était importante puisqu'il s'agit, selon nos informations, d'un montant de 68.068 euros, à savoir 62.000 de l'encaisse communale plus 5.000 du parking Brunfaut.

Cette agression s'est faite directement devant l'entrée de la banque. Heureusement, nos employés n'ont pas été blessés et le chauffeur a tenté d'attraper l'agresseur, mais sans succès. Les trois employés ont immédiatement été pris en charge par la police pour l'enquête en cours. Ensuite, le SIPPT a été immédiatement prévenu et l'aide psychosociale du service externe de prévention et de protection au travail a été déclenchée pour ces employés. Ils sont actuellement en congé de maladie et évidemment, le service d'aide aux victimes prendra contact avec eux.

L'enquête policière est en cours. C'est la zone de Bruxelles-Ixelles qui en a la charge et nous espérons tous que la police parviendra rapidement à attraper le ou les coupables.

Le transport d'argent fait l'objet d'un contrat d'assurance avec Ethias. L'inspecteur est venu aujourd'hui à la Commune et a convenu que les conditions étaient remplies pour que ce vol soit couvert à hauteur du montant repris dans le contrat, soit 25.000 euros. Nous devons cependant encore éclaircir l'interprétation qui nous est donnée par Ethias sur une clause du contrat qui pourrait aboutir au remboursement de l'intégralité du montant.

Malgré la possibilité de récupérer cet argent, cette affaire est effectivement très interpellante pour l'Administration, raison pour laquelle j'ai immédiatement demandé une enquête interne et ce dossier concerne le service du receveur communal, de la Caisse communale, et le receveur communal a un statut spécial qui est défini dans la Nouvelle loi communale. Vous savez qu'il s'agit d'un grade spécial, et les dispositions relatives à tous les

receveurs sont inscrites dans la Nouvelle loi communale. Je vous rappelle que le receveur est évidemment responsable de la tenue de la comptabilité. Il est responsable pour effectuer les recettes communales, de poursuivre l'encaissement des créances régulières, de la perception des impôts, de la gestion des comptes ouverts au nom de la commune, du placement des fonds de trésorerie à court terme, de la centralisation des engagements, du paiement des dépenses et de la production d'un rapport. Je vous rappelle ces obligations parce qu'elles me semblent importantes dans la gestion de la caisse communale.

C'est vrai que des questions se posent, que nous nous posons tous ici bien légitimement. Comment se fait-il qu'une telle somme s'accumule à la Caisse communale, puisqu'on parle de 68.000 euros qui proviennent de différents services ? Les Classes moyennes en ce qui concerne le paiement des redevances du marché, de la Culture en ce qui concerne la participation aux frais, la participation aux activités, de la Population des paiements divers, les passeports, les permis de conduire, de la Mobilité par rapport au parking Brunfaut.

Ce sont des sommes relativement importantes, il se fait que ce montant avait été accumulé depuis la fin du mois de décembre puisqu'il n'y avait plus eu de transfert depuis la fin du mois de décembre et que nous étions en fin d'année ce qui peut expliquer la somme.

Pour le reste, évidemment que la Commune incite tous les citoyens à payer par Bancontact, à payer par virement. Nous avons mis des Bancontacts dans le nouveau service de la Population. Nous avons établi des Bancontacts dans les écoles et donc, il y a véritablement une motivation à faire payer la population via des Bancontacts, mais on ne peut pas obliger les citoyens à payer par Bancontact. Il y a des citoyens qui n'ont pas de Bancontact. Il y a des citoyens qui veulent payer en espèces et on ne peut pas le refuser. C'est une réalité qui est peut être encore plus particulière à Molenbeek, qui est une commune importante avec une population aussi importante qui se tourne vers les services publics.

Même si cet argent est effectivement acheminé depuis des années de cette manière, à savoir par le personnel communal, je dirais depuis des dizaines d'années et le secrétaire adjoint qui a été receveur communal pendant des années pourra le confirmer, c'est une procédure qui est utilisée depuis des dizaines d'années, à savoir le transfert par le receveur communal ou par des adjoints au receveur communal.

Alors, pourquoi ne pas avoir fait appel au minimum à la police comme ça se fait dans d'autres communes ? Dans d'autres communes, le receveur communal fait appel à la police quand il doit faire des transferts de sommes importantes et pourquoi la sonnette d'alarme n'a pas été tirée pour le transfert d'une telle somme d'argent, parce que c'est quand même un montant exceptionnel. La preuve en est, c'est que nous avons une assurance jusqu'à 25.000 euros et que là, ce montant était sensiblement plus élevé. C'est véritablement l'enquête interne qui a démarré avec l'audition aujourd'hui de la receveuse communale qui nous permettra d'apporter des réponses à ces questions. Aujourd'hui, moi je n'ai pas la capacité de vous les donner.

Evidemment, comme vous, je veux que toute la lumière soit faite et que les réponses précises, claires soient apportées. Pour moi, je pense que dans ce travail, évidemment, il y a la responsabilité du receveur dans ces transferts, mais ce travail ne peut pas être confié qu'au seul personnel communal et donc la Commune, comme c'était d'ailleurs prévu fera

appel le plus rapidement possible à une société de transport de fonds. En attendant, toutes les mesures policières seront prises comme elles pouvaient déjà être prises au préalable dès qu'on en fait la demande pour les futurs transports de fonds.

Voilà les éléments de réponses que moi je souhaitais vous apporter ce soir sur ce vol qui est évidemment très malheureux pour la Commune.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre pour vos réponses.

Première chose, pour nous le problème ce n'est pas le Bancontact et je pense qu'à Molenbeek, on ne peut pas obliger les gens de payer par Bancontact. Ce n'est pas ça le problème.

Ce qui m'interpelle dans ce que vous dites, si je comprends bien, une grosse partie de ces 70.000 euros étaient déjà là fin décembre. Donc, ils dormaient dans le coffre entre Noël et Nouvel An, si je comprends bien ? Ça, c'est quand même assez surprenant. Donc, pendant la période de Noël et Nouvel An, on garde une somme aussi importante dans le coffre.

Mme la Bourgmestre :

Non excusez-moi.

M. Ikazban :

Vous avez dit que c'était depuis fin décembre.

Mme la bourgmestre :

Non, j'ai dit qu'il n'y avait plus eu de transport depuis la fin décembre, mais évidemment, nous sommes maintenant un mois plus tard, il n'y avait pas une somme, je suppose, aussi importante à la fin décembre. C'est une somme qui s'est constituée également au cours du mois de janvier.

M. Ikazban :

Cette somme s'est accumulée que depuis le 1^{er} janvier ?

Mme la bourgmestre :

Le dernier transfert, le dernier transport a été fait au mois de décembre, fin décembre. Donc, c'est une somme qui s'est constituée depuis la fin du mois de décembre.

M. Ikazban :

Ce que je ne comprends pas, et je vais vous le dire très franchement, c'est je vous ai lu dans la presse, je vous ai écouté ce soir, alors vous avez diligenté une enquête interne. Moi, quand on commande une enquête interne, eh bien on attend les résultats de l'enquête interne. Ici, j'ai l'impression que déjà on commence à orienter ou à tirer des petites conclusions. Je veux bien qu'on essaie de tirer le parapluie à un moment donné, mais je suis désolé, en tant que collègue, vous avez aussi une responsabilité. Vous avez beau nous lire la responsabilité du receveur communal, je la connais et je sais que le receveur a un statut particulier, d'ailleurs qu'il dépose même une garantie bancaire, je pense, mais je trouve que le collègue a une responsabilité, et par rapport notamment à la gestion de ces transports et par rapport à la façon dont tout ça est organisé. Un exemple, et vous l'avez confirmé de manière plus grave, en tout cas que ce que je pensais, donc la couverture assurance, je pensais que c'était 50.000 euros, vous, vous dites que c'est 25.000 euros. Comment est-ce possible de faire transporter deux fois et demi, de dépasser de deux fois et demi le montant qui est assuré ? Là, je trouve qu'il y a une responsabilité de la Commune et qui est extrêmement importante.

Je terminerai avec un élément, et c'est ce qui m'a beaucoup dérangé et ce qui a motivé le dépôt de ma question d'actualité, c'était ça, madame la bourgmestre, c'est d'avoir l'impression qu'on voulait ouvrir le parapluie. On est face à un évènement malheureux qui a certainement des explications, et j'espère qu'on les trouvera et qu'on trouvera les auteurs et les complicités s'il y en a, mais ce qui me dérangeait, c'est l'impression d'ouvrir le parapluie et de cibler directement l'Administration.

Madame la bourgmestre, vous avez en tant que collègue une grande responsabilité et il me revient, et je terminerai la dessus, que dans les membres du personnel, certains membres du personnel à plusieurs reprises ont évoqués des difficultés et des malaises de devoir faire ce genre de transferts. Ils l'ont exprimé à plusieurs reprises qu'ils commencent à être mal à l'aise, qu'ils commençaient à avoir un problème avec ces transferts notamment dans la façon dont ils sont organisés. C'est le chauffeur communal, c'est une voiture qui est banalisée avec un ou deux employés communaux qui va jusqu'à la banque.

Je ne vais pas tirer de conclusions. Je vais aussi attendre le résultat de l'enquête interne et de l'enquête policière, mais je trouve simplement que face à cette difficulté, face à cet incident et ce braquage, je pense que dans l'intérêt des travailleurs qui ont été victime également, je pense que dans un premier temps, il aurait fallu avoir une position beaucoup plus solidaire et de ne pas chercher absolument une responsabilité pour essayer d'échapper à la sienne. Moi, je ne vais jamais, venir ici, au conseil communal dire, ah mais il y a eu un vol de 70.000 euros, c'est à cause de la bourgmestre, c'est à cause de l'échevin des Finances . Non, vous êtes aussi victime de ce qui s'est passé, mais je trouve que c'est tout à fait indécent, cette impression de vouloir ouvrir le parapluie, se décharger automatiquement sur les autres et de fuir sa propre responsabilité.

Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci monsieur le président. J'aimerais avoir quelques éclaircissements. J'avais posé, dans ma première intervention, la question sur l'assurance, non seulement en ce qui concerne l'argent, mais aussi la personne. Est-ce qu'il y a aussi une assurance qui couvre les éventuels problèmes que ces personnes pourront avoir lors de pareilles histoires ? Ensuite, comme monsieur Ikazban, je me suis aussi interrogé sur le montant assuré hors que le montant qui a été transféré est beaucoup plus élevé que la somme assurée.

Deuxièmement, vous avez dit madame la bourgmestre que ce système, cette procédure, mais on ne connaît pas les détails, que cette procédure existe depuis des dizaines d'années. Ma question s'est de savoir si cette procédure a été validée un jour par le Collège des Bourgmestre et des Echevins ?

Ma troisième question, si j'ai bien compris, vous avez dit que l'enquête policière est dans les mains de la zone Bruxelles-Ixelles. Est-ce que c'est correct et est-ce que ça a à voir avec le fait qu'il s'agit de la commune de la zone Bruxelles-Ixelles ?

Merci pour vos réponses.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi aussi, je vais dans le sens de ces deux interventions précédentes. C'est vrai qu'on se pose la question. Une somme assurée de 25.000 euros et puis on en transporte une plus grosse. Ça se fait régulièrement, depuis déjà longtemps, sans prendre suffisamment de précautions. C'est quand même inquiétant.

Vous dites que vous allez faire appel à un service de fonds et quand ? En attendant comment va-t-on continuer à transporter ces sommes et par qui ? Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Madame la bourgmestre, vous voulez encore ajouter quelque chose pour répondre à monsieur Berckmans en ce qui concerne l'assurance ?

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

En fait, c'est la police de Bruxelles-Ixelles qui est chargée de l'enquête dans la mesure où l'agression s'est faite sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

En ce qui concerne les agents communaux, c'est l'assurance accidents de travail de la Commune qui les couvre.

En ce qui concerne les futurs transports, évidemment que des mesures policières seront prises. Un accompagnement policier sera assuré et pour le reste, comme je l'ai signifié, il n'y a aucune, je veux dire nous en sommes au stade de l'enquête ou il n'y a aucune, ...

Ça vous intéresse ?

M. Ikazban :

Oui, mais c'est parce que vous avez dit quelque chose qui est contradictoire avec...

Mme la bourgmestre :

Dites-moi qu'est-ce que j'aurais dit de contradictoire ?

M. Ikazban :

Non peut être que c'est nous qui avons mal compris. Tout à l'heure vous avez dit que vous avez eu un contact avec Ethias qui confirmait que vous étiez bien couvert pour les 25.000 euros. Donc vous êtes couverts, même s'il n'y avait pas de protection ?

Mme la bourgmestre :

Je vous ai dit que le représentant d'Ethias est venu cet après-midi à la Maison communale, et des premières analyses, il a précisé qu'il n'y aurait pas de difficultés pour que nous soyons couverts à concurrence de 25.000 euros qui est le montant de l'assurance souscrite pour les transports de fonds et que ce montant pourrait être plus élevé.

Comme nous sommes au lendemain de l'agression, laissez-nous le temps nécessaire que pour pouvoir poursuivre et que pour pouvoir avoir un retour de la compagnie d'assurance.

Pour le reste, j'insiste, le collège ne préjuge en rien des responsabilités. Le collège ouvre une enquête interne où seront auditionnés également les membres du service de l'encaisse communale, le chauffeur et nous ne préjugeons en rien j'insiste, des responsabilités éventuelles.

Je vous ai présenté ce soir une situation de fait, suite aux questions que vous avez posées. Si je ne l'avais pas fait, vous auriez considéré que nous éludions la difficulté.

Je pense que les choses sont très claires et qu'il n'y a aucun procès d'intention qui est fait à l'égard des agents communaux et surtout les personnes qui ont assuré le transport. Nous leur avons adressé toute notre sympathie et pour le reste, la procédure ce fera comme il est d'usage de le réaliser.

M. Ikazban :

Donc, vous confirmez bien ...

Mme la bourgmestre :

Monsieur Ikazban, je ne peux que vous transmettre ...

M. Ikazban :

Mais je dis simplement que vous confirmez bien que le contrat d'assurance de base est de 25.000 euros ? Donc on a transporté beaucoup plus que ce qui était couvert par l'assurance de base. C'est tout. Je n'ai pas dit le contraire. Je constate. C'est tout.

M. le président :

L'incident est clos.

1. Affaires juridiques - Ordonnance de police « Quartier Beekkant et Gare de l'Ouest ». Juridische zaken - Politieverordening "Beekkant en West Station Wijk".

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci monsieur le président, une petite intervention très brève par rapport à cette mesure. Durant cette législature, on a eu deux types de mesures semblables. Une concernant Ribaucourt, et je peux vous dire qu'elle n'a pas été véritablement efficace, et une concernant le quartier Beekkant, qui elle, a porté ses fruits puisqu'aujourd'hui, et chacun ici peut le constater, dans le quartier Beekkant, la situation en tout cas au niveau du boulevard Edmond Machtens et des rues adjacentes, s'est normalisée.

Aujourd'hui, les habitants sont très contents de la situation. Mais comme vous le savez, il y a énormément de logements sociaux dans ce quartier-là et le personnel du Logement Molenbeekois qui sont sur les lieux et particulièrement les concierges, sont également très contents de la situation, telle qu'elle est actuellement. Cette situation perdurait depuis plusieurs années, malheureusement l'autorité communale a dû prendre des mesures d'exception.

Pour être tout à fait honnête, il est vrai qu'une partie de ces nuisances, en tout cas des personnes qui provoquaient ces nuisances, se sont déplacées un peu plus loin, mais toujours dans le même secteur et on a vu du côté de l'avenue de Roovere se reformer des attroupements de jeunes devant les immeubles de logements sociaux avec des nuisances qui ont commencé à se développer, des nuisances qui par des choses très banales, rassemblements de gens, nuisances par des gens qui parlent très fort, à des choses beaucoup plus inquiétantes, comme le développement de trafic de drogues, de stupéfiants, consommations, parfois même des armes blanches, agressions, menaces verbales envers le personnel des logements, les concierges. Pas plus tard que ce matin, nous avons encore reçu une plainte venant des concierges de l'avenue de Roovere disant qu'il y a encore des problèmes à ce niveau-là.

Pour ma part, personnellement, je ne peux qu'évidemment vous encourager et vous féliciter par rapport à cette mesure, par rapport à la prise de cette ordonnance et je pense qu'elle portera également ses fruits puisque la problématique est la même, une problématique qui est différente de celle de Ribaucourt où là, les problèmes étaient plus liés à de la toxicomanie et à de la consommation de drogues dures.

Je vais donc voter favorablement à cette ordonnance, merci.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi, je reste assez perplexe par rapport à ces ordonnances parce que d'abord, elles montrent leur inefficacité dans le temps, ces ordonnances prises dans le temps, pour deux trois mois, et puis les problèmes recommencent, et puis après il y a un déplacement de ces nuisances, de ces trafiquants. On l'a bien vu dans le cas de l'ordonnance pour le quartier Beekkant-même. Les problèmes se sont déplacés vers la Gare de l'Ouest et ensuite, par effet de médias interposés, il y a une stigmatisation de la population et des jeunes en particulier.

Moi, je reste assez perplexe par rapport à ça et pour moi, ça témoigne aussi, ce que les habitants demandent, c'est une sécurité au quotidien, une fin du trafic, des nuisances nocturnes, etc. C'est ce qu'ils demandent, ils demandent que ce soit fini et que ce soit atténué au quotidien, pas simplement des ordonnances prises comme ça pour deux, trois mois, et puis que les choses reprennent.

Pour moi, tout ça traduit un manque ou un manquement des politiques, des politiques de sécurité tout d'abord, et puis des politiques éducatives de la Commune, que la Commune doit mener avec sérieux. Pourquoi ces jeunes trainent tard dans la rue ? Quelle est la source du problème ?

Pour ce qui est du trafic de drogue, je suis désolé, la Commune doit mettre un terme à cela dans la zone de police, en tout cas tout faire que ce soit au niveau des trafiquants comme au niveau des consommateurs. C'est quelque chose de nuisible, un consommateur, il pose problème au sein de sa famille, ses frères, sœurs ne sont plus tranquilles, même sa maman n'est plus tranquille. Donc, il faut vraiment agir autrement et orienter cette politique et ces mesures ponctuelles, qui en tout cas ne résoudront pas le problème, si ce n'est momentanément.

Donc voilà, moi je reste perplexe, pour vous dire je ne sais pas si je vais voter « pour » ou « contre ». Là, je suis vraiment pour, je vais voter favorablement parce que ça résout le problème pendant deux mois et après ? Et après quoi ? Merci.

M. le président :

Merci monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci monsieur le président, d'abord, il faut bien évidemment souligner que bien souvent, ce sont les habitants eux-mêmes qui sont demandeurs de ces types d'ordonnances et que ce sont bien souvent eux-mêmes qui vont vers vous, Collège, pour solliciter une aide pour les aider dans leurs quotidien et dans la difficulté qu'ils vivent dans leurs quartiers. Néanmoins, nous ne sommes pas convaincus que sur le plan durable, ce type de mesure soit la bonne solution.

En effet, déjà lors du vote concernant l'ordonnance à Ribaucourt, j'avais demandé s'il était possible, lorsqu'on prenait ce type de disposition, de pouvoir ensuite avoir une évaluation et donc ensuite on a voté un arrêté pour Beekant, mais on n'a pas eu de réelle évaluation sur l'impact à plus long terme de ce type de dispositif.

Je pense qu'au-delà de la diminution de la pression pendant quelques semaines, le travail du politique, c'est de pouvoir, de manière plus durable et à long terme, pouvoir améliorer la cohésion sociale dans un quartier donné.

Donc, pour ce quartier, nous plaidons plus pour qu'il y ait d'avantage de moyens dans le quartier, pour qu'il y ait des locaux pour que les travailleurs sociaux puissent d'avantage investir également ce côté de Molenbeek qui nous semble-t-il, est peut-être un peu délaissé par rapport à d'autres quartiers.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai pour ce point, parce que nous sommes persuadés, bien que ça puisse effectivement améliorer la situation pendant quelques semaines, c'est faire diminuer le symptôme et pas la maladie, merci.

M. le président :

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Bien dit, la dernière remarque de madame Tamditi !

Alors, nous avons déjà eu ce débat ici. On a eu un débat d'ailleurs difficile, puisqu'on a eu un débat sérieux, mais difficile quand même, parce que les avis étaient très partagés, et on parlait déjà à l'époque d'une mesure d'exception. On n'est déjà plus dans l'exception, c'est fini. Ça commence à ressembler à du durable. On commence à choisir de gérer la commune avec des arrêtés. Ce n'est pas comme ça, je pense, que nous pensons que nous gérons une commune. Ce n'est pas comme ça que nous gérons des problèmes et des difficultés, et moi, je rejoins tout à fait ce qu'a dit ma collègue Khadija Tamditi. A l'époque, on nous avait dit qu'on allait faire une évaluation. Je n'ai jamais vu d'évaluation.

J'ai écouté le conseiller, je ne sais même plus si c'est GIC ou GPR ou ..., non je n'avais pas envie de dire le nom, parce que sinon, tu vas penser... J'ai beaucoup aimé l'intervention de notre collègue, parce que je me demande, je l'ai écouté et par après, je me demande pourquoi il va voter favorablement ce point.

Il a parlé lui-même de mesures d'exception. On n'est pas dans une mesure d'exception, et il dit lui-même qu'on déplace les problèmes. Les gens de cette rue, de ce quartier sont contents, mais on a déplacé le problème et c'est pour ça qu'on recommence.

Donc, vous reconnaissez une de nos remarques, c'est qu'en réalité, on déplace un de nos problèmes et on ne s'occupe pas vraiment des problèmes en profondeur. On ne s'occupe pas vraiment des réalités. Je me demande où est la prévention là-dedans ? Finalement, elle n'est nulle part. Il n'y a pas de prévention. Alors, les habitants sont contents. Je ne sais pas. En tout cas, à Ribaucourt, on nous avait promis qu'on allait tout régler, tout solutionner, qu'il n'y aurait plus aucun problème. Eh bien, je vous invite toutes et tous, ceux qui n'ont pas l'habitude de passer à Ribaucourt, les difficultés sont toujours là, les problèmes sont toujours là et contrairement à ce que certains ont dit, je ne considère pas les toxicomanes comme des problèmes. Ce sont des êtres humains qui ont un problème et qu'il

faut aider. J'attends toujours le projet qui avait été expliqué par madame Turine, ici-même, pour encadrer ces consommateurs avec Ribeaupôle notamment.

Ce que je voudrais dire, c'est que nous n'allons pas voter cette mesure. Nous allons voter « contre », nous n'allons pas nous abstenir. Nous allons assumer ce vote « contre », parce que vous ne solutionnez rien. Vous faites croire aux habitants de deux, trois rues que leur problème est réglé, alors que ce sont les habitants d'à côté ou parfois la commune d'à côté et là, on s'en fou, on ne règle pas le problème. Puis aussi, parce que je sais que c'est dans l'aire du temps de tenir des discours musclés, sécuritaires, d'ultra droite.

Quand je vois comment certains parlent des réfugiés, comment on parle des toxicomanes, des chômeurs, des jeunes qui sont dans un processus de délinquance, et bien ces jeunes, ce sont nos jeunes et ils ont besoin d'aide, et ils ont besoin de notre soutien, et la prévention a besoin de moyens supplémentaires. Notre prévention a besoin d'hommes et de femmes supplémentaires sur le terrain. Mais là, il n'y a rien.

On gouverne avec des ordonnances pour utiliser l'expression chère à un politique français, je parle de François Copé, gouverner par des ordonnances. Ce n'est pas comme ça qu'on gère une commune et en plus, à quelques mois des élections sans aucune évaluation, alors qu'elles ont été promises ici. Ça ressemble plus à de la musculation préélectorale qu'à vraiment des solutions qu'on apporte à de vrais problèmes, des problèmes sérieux qui méritent une attention particulière, et pas des arrêtés de police.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais me joindre à ce qu'a dit madame Tamditi parce que je trouve sincèrement qu'elle a raison. Le rôle d'un collège est de faire, en cette matière en tout cas, est surtout de faire de la prévention, de l'organiser et de mettre les moyens budgétaires pour que ça puisse être réalisé pour des personnes qui rencontrent des problèmes et qui, à force, posent certains problèmes. Le rôle de la police serait plutôt d'intervenir et d'avoir ce rôle de méchant qui rend la justice. Mais faudrait-il encore, je suis conseillère de police, faudrait-il encore qu'au conseil de police, il y ait la reconnaissance des moyens donnés par les cinq communes de la zone.

Lors de la présentation de ses vœux, le nouveau chef de corps nous a signalé que la police fonctionnait à 68%. Je ne sais pas qui était là, qui l'a retenu, à 68% des effectifs. Alors, on demande de la police de proximité, qui pourrait aider dans le cadre de la prévention, nada. On demande des gardiens de la paix, pas directement de la police, mais de la Commune, qui pourraient certainement aider pour la prévention, nada ou quasi nada. C'est là le problème, là est le problème sur le fond. Il faut mettre des moyens en amont pour régler le problème à terme, à moyen terme ou peut-être à long terme, mais il faut commencer un jour des projets, entre nous, que j'appellerais, excuse-moi Jamal, durables mais durables, dans le bon sens.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Vous nous demandez aujourd'hui de voter une ordonnance, une ordonnance intitulée comme suit : « une ordonnance qui interdit les rassemblements de plus de trois personnes dans l'espace accessible au public », donc une ordonnance qui interdit des rassemblements de plus de trois personnes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que nous aujourd'hui, si nous décidons d'aller à quatre ou à cinq dans les périmètres que vous avez ici énumérés, est-ce que nous sommes susceptibles d'être touchés par cette ordonnance ? Je suis désolée, votre intitulé n'est pas précis.

Deuxième question, comme mes collègues l'ont dit précédemment, nous avons à plusieurs reprises demandé que soient apportées des solutions structurelles à cette problématique. Oui, nous reconnaissons qu'il y a des problèmes à Molenbeek dans plusieurs quartiers, oui nous reconnaissons qu'il y a des problèmes de toxicomanie, de tapage, de nuisance et pour cela, nous sommes totalement favorables qu'on renforce les moyens, même de la police. Je n'ai pas de soucis du tout à ce qu'on renforce les moyens parce que les moyens sont insuffisants et de renforcer également les moyens de la prévention.

Vous, ce que vous nous proposez, c'est une mesurette, en fait une mesurette provisoire qui devient répétitive, une mesurette qui va du premier février au trente et un mars et qui va à nouveau faire déplacer le problème. Je me souviens encore très bien, il y a quelques mois, j'ai interpellé le Collège pour vous dire, comme je n'étais pas du tout convaincu de cette mesure ou mesurette qui n'allait malheureusement pas toucher en profondeur le vrai problème, et donc moi aujourd'hui, je réitère cette inquiétude, c'est que vous allez de nouveau faire cette ordonnance qui va toucher un quartier, qui ne va pas résoudre les vrais problèmes qui sont énumérés ici, et j'aimerais donc connaître en détails les plaintes qui vous ont été adressées par les habitants. De quelles natures sont-elles ? Quand avez-vous reçu ces plaintes ? Est-ce que nous pouvons aussi avoir un exemplaire de ces plaintes qui vous ont été adressées par les habitants ?

Je pense que les habitants demandent simplement une intervention. Ils ont raison de la demander. Ils sont inquiets. Je pense simplement que là où vous vous trompez, c'est dans la réponse que vous apportez à ce problème. Ce n'est vraiment pas une réponse adéquate. Nous avons pu l'attester à trois reprises, et si à trois reprises, on n'est même pas foutu, excusez-moi le terme, de faire une évaluation, de pouvoir voir l'efficacité de la mesure, alors je ne comprends pas que vous nous demandez aujourd'hui de voter une ordonnance et je ne comprends pas aussi, c'est le libre choix de certaines formations politiques de la majorité, mais je ne comprends pas que certaines formations politiques votent favorablement cette ordonnance, et ici nous disent qu'ils vont s'abstenir. Je ne comprends pas trop la logique !

M. le président :

Merci madame Tahar.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. On en a déjà discuté. Je crois que les remarques et les questions que les conseillers ont posées il y a quelques temps, quand on a discuté la première fois de cette mesure dans cette zone, on vous a dit que le problème allait se déplacer. On vous a dit qu'on ne peut pas résoudre le problème dans le fond si en même temps, on n'accompagne pas cela avec un investissement durable, capable de travailler en profondeur et de donner perspective avec les gens dans cette zone, les gens et les jeunes dans cette zone.

Malheureusement ce n'est clairement pas assez. Je pense qu'il y a beaucoup trop peu de moyens qui sont investis. On nous a promis que c'est exceptionnel, mais ce n'est pas le cas. J'ai l'impression que la Commune essaie avec l'ordonnance de montrer qu'elle est en train de faire quelque chose parce que réellement résoudre le problème avec sa police de proximité, ça coûterait trop de moyens et c'est ça le problème.

Je vais vous lire encore une fois le rapport du Comité P 2014 qui parle du quartier Marie-José : « La visibilité des policiers dans le quartier Marie-José n'est pas reconnue comme étant suffisante. Cette visibilité et la présence policière en rue font défaut. En effet, le service d'intervention manque d'encrage local et zonal. Son personnel ne répond pas aux besoins et aux attentes du quartier, en termes de sécurité et de qualité de vie en dehors des missions qui lui sont confiées. Si le mot intervention satisfait, intervention c'est-à-dire s'il se passe quelque chose, on envoie des gens, mais on envoie jamais des gens se promener dans le quartier, c'est ça l'intervention. C'est une politique d'interventionnisme que cette commune et cette zone applique. Si le mot interventionnisme satisfait les partenaires pour ce qui concerne la qualité et la rapidité de leur action, il ne satisfait par contre pas en ce qui concerne l'approche et la communication des policiers vis-à-vis la population du quartier. A côté de ces constats, d'autres encore alimentent le fait que le service d'intervention ne rentre pas dans une logique de travail orienté vers la communauté et l'ensemble des policiers de la zone manque de sensibilisation en matière d'environnement et vis-à-vis de différents comportements inciviques qu'ils constatent et pour lesquels ils ne réagissent pas. De plus en plus de comportements inadaptés sont sanctionnés par d'autres intervenants, ce qui peut peut-être leur faire oublier, aux policiers, qu'ils sont là aussi pour les faire respecter."

Voilà la critique violente du Comité P, dans son bilan, rapport de 2014.

Aucune réponse n'a été donnée à la question. Qu'est-ce que vous avez fait la fois passée pour rectifier? Aucune réponse ! J'ai l'impression que n'importe quel problème pour vous, c'est un clou sur lequel il faut taper avec un marteau. Tout problème est un clou et on tape.

Donc, est-ce qu'il y a un problème? Oui il y a un problème ! Est-ce que les gens des appartements, des immeubles se plaignent? Oui ils se plaignent. J'aimerais bien savoir qu'est-ce que le Logement Molenbeekois a fait pour réparer les portes, pour faire en sorte que la sécurité soit assurée, pour faire en sorte qu'il y ait des gardiens de la paix ou des gens qui permettent aussi, à l'intérieur des immeubles, de faire un tour, de temps en temps.

Est-ce que l'échevine, et là je voudrais vraiment avoir une réponse, est-ce que l'échevine de la Jeunesse trouve que son service de proximité, la LES a suffisamment de moyens pour faire le travail envers les jeunes du coin et s'occuper sérieusement des jeunes qui sont face à de Roovere et qui ne sont pas nécessairement du coin ?

En tout cas, je voudrais vous proposer un amendement sur ce qui est proposé. Je vais vous le donner par écrit tantôt : « Le conseil décide d'investir quatre travailleurs de proximité pour faire un travail durable en profondeur avec les personnes et les jeunes dans la zone pendant une période d'au moins trois ans ». C'est simple, je pense que vous comprenez l'enjeu et l'importance de cet amendement. Merci.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Le problème de drogue, on le sait très bien, on en a parlé plusieurs fois ici au conseil communal, on a retourné tout ça un peu dans tous les sens, c'est un problème mondial, régional, belge. On a ce problème partout.

Il y a un premier problème. Les habitants se plaignent, les personnes qui traversent cet endroit se plaignent aussi, il y a des soucis au niveau des concierges, les concierges se plaignent, en fait tout le monde se plaint.

Les personnes qui prennent de la drogue ne sont pas dans un état, on va dire entre guillemets en bon état de composition. Est-ce qu'il faut rester à ne rien faire? Non. Il y a eu des solutions apportées ici, durant cette législature, on a mis des infirmières en rue qui font une tournée en rue et vont vers ces personnes pour les aider et les soigner. On a mis des logements spécialisés pour ces personnes-là. Au fait, on a mis plusieurs moyens à disposition. On n'a pas de baguette magique, mais il y a un gros souci.

On ne peut pas s'abstenir ou s'opposer, comme vous dites, et laisser faire. On ne peut pas laisser faire. Il y a des gens qui travaillent. Il y a plusieurs solutions et ça fait partie d'une solution. Alors, ne rien faire et regarder et se dire ça ira mieux plus tard, non ! Il faut sévir. Il ne faut pas avoir peur de sévir, de contrôler, d'aller voir un peu ce qui se passe et de mettre de l'ordre.

Je vous félicite madame la Bourgmestre et je pense qu'il faut encore aller plus vite et je pense que tout mon groupe MR votera à du 100%, et même à du 200%.

M. le président :

Merci monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Il est clair que les habitants de Beekant ont été heureux de cette mesure. Moi, je vais voter "pour", mais en comprenant parfaitement ce que vous avez dit, en le partageant. Je ne veux absolument pas polémiquer. C'est un sujet trop grave.

Je voudrais rappeler que le centre d'accueil dont a beaucoup parlé, et qui pourrait permettre d'accueillir ces jeunes, de soigner ceux qui en ont besoin, de leur permettre de se droguer dans un environnement qui soit licite et non illicite et qui peut-être permettrait de soulager un peu la pression dans les quartiers..., mais pour ça, il faut des subsides. J'avoue mon incompetence. Je ne sais pas si ce sont des subsides régionaux ou fédéraux, mais en tout cas, la Commune a besoin de subsides pour faire ça.

J'espère pouvoir relayer à ce niveau-là, mais je voudrais quand même aussi rappeler la responsabilité des parents et le fait qu'il faudrait responsabiliser les parents. Quand on voit des jeunes, des adolescents qui traînent jusqu'à dix ou onze heures du soir sans que les parents ne s'en inquiètent, moi ça me paraît un peu inquiétant et donc, je pense que les premiers à être concernés de l'avenir de nos enfants, ce sont les parents.

J'ai envie de dire un autre élément et puis je m'arrête, il faudrait quand même qu'au moins, pour pouvoir appliquer les exigences de monsieur De Block, qu'il y ait au moins quinze, vingt, trente fois plus de personnel dans les rues, et c'est impayable. Il faut le savoir aussi.

M. le président :

Merci madame Evraud.

Monsieur Lakhloufi, je vous rends la parole en tant que vice-président du Logement Molenbeekois.

Mme la bourgmestre :

Il a déjà parlé.

M. le président :

Oui, mais pas en tant que vice-président du Logement. Ici, il va répondre. Il est interpellé sur le logement.

Il y a une demande qui émane du Logement. Je ne vais pas le faire moi en tant que président de séance. Vous savez que je suis président du Logement Molenbeekois et donc le vice-président du Logement Molenbeekois a la possibilité de donner ...

Monsieur Lakhloufi, je vous donne la parole.

M. Lakhloufi :

Merci, je vais tout simplement répondre à la première mise en cause de monsieur Ikazban. Moi, j'aurais tout à fait souscrit à vos arguments. Je vous aurais peut-être même cru, mais j'aimerais quand même vous rappeler que monsieur Moureaux, à l'époque, en 2012, exactement a pris ce type d'arrêté concernant Ribaucourt, et à l'époque vous l'avez défendu.

Un jour, vos opinions changent du fait que vous soyez une fois dans la majorité, une fois dans l'opposition, et vous évoluez sur ces questions-là. Moi, je ne fais pas de procès d'intention et je vous rappelle simplement certains faits historiques, monsieur Ikazban, histoire de vous rafraîchir la mémoire !

Vous essayez de faire croire que l'arrêté à Beekant a été inefficace. Pas du tout ! Que du contraire, il a été très efficace et c'est nous, le Logement Molenbeekois, et là je m'exprime au nom de tous les administrateurs ici présents qui vous le disent, nous sommes en première ligne par rapport à ces questions-là et nous vous disons clairement que l'arrêté à Beekant a été efficace et a mis un terme à une situation qui durait depuis des décennies, malgré le fait que sous l'ancienne législature, des collectifs d'habitants vous ont écrit quasiment chaque deux mois, chaque trois mois, pour vous interpellier à l'époque et vous n'avez rien fait. Alors, aujourd'hui on fait des choses et ça porte ses fruits et vous ne voulez pas l'admettre. Ça a été une réussite et vous ne voulez pas l'admettre.

Vous dites simplement, on est dans la répression, mais encore une fois, vous dites n'importe quoi. Ça prouve votre méconnaissance ou votre envie de manipuler la situation. Vous donnez une mauvaise image, une image fautive de ce qui est fait.

Dans le quartier Beekant, nous avons mis en place un projet de cohésion sociale qui est établi, qui existe depuis plus d'un an et qui travaille avec les habitants du quartier qui organise des permanences sociales, qui organise des activités avec les jeunes, avec les femmes du quartier, avec les habitants du quartier. On essaie de recréer du lien social.

Donc, ne dites pas que nous amenons une mesure limitée, exclusivement répressive, non, on fait passer un message, on essaie de rétablir l'ordre et ensuite, on travaille à retisser du lien social, à retisser de la solidarité avec les habitants et les institutions. Donc, n'essayez pas de faire passer des mauvais messages. C'est complètement faux et de toute façon, je serai toujours là avec d'autres pour vous rappeler les faits et uniquement les faits et rétablir la vérité.

Concernant les agents de prévention, effectivement les agents de prévention, et je tiens encore une fois à saluer leur travail parce que c'est un travail difficile qu'ils font, parfois ils sont confrontés à des situations extrêmes de violences et de tensions avec des groupes de jeunes. Ce n'est pas évident pour eux et nous sommes encore une fois ici, le Logement Molenbeekois, les premiers en ligne pour pouvoir écouter ces personnes-là.

Nous avons actuellement douze gardiens de la paix qui sont chargés de visiter, site après site, pour voir si les choses se passent bien et essayer de sécuriser, mais leurs moyens sont limités bien évidemment. Ils n'ont pas de possibilité d'agir. Parfois dans des situations extrêmes, ils tentent des médiations, ils tentent de discuter avec les jeunes, mais donc nous prenons également à ce niveau-là des mesures et nous encourageons et nous essayons de renforcer des équipes et nous accompagnons surtout sur le plan d'accompagnement, parce que ce sont des personnes, je vous le dit et je vous le répète, qui font un métier et vous le savez très bien, qui font un métier extrêmement difficile et parfois, ils sont amenés à vivre des situations extrêmement tendues et ce n'est pas évident pour eux et je tiens en tout cas à saluer leur travail au quotidien. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Avant de céder la parole au collègue, je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Amen, j'ai envie de dire amen après tout ce qu'a dit monsieur Lakhloufi ! La prochaine fois, je ne vais plus interpellier le collègue, je vais interpellier monsieur Lakhloufi parce que c'est lui qui répond pour le collègue, il fait tout donc.

Je comprends que vous avez repris la parole parce que vous êtes mal à l'aise. Dans votre première intervention, vous avez reconnu qu'en réalité, on déplaçait le problème et ça aussi c'est un fait. On peut reprendre le PV. Vous avez dit : "oui en réalité, on recommence parce qu'on a déplacé le problème" et puis vous éludez le fait qu'à Ribaucourt, vous pouvez passer jour et nuit quand vous voulez, le problème n'est pas résolu et à Beekkant non plus. Je sais que les discours musclés du MR-NVA sont très à la mode et on les utilise gaiement ici à Molenbeek. On déplace le problème.

Alors, par rapport aux éducateurs, je ne sais pas, mais je connais bien ce métier difficile, monsieur Lakhloufi. Demander à des éducateurs de faire ce travail dans un quartier après des arrêtés de police, je peux vous dire que vous ne leur facilitez pas la tâche ! Au contraire, vous leur compliquez certainement la tâche.

Je ne vais pas être plus long. Ce que je voudrais dire simplement, c'est que vous n'avez aucune solution aux vrais problèmes. A nouveau, vous les déplacez. Et puis de tout ce que j'entends dans ce qui a été dit, les habitants de cette rue-là ont demandé une réaction, et bien je vous informe que les habitants de la rue Montagne aux Angés, les habitants de la rue du Jardinier, de la rue Picard, de la rue de l'Eléphant, de la rue de Ribaucourt, de la rue de la Meuse, de la rue de la Carpe, rue de Laekenveld, rue Bonnevie,

je prends toutes les rues, demandent la même chose. Est-ce que vous faites la même chose dans les autres rues et ailleurs à Molenbeek-Saint-Jean? Ca prouve que ce que vous proposez est complètement, je vais dire, que c'est illusoire de penser qu'on va solutionner des problèmes comme ça. En fait, vous solutionnez des problèmes de deux ou trois rues et vous les renvoyez à côté.

Quand on a notre service Voirie, quand vous demandez au service Voirie de nettoyer les rues, est-ce que vous demandez à nos balayeurs de nettoyer deux ou trois rues et de ramener tout dans les rues voisines ? Non parce que vous ne solutionnez pas le problème. Je pense qu'ici, vous n'avez même pas de considération pour ces jeunes. Vous n'avez pas de considération pour les victimes de la toxicomanie. Je ne parle pas des dealers, je parle des victimes de la toxicomanie, des consommateurs, des gens qui sont à la rue, désœuvrés, abandonnés, livrés à eux-mêmes. Vous n'avez aucune considération parce que si vous aviez un peu de considération, vous prendriez votre courage à deux mains et madame Turine, je le dis et je ne vous incrimine pas, parce que je sais que c'est difficile d'être dans un collège qui ressemble au gouvernement MR-NVA, mais vous auriez fait comme à Liège, ils ont eu le courage politique à un moment donné d'encadrer les consommateurs de drogue. Ici, vous n'avez pas le courage politique. Vous prenez des ordonnances de police qui sont en réalité des tracts électoraux et vous faites votre campagne électorale en tapant sur les plus faibles, sur ceux qui souffrent dans notre société et ça, c'est inadmissible !

Croyez-moi, monsieur Lakhroufi, quelle que soit la place où je suis, je continuerai à dénoncer cette hypocrisie permanente et cette absence de solutions aux vrais problèmes que nous rencontrons.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je ne comptais pas nécessairement intervenir sur ce point, mais puisque j'ai été interpellée à plusieurs reprises, je le fais. Je pense que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, vous savez ce genre de mesures, ça ne m'enchant pas du tout, ça ne m'enthousiasme pas du tout, cependant il y a des raisons qui ont été amenées, notamment par le Logement Molenbeekois et par la Bourgmestre, qui ont amené à cette décision et donc je me solidarise à cette décision.

Je voudrais simplement rappeler quelques éléments. Je pense qu'on ne peut pas comparer la situation de Ribaucourt à la situation de Beekkant. Ça c'est la première chose, mais le point ici n'est pas de Ribaucourt et donc moi ici, je vais surtout me concentrer sur Beekkant.

On sait que c'est une situation qui est difficile depuis de très nombreuses années et que les difficultés se sont amplifiées au moment où le métro a été bouclé et a rendu les stations de Beekkant et de Gare de l'Ouest extrêmement fréquentées et lieux de rendez-vous pour du trafic de drogue et ça a amené des difficultés supplémentaires dans le quartier avec des tensions entre des personnes. On les appelle les jeunes, mais est-ce que se sont encore des jeunes ? Oui ce sont de jeunes adultes qui n'étaient pas nécessairement de Molenbeek, mais qui venaient se rassembler là et qui pouvaient parfois entraîner dans leur sillage des plus jeunes du quartier. Evidemment, c'est toute la question de savoir entre ce qui est du rôle répressif de la police de pouvoir empêcher les dealers de drogue de commercer là, mais également d'entraîner des plus jeunes du quartier, et tout le travail de

prévention qui doit permettre aux plus jeunes du quartier de ne pas se laisser entrainer dans ce commerce et dans le sillage de ces plus grands.

Donc, il n'y avait effectivement et je pense que ça a déjà été dit, pas du tout de travail social qui se faisait dans ce quartier et que c'est suite à des rencontres avec des habitants, qu'on a commencé à mettre en place du travail social. Les premières visites sur le terrain ont eu lieu en 2014 et la première équipe de la LES est venue sur le terrain en 2015.

Au-delà du fait du manque d'éducateurs avant ce moment-là, c'est aussi le problème urbanistique de ce quartier où il y a très peu de locaux communautaires. Il y a un grand local communautaire, mais qui est utilisé par le centre de jour du CPAS et c'est très difficile, on en avait parlé avec le président du CPAS, mais c'est très très difficile d'en faire une occupation partagée, vu l'utilisation par les personnes âgées etc. Voilà, c'est un contexte un peu particulier et à part ce local-là, il n'y a pas de grand local qui permet de réellement développer pour l'instant du travail communautaire plus largement. On sait que pour l'instant on travaille avec des bouts de ficelles.

Donc je l'ai dit, en 2015, une première équipe de travailleurs de rues est venue occuper le petit local au pied des tours de Beekkant et ça n'a pas nécessairement aidé à apaiser la situation parce que ce local étant très petit et étant tout à fait collé au pied des tours, ça a mené à beaucoup d'attroupements aux pieds des tours, ce qui n'était pas la solution. Ça a créé des tensions entre les travailleurs et certains de ces grands jeunes qui venaient pour trafiquer et qui voulaient utiliser le local pour organiser du trafic, mais ça a également du coup créé des tensions avec les habitants qui voyaient se rapprocher des tours ce trafic autour de ce local.

Il a donc été décidé que les travailleurs de rues devaient pouvoir travailler de manière plus éloignée des tours pour travailler avec les plus grands et que ce local devait être utilisé pour du travail avec des habitants et c'est à ce moment-là que le Logement a rentré un projet qu'on appelle PCE, donc un programme de cohésion sociale lié au logement avec une association. Personnellement, j'estime que ce travail a du mal à démarrer. Cela fait maintenant un an que ce PCE s'est mis en place et on y reviendra peut être tout à l'heure, lors d'un autre point.

Par ailleurs, par rapport aux travailleurs de rues, entretemps comme l'équipe durant cette première année, on se rendait bien compte que l'équipe n'était pas assez nombreuse, il y a eu une réforme au sein des travailleurs de rues, au sein de la LES, pour pouvoir renforcer cette équipe et donc, elle est renforcée de deux unités maintenant. La dernière personne vient d'être engagée et commence, si je ne m'abuse, la semaine prochaine. Donc on a une équipe qui s'est renforcée, qui est toujours en recherche d'un local et donc, puisqu'il était difficile de trouver un local dans le quartier, on compte notamment sur le nouveau contrat de quartier. On espérait obtenir le contrat de quartier l'année dernière et on ne l'a pas obtenu. Il a été obtenu en novembre et le temps qu'il se mette en place, on espère à un moment donné pouvoir développer dans ce quartier un réel local communautaire.

Tout ça simplement pour dire qu'effectivement, on sait que les solutions, je me retrouve tout à fait dans non seulement les dires de Khadija, mais cela ne vous étonnera pas, mais également certaines critiques formulées par l'opposition. On sait que ce ne sont pas des mesures qu'il faut, enfin ça reste pour moi une mesure très symbolique et qui à un moment donné, c'est comme une soupape, ça permet de relâcher la pression. C'est un signal fort qui peut être lancé, mais plus on va l'utiliser, plus ça va perdre de son efficacité.

Donc, effectivement, je ne suis pas nécessairement enthousiaste au fait qu'on doive sur la même zone, reprendre un même arrêté. Cependant, vu les discussions avec les habitants, avec le Logement et ce qui se passe le long de l'avenue de Roovere, il a été

estimé qu'il fallait pouvoir reprendre cet arrêté. Je m'y joins, j'en prends acte et je me solidarise à cette solution, mais je voulais quand même, en vous rappelant tout ça, vous préciser que néanmoins, même que si ce n'est peut-être pas au rythme auquel on le souhaiterait, le travail social augmente dans ce quartier-là. Pas encore assez, pas suffisamment, mais néanmoins voilà, je l'ai dit, il y a encore une dernière personne qui vient d'être engagée et on attend ce contrat de quartier avec impatience et on espère toujours pouvoir renforcer ce travail.

Une dernière chose, attention que je pense que les personnes qui sont visées principalement dans le cadre de cet arrêté, ce ne sont pas les jeunes de nos quartiers. Ce sont des plus grands, ce sont des jeunes adultes qui viennent là et qui se rassemblent et nos propres travailleurs nous disent : "nous, nous ne savons pas travailler avec eux". Ils ont à un moment donné, décidé qu'ils allaient vers des filières de petite criminalité et ce n'est plus le rôle du travail du rue, à ce moment-là, c'est du travail d'abord de la police et puis ensuite la justice fait son travail avec ces personnes-là, ils peuvent être dans un état d'esprit pour reprendre un accompagnement spécifique de réinsertion socio-professionnelle, mais c'est un autre enjeu.

M. le président :

Merci madame Turine.

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est la deuxième fois que nous prenons une ordonnance d'interdiction de rassemblement dans ce quartier et cette fois, elle est surtout étendue à l'avenue de Roovere jusqu'à la Gare de l'Ouest non comprise.

Pourquoi reprendre une ordonnance, tout comme la première fois, cette ordonnance que je le rappelle et vous l'avez dit vous-même, est faite aussi à la demande des habitants, vise à mettre fin aux graves incivilités et au trafic de drogue qui sévissent dans nos quartiers.

Nous avons eu de nombreuses réunions avec des habitants du quartier et ils nous ont rapporté des problèmes d'harcèlements, notamment des harcèlements de jeunes ados, des intimidations à l'égard des adultes, des agressions verbales ou physiques. Ces auteurs sont souvent, comme nous l'a précisé l'échevine, des dealers, des jeunes adultes qui viennent de communes voisines ou pour certains qui vivent directement dans le quartier. Nous ne pouvons évidemment pas tolérer que des habitants vivant souvent dans des conditions modestes se fassent agresser, non pas par des jeunes, comme vous le laissez entendre. Evidemment, cette ordonnance ne vise pas les jeunes, absolument pas, elle vise des individus qui veulent s'approprier le terrain pour se livrer à la vente de drogue. Donc pas de confusions avec les jeunes et pas de confusions avec les toxicomanes. Je pense que ce sont des problématiques tout à fait différentes.

La précédente ordonnance interdisait des rassemblements de plus de trois personnes de 21 heures à 5 heures, durant trois mois. Elle a donné des résultats du point de vue policier. C'était avant tout une mesure, je dirais préventive dans le sens où il y a eu une information, une sensibilisation qui a été faite au préalable, pendant quinze jours auprès des personnes qui fréquentaient le quartier Beekkant. Il y a un toute-boîte qui a été distribué, des informations qui ont été données par des gardiens et cela me semble aussi très important que cette sensibilisation et cette information soit faite au préalable et d'ailleurs elle a donné des résultats.

On a constaté que quand on a mis en œuvre cette ordonnance, quand elle est devenue effective, eh bien il y avait déjà beaucoup moins d'attroupements d'individus aux alentours de la station Beekkant et des immeubles des logements.

Néanmoins, cette ordonnance a donné des résultats puisqu'il y a eu une arrestation administrative, trois RGP de roulage, 20 RGP de non-respect de l'ordonnance, 4 PV pour stupés et 7 RGP pour justement présence tardive dans le parc.

Alors, l'ordonnance a surtout eu un effet dissuasif considérable. Je peux vous assurer que la police connaît les individus qui sont fouteurs de troubles. Elle les connaît et donc, l'ordonnance permet de les appréhender administrativement plus facilement et d'ailleurs, la situation générale est nettement plus calme grâce à la présence de ces policiers et donc actuellement la situation à Beekkant est toujours calme et même pendant l'ordonnance Beekkant et après l'ordonnance, elle est toujours calme. La recrudescence des activités s'est faite surtout pendant l'été et à partir du mois de septembre.

Je peux vous assurer que les habitants sont satisfaits des mesures qui ont été prises même si par la suite, il y a eu ce déplacement vers l'avenue de Roovere.

L'ordonnance prise aujourd'hui englobe cette avenue et je vous rappelle qu'il y a un commissariat de police qui va être ouvert avant l'été avenue de Roovere, que le service jeunesse a déménagé vers la rue du Géomètre et donc il y aura une véritable antenne de quartier, un véritable commissariat de quartier et donc l'encrage local sera bien présent et que la police sera bien plus visible.

En ce qui concerne le Logement Molenbeekois, celui-ci a pris ou va prendre également des mesures qui vous ont été présentées et notamment des mesures pour sécuriser les entrées d'immeubles.

En ce qui concerne la prévention, on vous a expliqué les différents intervenants. Evidemment, comme vous, nous souhaiterions avoir plus de moyens pour la prévention et je peux vous assurer que nous frappons à la porte de la Région pour obtenir ce soutien et que connaissant la situation de Molenbeek, nous attendons véritablement une politique de prévention ciblée pour Molenbeek.

Pour finir je voudrais, on ne peut pas faire non plus de confusion avec la situation de Ribaucourt et on l'évoquera dans le cadre de l'interpellation relative à la toxicomanie parce que dans le quartier Ribaucourt, le problème c'est le deal et ce deal ne se fait pas directement dans la rue en tout cas il se fait, il est beaucoup mieux organisé et il se fait aussi dans les établissements, dans les établissements, dans les cafés, dans les commerces de ce quartier. Nous en parlerons, la police est intervenue pour fermer plusieurs établissements. Donc, à Ribaucourt, il faut une approche à l'égard des toxicomanes parce que ces toxicomanes sont beaucoup plus nombreux dans ce quartier qu'ils ne le sont à Beekkant ou à de Roovere.

Voilà ce que je voulais vous dire pour l'essentiel. C'est évidemment un dispositif qui sera bien évalué dans les deux mois. Cette ordonnance vous a été présentée ce soir et j'espère qu'elle rendra des résultats tout à fait positifs.

Je voudrais également préciser à monsieur De Block qui a déposé un amendement, que cet amendement n'est pas recevable, car il s'agit d'une ordonnance et après consultation du juriste de la Commune, si des amendements sont proposés, ils ne peuvent porter que sur la durée, le nombre de personnes concernées, l'étendue du périmètre et les heures d'application, soit des mesures d'exécution qui sont reprises à l'article 1 et donc votre amendement n'est pas recevable.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis un peu surpris de ce que vous venez de dire sur l'amendement ! Un amendement pas recevable..., en principe on ne peut jamais refuser un amendement.

Mme la bourgmestre :

Une ordonnance, c'est une mesure prise par la bourgmestre et ce que je viens de vous dire est confirmé par le secrétaire adjoint.

M. Ikazban :

Oui mais il peut se tromper aussi.

Mme la bourgmestre :

Vous pouvez porter plainte, hein.

(Rires - Gelach)

M. Ikazban :

Allez franchement, Françoise, non mais déposer plainte, allez...

Je dirais simplement, j'ai entendu madame Turine dire qu'elle rejoignait en grande partie nos demandes et nos préoccupations et nos critiques, mais évidemment nous, nous maintenons le vote que nous avons annoncé. Je ne sais pas, mais faites de l'archéologie, je ne sais pas moi, vous n'avez même pas de respect pour, enfin, on parle de problèmes, je veux dire sérieux quoi, et vous n'avez aucun respect, mais ce n'est pas grave, ce n'est jamais la faute des autres, c'est comme les 70.000 €, vous êtes responsables dans cette commune, mais ce n'est pas vous, c'est le personnel.

Donc avec madame Turine, il n'y a qu'une remarque. Je n'ose pas, plus parce que quand je vois déjà ce que cela suscite, mais on reviendra vers vous, on va parler de la LES bientôt, et tout ce qui s'y passe. Donc, par rapport à la police, madame la bourgmestre, moi je suis un peu étonné de ce que vous avez dit. Dans toute votre explication, si je comprends bien, dorénavant, chaque habitant, chaque quartier, chaque rue peut demander maintenant à avoir une, enfin je veux dire, que vous preniez une ordonnance de police pour régler les problèmes de sécurité, d'insécurité et autres. Donc ça, j'en prends note, on vous enverra la liste des rues. Mais vous avez dit, le périmètre dans lequel vous avez pris votre arrêté, vous avez dit « mais la police connaît les auteurs de troubles ». Ils connaissent les auteurs, et malgré cela, vous prenez quand-même un arrêté qui concerne tout le monde. Donc la police connaît les auteurs de troubles, on connaît les gens qui posent problème, on sait qui ils sont, mais malgré tout, vous prenez quand-même une ordonnance qui concerne tout le monde et encore une fois, je le dis, c'est de la musculation, de la musculation pré-électorale.

Vous nous avez annoncé, je terminerai là-dessus, une évaluation dans les trois mois, oui on ne sera pas loin des élections. Je signale simplement que la dernière fois, vous nous aviez aussi promis une évaluation, et si je me souviens bien dans le débat, les Ecolos, j'aime

bien les Ecolos, ils étaient aussi mal à l'aise comme aujourd'hui. Vous avez aussi demandé une évaluation, elle n'a pas eu lieu, vous vous êtes au collège, nous on n'est pas au collège, vous pouvez l'exiger, est-ce que vous l'avez demandée, est-ce que vous l'avez obtenue ? Parce qu'alors nous, on aimerait bien avoir cette évaluation aussi en tant que simples conseillers communaux.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'aime bien quand on fait des caricatures des uns et des autres, j'aime bien, c'est l'ordonnance ou rien, l'ordonnance ou rien. Je vous rappelle que, je pense il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de visiter avec une délégation, le Logement Molenbeekois où les gens demandaient « est-ce que vous voulez, s'il vous plaît, réparer nos portes d'entrée, s'il vous plaît ». Donc j'entends maintenant que peut-être les portes d'entrée seraient finalement, « Inch'Allah », réparées. C'est bien.

Deuxième chose, j'ai demandé la fois passée que les gens seraient à l'aise, s'il y avait peut-être un steward, un gardien de la paix dans le bâtiment, très bien. Vous parlez maintenant de douze gardiens de la paix qui font leur tour, très bien. J'aimerais bien avoir un petit rapport de ce qu'ils constatent, comment ça a amélioré la situation ou pas ?

Trois, c'est intéressant que la majorité, certains dans la majorité disent « mesure tout à fait symbolique », d'autres disent « non, non, efficace ». Alors moi, je pense qu'une ordonnance, ce n'est pas un bâton magique qui résout les problèmes spontanément. Ce que je crois, c'est que pendant cette période de l'ordonnance, peut-être des policiers de proximité passent un petit peu plus souvent et je pense que c'est ce que la Commune et ce que les habitants demandent tout simplement et ce que le comité P critique. Alors je ne dis pas que cela ne doit pas se faire, que ces policiers ne doivent plus passer, je dis que c'est un petit peu bizarre, qu'il faut une ordonnance pour ça. En fait, on se pose la question si l'ordonnance est faite pour chasser les jeunes ou pour chasser les policiers à faire leur travail. Et donc je dis « prenez vos responsabilités », la bourgmestre, la police, si elle trouve qu'il faut plus de policiers sur le terrain pour intervenir, pour interpellier les jeunes qu'on connaît, faisons-le, ne faisons pas de la musculation et tout le bazar, faisons le travail tous les jours sur le terrain, point barre.

Et puis, on les connaît ces personnes, question que j'avais posée la fois passée, mais à laquelle on n'a pas répondu, on les connaît ces jeunes. Alors de deux choses l'une, ou il n'y a aucun suivi en profondeur avec ces jeunes, clairement, parce que le problème existe toujours et s'est juste déplacé, ou, ce que je propose, c'est d'apprendre des bonnes expériences de notre propre commune et de sa police et de faire un suivi rapproché d'un noyau ciblé, dur, de certains jeunes adultes, leur coller au cul, mais leur donner des perspectives. Moi je me rappelle qu'à l'époque, il y avait une bonne expérience où il y avait je pense dans la LES avec Kikot, un service qui suivait de tout près quelques, je pense cinq jeunes, ils n'avaient même pas les moyens pour faire dix jeunes. J'ai toujours demandé, mais pourquoi c'est tellement impossible de suivre dix jeunes dans cette putain de commune, excusez-moi. Donc je vous demande les moyens de répéter, d'investir, et je comprends que ce ne sont pas les jeunes du quartier, je ne parle pas de ça, je comprends que ce ne sont pas les toxicomanes héroïnomanes de Ribaucourt, c'est autre chose. Je vous parle que s'il y a un noyau dur dont vous dites que vous les connaissez, faites quelque chose avec, faites quelque chose avec et appliquez ce que vous avez appliqué à l'époque dans le quartier du

parvis et dont le commissaire lui-même a dit « depuis qu'on fait ce travail avec ces cinq jeunes, on remarque une diminution des nuisances dans le quartier, on l'observe ». Je vous demande de le faire et de voter l'amendement ! Cela ne veut pas dire ne pas rien faire, ordonnance de ne rien faire, ne faites pas de caricatures.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

On peut approuver ?

(On entend des commentaires hors micro - Men hoort iemand spreken)

M. le président :

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait dans votre intervention ? Allez, vous avez oublié dans l'émotion.

M. De Block :

Dans l'émotion.

M. le président :

Allez-y monsieur De Block.

M. De Block :

Je vous lis votre premier point. Je ne vous demande pas de changer l'ordonnance. Il y a actuellement dans l'ordonnance un article unique. Je vous demande de rajouter un deuxième article. Je ne vous demande pas de changer l'ordonnance de police en tant que telle, je vous demande, comme c'est possible avec n'importe quel point à l'ordre du jour, et je ne change pas l'ordonnance, de rajouter un article, c'est tout. Et ça, vous pouvez m'expliquer et me retourner la Nouvelle loi communale, c'est le droit d'un conseiller, point. N'essayez pas d'utiliser des petits subterfuges, je ne demande pas de changer l'ordonnance, je vous demande de rajouter un article, à l'article unique actuel, et ça c'est tout.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On me souffle à l'oreille qu'en fait, on n'a pas pris, tout le monde n'a pas pris connaissance de l'amendement, mais je pense, moi je ne suis pas d'accord avec l'interprétation du secrétaire adjoint et franchement, d'habitude quand il dit quelque chose, même quand j'ai un doute, je ne le contredis pas. Je pense que dans le doute, il vaut mieux passer l'amendement au vote, c'est plus sage ! Non, non, il vaut mieux passer l'amendement au vote, c'est plus sage.

M. le président :

L'amendement est irrecevable. Voilà, il n'y a pas à discuter.

Monsieur De Block, moi je vous dis la chose suivante, le secrétaire adjoint nous dit que cet amendement n'est pas recevable, la juriste de la Commune nous a dit que cet amendement n'est pas recevable. Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez la possibilité de déposer une plainte à la Tutelle. Donc je vous invite à le faire si vous êtes certain de votre fait. Voilà, c'est tout, nous avons un avis juridique qui nous dit aujourd'hui que c'est irrecevable, point. Donc voilà, merci.

(On entend beaucoup de commentaires dans la salle - Men hoort veel commentaren in de zaal)

M. le président :

Non, on ne peut pas, on ne le met pas au vote, on ne peut pas le mettre au vote, ce n'est pas légal. Donc, point. Engagez les recours. Nous passons au vote. Nous allons utiliser le vote électronique comme ça il n'y aura aucun doute.

(On entend qu'il y a un problème technique - Men hoort dat er een technisch probleem is)

M. le président :

On va le faire à main levée, ce sera plus simple. Et on prendra son temps s'il le faut. On annule le vote électronique et on le fait à main levée.

Monsieur De Block, vous reprenez votre place, s'il vous plaît, qu'on puisse passer au vote. On va voter à main levée, il y a des erreurs dans le système de vote électronique.

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 22 votes positifs, 9 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 22 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

M. le président :

Monsieur Berckmans souhaite justifier son abstention.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter, dank u mijnheer Ikazban.

Ik wens mijn onthouding als volgt te motiveren. Dus die maatregelen, politieverordening van twee maanden, die pakt het probleem niet ten gronde aan, er moeten andere bijkomende maatregelen genomen worden. Ik ga niet in detail gaan, sommigen zijn al geëvoceerd door collega's. Donc je m'abstiens et pour moi, l'ordonnance pendant deux mois, ça ne résoudra pas le problème, le fond du problème. Donc il faut des mesures complémentaires, je ne vais pas aller dans le détail, certaines ont déjà été évoquées par des collègues. Merci.

M. le président :

Dank u mijnheer Berckmans.

2. Affaires juridiques - Règlement communal relatif à l'octroi de subsides. Juridische zaken - Gemeentelijk reglement betreffende de toekenning van subsidies.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Je justifie, vous avez vu des échanges de mails dans le courant de l'après-midi etc..., qui ont fait que visiblement il y a des choses qui doivent être rediscutées et en plus de cela, il semblerait que ce règlement doit être placé devant, doit passer devant les collectifs.

(On entend des désapprobations - Men hoort wat tegenspreken)

M. le président :

Oups, non, non, alors je n'ai rien compris.

Je donne la parole à madame Turine, brièvement.

Mme l'échevine Turine :

C'est pour vous faire patienter encore un peu plus longtemps. Donc suite à la discussion de lundi soir, il y a un amendement qui a été proposé, d'ailleurs j'ai appris qu'il vous avait été envoyé par email. Vous savez que tout ce travail avait été fait par les services et en fait, on doit vérifier avec certains services en particulier l'impact que cela allait avoir, si cela ne doit pas amener d'autres modifications ailleurs. Mais donc cela sera le mois prochain. Le principe qui a été proposé lundi ne pose pas de problèmes, mais on doit voir l'impact que cela a sur certains services en particulier.

M. le président :

Merci, nous passons au point 3. Non on ne peut pas intervenir sur un point qui est retiré, qui est retiré de l'ordre du jour. Mais vous avez reçu l'explication de la raison de son retrait, donc si vous avez des commentaires, je vous invite à le faire par écrit, mais on ne les débat pas parce que sinon on ne va pas....

(On entend des commentaires - Men hoort wat commentaren)

M. le président :

Tout à fait, mais donc c'est pour ça, je suis d'accord avec vous, vous n'êtes pas le seul, ce n'est que partie remise.

Madame Tahar, une minute, pas plus, mais il n'y a pas de débat, il n'y aura pas de réponses.

Mme Tahar :

Oui, très brièvement, moi je suis désolée de rappeler que vraiment, c'est un manque de respect de tous les conseillers communaux. Venir nous dire depuis déjà plus de six mois que c'est chaque fois postposé, reporté parce qu'on doit faire vérifier ceci et cela, eh bien faites d'abord votre travail et puis seulement venez alors nous solliciter. Je trouve que ce n'est pas du tout respectueux ! Lundi, nous sommes restés en sections réunies au-delà des heures pour pouvoir faire ce travail et en plus nous avons réussi à nous mettre d'accord sur une des clauses du règlement. Et là, vous nous renvoyez à des échéances ultérieures. Je

voulais juste vous dire que ce n'est pas sérieux et pas respectueux des conseillers communaux.

M. le président :

Merci madame Tahar.

3. Affaires juridiques - Gestion du parc Albert - Conclusion d'une convention de gestion et d'emphytéose entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles Environnement (IBGE) - Approbation.

Juridische zaken - Beheer van het park Albert - Sluiten van een beheer en erfpachtovereenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en Leefmilieu Brussel (BIM) - Goedkeuring.

M. le président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Autant je...

M. le président :

Stop, stop. Il est retiré, c'est le parc Marie-Josée. Je suis désolé. Le point 3 est retiré et le point 4 également pour des questions de traduction.

Non, pas une fois que le point est retiré, faites vos remarques en dehors. Stop, non, non, s'il vous plaît, le point est retiré, on ne discute pas, c'est tout.

(On entend beaucoup de contestations - Men hoort veel protesten)

M. le président :

Un problème de forme, quel problème de forme ? Je vous annonce qu'il est retiré, moi, je n'ai pas été informé qu'un des deux, voilà, on avance, on en parlera après.

Je donne la parole à madame Bastin...

(Beaucoup de bruit dans la salle - Veel lawai in de zaal)

M. le président :

Mais je suis calme, non, non, moi je suis calme. Seulement, ça a toujours été comme ça, quand un point est retiré de l'ordre du jour, on n'en débat pas. Si vous avez des remarques à faire, vous avez la possibilité de le faire, hors de la séance, aux personnes du collège qui sont en charge du dossier ou de communiquer vos remarques par email ou par écrit, de quelque façon que ce soit, au service concerné. Donc voilà, en dehors de cela...

Pardon ? Si, je viens de le dire. Il y a des traductions qui manquent. Pour un des deux points, ça je le savais, pour l'autre je l'ignorais. Et donc voilà, c'est le point qui n'a pas été traduit et qui doit être traduit, la convention doit être traduite et les deux débats seront abordés en même temps.

Monsieur Ikazban, 30 secondes, mais pas plus et pas de polémiques, s'il vous plaît.

M. Ikazban :

Je n'ai pas ces intentions à chaque fois que je prends la parole. J'ai deux remarques, deux remarques de forme.

Première remarque, c'est que dans les conventions qui vont revenir donc, ce n'est pas retiré, c'est reporté, il y a une entrée en vigueur déjà fin de l'année 2017. Moi je voudrais savoir si c'est toujours d'actualité ou est-ce que la date va changer ? Première remarque.

Deuxième remarque, il nous semble, dans le groupe, qu'un point aussi important, une décision si importante, doit faire l'objet, je pense, d'une discussion sérieuse et avec un consensus beaucoup plus large des conseillers communaux. Je rappelle qu'ici il s'agit de céder pour 100 ans la gestion de deux joyaux de la Commune : les parcs Marie-Josée et Albert.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban, vos remarques sont notées et le collège en tiendra compte.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

4. Affaires juridiques - Gestion du parc Marie-José - Conclusion d'une convention de gestion et d'emphytéose entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles Environnement (IBGE) et la SCRL Le Logement Molenbeekois - Approbation.

Juridische zaken - Beheer van het park Marie-José - Sluiten van een beheer en een erfpachtovereenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, Leefmilieu Brussel (BIM) en de CVBA Le Logement Molenbeekois - Goedkeuring.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

5. Affaires juridiques - Reprobel - Méthode de calcul des copies des œuvres protégées - Avenant à la convention du 28 avril 2011 - Approbation.

Juridische Zaken - Reprobel - Berekeningswijze - Aanhangsel bij de overeenkomst van 28 april 2011 - Goedkeuring.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

6. Prévention - Approbation de la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre d'une subvention spéciale dans le cadre d'actions sociales à l'encontre des personnes dites « Roms », personnes migrantes, personnes sans abri et gens du voyage.

Preventie - Overeenkomst met Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het kader van een bijzondere subsidie die gepaard gaan met de sociale acties ten behoeve van de zogenaamde "Roma", migranten, daklozen en woonwagenbewoners.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

7. Prévention - Approbation de la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre d'une subvention spéciale pour des actions ciblant les personnes dites « roms ».

Preventie - Overeenkomst met Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het kader van een bijzondere subsidie gericht op acties in verband met de zogenaamde "Roma" publiek.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

8. Prévention - Convention entre Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Lutte contre l'exclusion sociale relative à la politique de Prévention - Année 2017.

Preventie - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw Bestrijding tegen sociale uitsluiting betreffende het preventiebeleid - Jaar 2017.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne voudrais pas donner l'impression que nous n'avons pas de questions à poser sur la LES.

M. le président :

On a compris.

M. Ikazban :

Si permettez, vous avez compris, mais les citoyens qui nous écoutent, je n'ai pas envie qu'ils aient l'impression qu'on n'a pas d'intérêt. C'est parce qu'on a prévu d'avoir une réunion avec la présidente et l'asbl à ce sujet.

M. le président :

Donc c'est bien ce que je dis, on a compris. Merci, merci monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

9. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Institut Machtens - Convention entre l'Administration communale et l'asbl « Alter Brussels » pour l'occupation gratuite de locaux de cours à l'Institut Machtens - Approbation.

Openbaar Onderwijs - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - « Institut Machtens » - Conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw « Alter Brussels » voor de gratis bezigheid van leslokalen bij het « Institut Machtens » - Goedkeuring.

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je suppose qu'il y a pour Alter Brussels une convention comme on a prévu de l'établir au conseil communal précédent avec les assurances qui sont jointes ?

M. le président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je veux vous rassurer, cela se fait dans le même cadre juridique.

M. le président :

Merci.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

10. Sports - ASBL Molenbeek Sport - Compte de l'exercice 2016.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Tout d'abord je souhaite adresser les félicitations pour ces excellents résultats. Je pense que pour une bonne part, c'est peut-être dû à la remise en activité de la piscine, mais je trouve quand-même qu'on revient d'assez loin avec cette asbl, vu qu'on a eu, en début de législature, plusieurs exercices en mali que la Commune a dû couvrir et aujourd'hui, on nous présente un exercice, enfin des comptes, en boni pour 400.000 €, ce n'est quand-même pas rien. Je regrette simplement, peut-être qu'il y en a une, mais je n'ai pas vu passer une convocation pour une section réunie ou une assemblée générale ou pour expliquer ces chiffres. Ça a déjà été le cas, alors c'est de ma faute si, ah, ce n'a pas été le cas ? Donc simplement pour avoir des explications par rapport à ces chiffres qu'on nous présente aujourd'hui. En tout cas, félicitations pour ces excellents résultats !

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci monsieur le président, j'entends les félicitations de monsieur Lakhloufi, mais je ne sais pas pourquoi il félicite ?

D'abord le bilan, excusez-moi du peu, lorsqu'on a une situation bilantaire et surtout lorsqu'on parle de bilan, de passif et d'actif, la moindre des choses, c'est d'avoir un exercice sur deux années minimum. Or ici, on a une situation de 2016. L'absence de 2015 et de 2014 démontre clairement que monsieur Lakhloufi ne comprend rien dans les félicitations parce qu'on ne peut pas évaluer l'évolution, ni l'appréciation des montants d'une année par rapport à une autre. C'est bien beau de dire que c'est 400.000 €, mais d'où viennent ces 400.000 €, c'est au détriment de quelque chose ? Ça, c'est au-delà des choses. Donc, lorsqu'on nous présente une situation bilantaire, encore une fois monsieur l'échevin des Sports responsable de l'asbl en elle-même, il aurait fallu au moins avoir la décence, et nous l'avons dit déjà à maintes reprises et je pense que même la majorité l'avait fait, de nous présenter un exercice minimum à savoir deux années, pour pouvoir apprécier d'un exercice à l'autre, d'un poste à l'autre, la notion d'actif, la notion de..., mais tout ça, aujourd'hui, nous donner ceci, on ne peut pas avoir un jugement.

Quand j'entends les félicitations, félicitations ? Encore une fois, pourquoi ? Alors évidemment il y a 400.000 €, mais c'est 400.000 € avec la volonté de rembourser évidemment les dotations initialement prévues. Donc encore une fois, on est dans un exercice arithmétique qui semble devenir la règle pour pas mal de choses. Donc j'aurais aimé, là je rejoins monsieur Lakhloufi, pour qu'il y ait une section réunie qui permettra à tout un chacun de poser les questions, de comprendre la nuance et de féliciter ou non après.

Les comptes des résultats par exemple, qui sont également un indicateur d'évolution des dépenses et des recettes, évolution par rapport à quoi, par rapport à qui, comment ? On a des ratios bien évidemment, mais apprécier les chiffres, c'est une demande, une exigence autre et des conclusions tout à fait autres.

Donc monsieur le président, monsieur l'échevin, ayez l'amabilité s'il vous plaît, d'autant plus qu'on parle de 2016, on est en 2018, alors anticipons les choses, voyons un peu pour 2017, si vous allez faire cet effort de nous présenter quelque chose de plus décent. Merci, j'ai dit.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Monsieur Achaoui a bien parlé, il faut des outils de comparaison. Pour ma part, je vois bien sûr que les recettes pour la piscine vont augmenter, c'est lié à sa rénovation, c'est une bonne chose, plus de clubs louent l'infrastructure grâce à son aménagement.

Je vois quand-même qu'elle reste assez énergivore notamment en électricité. On a prévu d'installer des panneaux solaires sur trois bâtiments communaux dont la piscine. Je vois que la responsable du projet prévoit de faire appel à des investisseurs et notamment la participation possible des habitants de Molenbeek pour des sommes comprises entre 250 € et je ne sais plus le plafond, mais quelques centaines d'euros, mais sans bénéficiaires assurés. Et puis, il y aura aussi des certificats verts. On se rappelle bien ce qui s'est passé avec monsieur Nollet en Wallonie. Donc j'aimerais bien, j'aimerais avoir des explications à ce sujet ? Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

S'il vous plaît, je peux demander un petit peu de calme dans la salle également pour le brouhaha. Merci.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président, ma question elle est très courte, elle est très simple. Donc l'asbl Molenbeek Sport est l'asbl communale, para-communale qui gère les infrastructures sportives de Molenbeek, en tout cas en grande partie. Moi je voudrais savoir quand allons-nous enfin avoir l'ouverture et la fin des travaux au Sippelberg, puisque je rappelle que les gens continuent à se déshabiller dans la salle, qu'ils doivent faire 300 mètres pour aller prendre une douche le soir quand il fait froid dans le noir. Et il y a deux mois, oui deux mois, deux ou trois mois, l'échevin des Travaux, puisque maintenant il faut s'adresser à l'échevin des Travaux et non plus des Sports, nous a dit que dans deux mois, tout serait réglé. Eh bien deux mois après, je vous confirme que le problème subsiste toujours, les vestiaires ne sont toujours pas ouverts, les travaux ne sont toujours pas terminés et les gens continuent à se déshabiller dans la salle.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig, monsieur Ikazban pardon, excusez-moi, j'avais monsieur Ait Jeddig juste dans la vue, c'est pour ça, désolé, il était entre les deux et il faisait un grand sourire, je me suis laissé séduire

(Rires - Gelach).

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le président, je vais essayer évidemment de ne pas rentrer dans la polémique que certains voudraient créer en intervenant ici au sein du conseil communal. Monsieur Achaoui, je ne vous ai pas interrompu, donc laissez-moi terminer s'il vous plaît. Ce qui est assez extraordinaire, c'est que vous intervenez ici au conseil communal, mais j'aurais aimé vous voir lorsqu'il y a les convocations du conseil d'administration, vous auriez pu avoir des précisions quant aux comptes 2016....

M. le président :

S'il vous plaît pas de discussions en aparté, s'il vous plaît, pas de discussions, monsieur l'échevin, s'il vous plaît.

M. l'échevin El Khannouss :

Mais je ne sais que répondre parce qu'on est ici, mais non, chaque année, nous présentons les comptes de Molenbeek Sport et depuis qu'il y a eu un changement de majorité, ça suscite énormément de débats alors que nous avons des lieux où nous pouvons aisément débattre et avoir toutes les précisions souhaitées par les uns et les autres.

Effectivement, et je remercie monsieur Lakhroufi pour avoir signalé l'évolution positive de nos comptes et plus particulièrement pour les comptes de 2016. Effectivement, c'est le fruit d'abord d'une direction qui mène à une gestion proactive qui est aussi liée, vous l'avez rappelé, à la transformation de la piscine qui devient moins énergivore et donc, qui nous permet de faire des économies, mais aussi la réouverture. Et les chiffres que vous aurez l'occasion d'avoir prochainement éventuellement, si vous ne venez pas au conseil d'administration, on pourrait organiser une section réunie et ça permettrait de vous enrichir et de vous rendre compte qu'il y a une évolution relativement positive par rapport à la gestion de Molenbeek Sport. Molenbeek Sport, chers collègues, va connaître une mutation profonde. Vous devez vous rappeler ce que j'ai expliqué ici il y a quelques temps déjà, que le collège a décidé de transformer l'asbl Molenbeek Sport en régie sportive avec à terme, j'ose l'espérer, une reconnaissance comme centre sportif local, ce qui va nous permettre, en tant que régie d'abord, de pouvoir rationaliser et faire des économies sur toute une série d'investissements de travaux, mais aussi dans le cas de la reconnaissance comme centre local sportif, recevoir une aide substantielle de l'ADEPS en matière de personnel.

Quant à la situation bilantaire, je vais céder la parole à mon collègue Karim Haouari qui est le trésorier attitré et qui a une meilleure maîtrise des chiffres que moi.

Et alors, pour monsieur Ait Jeddig, juste, même si ce n'est pas le sujet qui dépend des comptes 2016, je demanderai à madame Annalisa Gadaleta, l'échevine de l'Environnement, de vite dire quelques petits mots par rapport à la pose de panneaux photovoltaïques et ce que ça pourrait provoquer comme économies pour Molenbeek Sport. Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Merci monsieur le président, je vais être très bref, monsieur Lakhroufi, vous avez tout à fait raison de féliciter par rapport à l'ajustement Molenbeek Sport, et au-delà, du compte. Donc je rappelle que Molenbeek Sport est la seule structure qui dépend financièrement de la Commune qui a connu une diminution de sa dotation durant cette législature. Ce n'est pas une sanction, il y a eu des améliorations comme l'a dit l'échevin des Sports au niveau effectivement de l'énergie, mais pas rien que ça. Il y a eu d'autres améliorations, l'augmentation des recettes par ailleurs, la diminution de certaines dépenses, tous les contrats ont été revus, Molenbeek Sport a même été félicitée par la Région, monsieur, la Région bruxelloise, par rapport à la gestion. Je rappelle, et ce n'est pas pour jeter des fleurs à la majorité, je rappelle qu'il y avait aussi quelqu'un du PS, monsieur Mettwie, qui était là et qui participait activement au comité de gestion et à la gestion de la structure. Voilà, Molenbeek Sport a connu une modification fondamentale dans sa gestion.

Par rapport aux comptes, effectivement monsieur Achaoui, vous avez raison de poser ces questions par rapport à ce boni. Ce boni, effectivement, est un facteur exceptionnel. Il vient d'un mali cumulé qui a été payé par la Commune en 2015 et ce mali cumulé a été pris en recette en 2016, d'où le boni. Effectivement c'est un facteur, vous imaginez bien que dégager 400.000 € sur une année, ce n'est pas possible, voilà pour l'explication technique.

Quant à l'élément comparatif, effectivement, on peut le faire, mais vous savez très bien, on peut aller très loin dans la comparaison, on peut aller dans des ratios, dans les comptabilités analytiques, on peut aller très loin. Maintenant si vous demandez des éléments comparatifs, c'est tout à fait légitime. On pensera à le faire la prochaine fois, merci.

M. le président :

Merci monsieur Haouari.

Je redonne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Monsieur le président, juste, j'ai omis, et vous m'en excuserai, de répondre à la question de monsieur Ikazban.

Moi je voudrais ici saluer le travail de mon collègue l'échevin des Travaux publics parce que vous devez savoir que c'est l'échevin des Travaux qui est en charge du suivi des travaux de rénovation. Et contrairement à ce qui a été véhiculé par certains à travers les réseaux sociaux, ce chantier n'a jamais été laissé à l'abandon, au contraire, mais la complexité juridique liée à la faillite qui était déjà annoncée de cette entreprise a fait que nous avons pris du retard. Et je peux l'annoncer ici avec beaucoup d'aplomb, que dans les prochains jours, ces travaux vont reprendre avec un suivi au jour le jour du service des Travaux. Juridiquement, on peut enfin s'en occuper directement, ce qui fait que dans les prochains mois, le chantier sera clôturé, avec une salle qui sera accessible à l'ensemble de nos sportifs. Et donc, je pense que nous pourrons l'annoncer, et d'ailleurs nous le ferons dans les prochains jours, les travaux vont reprendre, c'est une histoire de quelques jours seulement. Merci.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur le président, tout d'abord je tenais à féliciter, à remercier l'échevin des Finances pour son explication qui me paraît très cohérente et qui peut expliquer le boni dégagé et alors là, monsieur Lakhroufi, on aurait pu féliciter après ces explications-là. Ça, c'est une remarque.

Deuxième remarque, monsieur l'échevin des Sports, je vous mets au défi de me prouver que vous m'avez envoyé une convocation quelconque ces derniers six mois ou un an, quant à la tenue d'une assemblée générale ou d'un CA relatif à Molenbeek Sport. D'ailleurs je vous invite à m'envoyer le document qui est censé être envoyé à tout un chacun, je n'ai rien reçu. Et à chaque convocation qui a été envoyée, j'ai toujours assisté, j'ai toujours assisté, la dernière à laquelle nous avons assisté, elle s'est déroulée au collège dans le bureau du collège, où nous n'avions pas le quorum, monsieur l'échevin, où nous avons attendu longtemps, longtemps et finalement, cette réunion n'a pas eu lieu faute de quorum. Ça, c'est la dernière. Ça, c'est la dernière monsieur l'échevin et s'il vous plaît, faites-moi plaisir, prouvez-moi que vous m'avez envoyé une convocation ultérieure à cette date-là et je serai tout à fait d'accord pour vous présenter mes excuses.

Deuxième élément...

M. l'échevin El Khannouss :

Vous êtes de mauvaise foi !

M. le président :

S'il vous plaît, pas de polémiques stériles, bon Dieu, est-ce qu'on peut demander...

M. Achaoui :

Merci monsieur l'échevin pour la mauvaise foi, je vais continuer dans cette mauvaise foi.

Deuxième élément, vous évoquez toujours la même raison : pour des raisons juridiques, nous n'avons pas pu entamer, poursuivre, continuer les travaux qui datent depuis de longues années. Aujourd'hui, soudainement, la question juridique est clôturée et la solution semble être dégagée. Alors, lorsqu'on présente, dans une association comme Molenbeek Sport, un boni de 400.000 €, et que pendant des années, les vestiaires du Sippelberg, pour ne citer que cet exemple-là, parce que vous avez évoqué comme quoi les travaux avançaient et qu'il y avait une réalisation importante, les commentaires via Facebook et les réseaux sociaux ne sont pas des commentaires farfelus, ils traduisent réellement la réalité puisque ce sont des gens à qui on demande de payer un mois, voire une année, une cotisation, l'occupation d'une salle sans pouvoir leur donner la possibilité de prendre une douche dans des conditions minimales, minimales. Alors quand on dégage un boni de 400.000 €, il faut assumer monsieur l'échevin. Venir nous dire aujourd'hui...

(On entend monsieur El Khannouss intervenir hors micro - Men hoort mijnheer El Khannouss tussenkomen)

M. Achaoui :

Oui, oui, je n'ai rien compris, ce sont toujours les autres qui ne comprennent rien, visiblement vous comprenez tout. Donc, oui, d'accord, mais non vous n'en avez pas parlé, vous avez évoqué un problème juridique, monsieur, un problème juridique, à la limite ayez l'honnêteté intellectuelle de parler de sous-financement. Donc ça, c'est une chose.

Je resterai quand-même avec une note positive concernant l'échevin des Finances qui nous a expliqué le comment et le pourquoi. Je rappelle simplement que dans tout document bilantaire officiel, on présente un minimum de deux années comparatives. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le président, j'ai pris bonne note de la réponse concernant les vestiaires de la salle des sports du Sippelberg. Donc vous avez précisé que dans quelques jours, les travaux vont recommencer. Je n'ai pas entendu la date de fin, est-ce que ça veut dire que les travaux pour les autres vestiaires dont je parlais, entre les terrains 1 et 2, vont débiter également ? Ça, je ne sais pas. Néanmoins, on attendra de voir.

Maintenant, une remarque d'ordre, monsieur le président, parce que vous ne le faites pas, vous ne l'avez pas fait. Je constate que mon collègue Abdellah Achaoui a posé de bonnes questions, a posé des questions crédibles. Je pense que le minimum c'est qu'il reçoive une réponse respectueuse, il commence par se faire insulter, il commence par avoir une réponse d'un échevin énervé. Je pense qu'il faut..., non je n'exagère pas, tout le monde a entendu, vous avez dit « monsieur Achaoui, j'ai l'habitude de votre mauvaise foi ». C'est une insulte à l'égard d'un conseiller communal et le ROI prévoit de sanctionner ce genre de choses. Comme le président ne le fait pas, je le fais, je constate que l'échevin des Finances confirme que monsieur Achaoui a posé de bonnes questions, des questions intelligentes, le minimum, c'est de recevoir, vous savez monsieur l'échevin, on n'est pas toujours obligé de polémiquer pour tout et pour n'importe quoi. Nous avons posé des questions parce que monsieur Abdellah Achaoui parlait des finances, moi, j'ai parlé des sportifs qui se plaignent parce qu'ils n'ont pas le droit d'avoir une douche depuis maintenant plusieurs années et ils sont obligés maintenant de se déshabiller dans la salle devant tout le monde, tout simplement et je pense que cela mérite mieux que les petites polémiques de bas étages. Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci monsieur le président.

En fait, on ne peut plus féliciter monsieur El Khannouss, ça fait longtemps que je ne l'ai pas fait, je tiens quand-même à le rappeler, on ne peut plus féliciter monsieur El Khannouss sans se prendre les foudres de monsieur Achaoui. Mais je maintiens mes félicitations. Monsieur Achaoui, vous êtes fort dans les comptes et je dois vous dire que vous

êtes également très fort dans les règlements de comptes ! Réglez votre compte avec monsieur El Khannouss. Moi je dis simplement, je dis simplement une chose, moi je me réjouis que cette asbl, qui était très mal en point, très mal en point financièrement, aujourd'hui remonte la pente. C'est pour ça que j'ai posé la question et je l'ai fait d'une manière un peu détournée parce que je trouvais également que le montant de ce boni était assez conséquent et c'est pour ça que j'aurais voulu qu'on ait plus de détails par rapport à ça, avec l'organisation, soit d'une assemblée générale pour expliquer ces chiffres, soit d'une section réunie. C'est tout ce que je voulais dire par là. Mais, je maintiens quand-même mes félicitations après les explications de monsieur Haouari qui a quand-même mis en lumière qu'il y a toute une série de mesures en matière de bonne gestion qui ont été mises en place et il me semble que ces mesures-là portent leurs fruits aujourd'hui et donc je maintiens et je réitère mes félicitations.

M. le président :

Merci, est-ce que je peux demander à la salle de bien vouloir rester plutôt silencieuse parce qu'il y a tout le monde qui parle et cela fait un énorme brouhaha et ici les conseillers ne s'entendent plus, merci, sauf pour ceux qui crient.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

11. Economie - Classes moyennes - Projet "sac réutilisable" - Approbation de la convention de partenariat avec l'institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE).

Economie - Middenstand - Project "herbruikbare zakken" - Goedkeuring van de partnerovereenkomst met de BIM.

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Moi, j'ai une question à vous poser. C'est de savoir, on nous appelle à signer une convention, en tout cas à l'approuver, qui est en cours depuis le mois d'octobre et qui se terminera au mois de juin. Etant plus ou moins à la mi-parcours, est-ce qu'on a déjà un bilan des sacs remis, donnés aux commerçants, aux maraîchers ? Quel succès l'opération a-t-elle ? Moi j'aimerais avoir une petite réponse par rapport à cela.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter. Tenzij ik mij vergis is er geen tekst ter beschikking in het Nederlands, er staat in de documenten...

M. de voorzitter :

Die zijn tweetalig, een kolom links en een kolom rechts.

M. Berckmans :

In de agenda die verstuurd is staat er « de Nederlandse versie....

M. le président :

Ja maar op BO, je hebt hem zo, hij is vertaald.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi, je suis évidemment pour cette action de sensibilisation, tout à fait, mais c'est la manière, la méthode. On va faire fabriquer des sacs par des élèves de l'athénée Serge Creuz, ces élèves aussi sont fort sollicités, quand est-ce que ces élèves vont se consacrer à leurs études, à de vrais apprentissages ? Je me demande pourquoi on ne fait pas un appel d'offre via une entreprise éventuellement et puis on amène ces sacs éventuellement dans les écoles, dans toutes les écoles de Molenbeek et pas seulement à Serge Creuz pour sensibiliser tous les élèves et sensibiliser leurs familles également. Voilà, ça c'est la question que je me pose. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le président.

M. le président :

Ne tombez pas dans le sac.

M. l'échevin El Khannouss :

Non, non, je ne vais pas tomber dans le sac effectivement et qu'on se rassure tout de suite, ce ne sont pas des sacs qui ont été fabriqués dans quelconque pays asiatique où on exploite des enfants et les personnes les plus fragilisées, ce sont des sacs qui sont fabriqués en Belgique. Alors comme vous le savez tous, depuis le 1er janvier 2018, l'utilisation des sacs plastiques est interdite et nous, avec ma collègue Annalisa Gadaleta en charge de l'environnement ainsi que ma collègue Sarah Turine, on a travaillé sur un appel à projet de la Région pour pouvoir mener plusieurs actions de sensibilisation auprès des Molenbeekois. Ces différentes actions, et vous les avez rappelées madame Piquard, vont s'étaler dans le temps. Une des premières actions a déjà eu lieu, elle s'est déroulée respectivement un jeudi et un mardi sur nos deux marchés importants de la commune, où nous avons organisé une distribution de sacs qui ont été fabriqués près de Malines, je le répète encore une fois, qui

ont été accompagnés d'un prospectus rappelant toutes les actions, toute notre responsabilité en matière de sauvegarde de l'environnement. Et je peux vous dire que le résultat a été très positif et d'ailleurs, il est prévu à travers un groupe d'accompagnement composé de la Commune, mais aussi de la Région, de faire une évaluation. Dès que celle-ci sera faite d'une manière globale, au mois de juin, on pourra vous transmettre les conclusions.

Alors monsieur, excusez-moi mais à un moment donné, j'ai eu un fou-rire parce que je pense que vous n'avez pas très bien saisi que ces sacs fabriqués par une école, et bien le sont en fait dans le cadre de leur formation professionnelle. C'est une section de couture qui va participer, qui a répondu présent à notre projet et donc dans le cadre de leur apprentissage, ils vont confectionner des sacs qui sont probablement originaux et qui vont être distribués dans un contexte bien précis, mais qui s'inscrit toujours dans cette action de prévention et d'utilisation de sacs réutilisables. Et nous permettons justement à des élèves de participer à un projet positif pour sauvegarder l'environnement, mais aussi de mettre en pratique ce qu'ils apprennent dans les cours théoriques et dans les cours pratiques. Et je le redis encore une fois, ce sont des élèves qui sont en couture et cela fait partie de leur formation. Merci.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je pense oui, cela vous fait sourire, évidemment, et puis vous citez « on ne va pas les faire fabriquer en Chine », on va les faire fabriquer à Serge Creuz. Peu importe, mais j'aimerais bien qu'on réponde sérieusement et correctement aux questions qu'on se pose et éventuellement aux propositions que nous aussi on fait ici en tant que conseillers. Moi quand je vous propose de les faire fabriquer par une entreprise, c'est une entreprise qui a pignon sur rue ici et éventuellement....

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig, je crois que vous avez mal compris, je redonne la parole à l'échevin parce que vous avez mal compris.

M. l'échevin El Khannouss :

Je vais essayer d'être pédagogue. Il s'agit ici de classes de section professionnelle, couture, ils ne vont pas réaliser l'ensemble des sacs. Je rappelle que sur deux jours nous avons distribué près de 10.000 sacs. Vous imaginez un peu une classe de section professionnelle coudre 10.000 sacs ? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ici, une partie du projet consiste à collaborer avec ces élèves et professeurs pour qu'eux-mêmes construisent un projet où ils vont imaginer la forme des sacs, ils vont imaginer la disposition des tissus. C'est vraiment une participation dans le cadre de la sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement, mais aussi à la conception depuis le dessin jusqu'à la réalisation pratique de ces sacs, mais qui n'ont rien à voir avec les sacs que nous avons distribués sur les marchés. Ce sont quelques centaines de sacs qui seront fabriqués par des élèves dans le cadre de leurs cours de pratique professionnelle.

M. le président :

Voilà monsieur Ait Jeddig, je vous rends la parole.

M. Ait Jeddig :

J'ai parfaitement compris, simplement quand on fait faire cela à une période pré-électorale etc..., voilà, je ne fais pas de procès d'intention, simplement, on peut mieux faire. Je ne vote pas contre, je soutiens l'initiative, mais simplement, on peut faire mieux dans une Commune où il y a des problèmes de propreté etc... On peut très bien sensibiliser toutes les familles, tous les élèves. C'est simplement ça ce que je dis. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

12. Finances - CPAS - Budget 2018. Financiën - OCMW - Begroting 2018.

M. le président :

On peut approuver ? Non, je donne la parole à monsieur Roland Vandenhove

(Rires - Gelach)

M. le président :

Ça a presque marché, presque.

Monsieur Roland Vandenhove, président du CPAS.

M. Vandenhove :

Bien essayé, ça m'aurait arrangé.

M. le président :

Je rappelle aux conseillers que nous avons eu une section réunie où les informations et les chiffres vous ont été présentés et que c'est le budget qui est en discussion et que donc on parle bien des chiffres lors de ce débat. Merci.

M. Vandenhove :

Je vais vous introduire les chiffres avec quand-même l'une ou l'autre explication.

Le budget 2018 exposé longuement en sections réunies lundi dernier et après avoir reçu les autorisations nécessaires a été approuvé par le conseil de l'action sociale en sa séance du 19 décembre dernier. Dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, accentué pour notre Commune d'un plan d'accompagnement financier depuis 2015, le budget 2018 du CPAS, qu'on vous présente peut-être un peu tardivement et qui a mis un temps assez important dans sa confection parce qu'on l'a voulu participatif à partir de besoins du personnel et à la recherche de moyens supplémentaires par les autorités

supérieures et par un processus de concertation avec les syndicats notamment, nous sommes arrivés à un budget total de 112.720.112,45 €. Donc, c'est quand-même un montant qui se veut ambitieux afin de répondre à toute une série de défis de plus en plus importants et majeurs auxquels le CPAS est confronté et cela ne fait qu'augmenter.

Le montant de la dotation communale, il augmente. Elle s'élève à 27.134.216 €, soit une augmentation de 2,87% par rapport à celle inscrite au budget initial de 2017. La situation sociale de notre commune..., ah oui, alors le montant exact de l'augmentation de la dotation communale s'élève à 832.496 €. A cela il faut rajouter encore 607.000 € provenant de la Région pour la politique article 60. La situation sociale de notre commune continue à se dégrader. En effet, au premier janvier 2017, notre commune comptait près de 5.930 dossiers titulaires de revenu d'intégration ou de son équivalent. Ce chiffre rapporté à la population de la commune, donc il y a un taux de pénétration de la pauvreté de 6.17%, nous classe, et c'est la première fois et ce n'est pas un fait heureux, nous classe comme la commune la plus pauvre de la région de Bruxelles-Capitale et même du royaume. C'est une réalité qui touche particulièrement le CPAS qui reste le dernier rempart à la précarisation totale des plus démunis de la commune. Des actions spécifiques en matière de formation du personnel en passant par un renforcement des équipes sont prévues dans ce budget. Je vais citer quelques exemples les plus importants. Les services accueil et les stewards seront renforcés de 3 équivalents temps plein notamment parce qu'il y a un site supplémentaire qui va s'ouvrir en 2018. Le service social général de 5 équivalents temps plein qui vont constituer une équipe mobile des personnes les plus expérimentées qui vont renforcer les services de 1ère ligne dans les différentes antennes en fonction des besoins nécessaires et des besoins mouvants au niveau des usagers qui peuvent changer d'une antenne à l'autre. La Cellule logement, qui est composée actuellement d'un équivalent temps plein, ce qui est tout à fait insuffisant pour un CPAS comme le nôtre, on va y rajouter un équivalent temps plein pour commencer. Les services d'insertion socio-professionnelle, qui ont été complètement noyés les années précédentes, vu le nombre de dossiers là aussi supplémentaires et les besoins de plus en plus importants d'encadrement, si on veut que réellement les gens quittent le CPAS, seront renforcés de 3 équivalents temps plein. La résidence Arcadia et tout ce qui tourne autour, connaîtra un engagement de 6 équivalents temps plein composé de 2 personnes supplémentaires chargées de l'encadrement des équipes article 60 qui trop souvent ne sont pas suffisamment encadrées et se retrouvent dans des situations où ce n'est plus vraiment un article 60, mais du personnel qui doit remplacer du personnel structurel. Donc, il faut absolument renforcer les articles 60 pour qu'ils redeviennent des vrais contrats de formation. Il y aura un renforcement au niveau de l'équipe de nuit et le maintien de deux contrats à durée déterminée pendant toute l'année pour résorber le problème des heures supplémentaires que nous n'avons pas réussi à résorber pendant l'année 2017, mais qu'il faut absolument faire dans le cadre du plan de restructuration et la redéfinition des horaires en 2018. Tout cela pour réduire, l'objectif principal de tout ça, c'est de diminuer la charge de travail des collaborateurs et de réduire les conséquences psychosociales néfastes pour un travail social de qualité. Ceci permettra donc une amélioration du service à notre public au travers du respect du délai légal de traitement d'une demande d'aide qui est normalement de 30 jours et qui devient de plus en plus difficile à tenir, d'un accueil au public encore plus professionnel avec un vrai travail social et d'une amélioration du travail de fond effectué par les travailleurs sociaux. Je me dois de souligner ici que notre service social a dû faire face à une augmentation de 18% du nombre de décisions à traiter et ce depuis 2013. Donc, nous sommes maintenant à 48.214 décisions pour les neufs premiers mois de 2017, se répartissant en 74,1% de décisions positives et 25,9% de décisions négatives. De même il a été répondu à une augmentation du nombre de dossiers titulaires de revenu d'intégration de près de 33% pour la même période. Il s'agit là de nouvelles demandes de la conséquence, dont on a parlé très longtemps, des sanctions du chômage et d'autres phénomènes qui ont fait augmenter le nombre de dossiers titulaires. En matière de revenu d'intégration et de son équivalent en aide sociale, notre CPAS est l'un des plus grands de la région bruxelloise avec 6.214 personnes qui ont droit, conformément à la législation, de

bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou de l'équivalent. Je rappelle qu'à Molenbeek toutes les demandes sont prises en compte, quelles qu'elles soient et qu'il n'y a aucun refus à l'accueil des personnes qui voient leur dossier traité, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans tous les CPAS de la région bruxelloise. Les chiffres sociodémographiques de la commune ne sont pas rassurants. Ils pointent une population de plus en plus précarisée dont les besoins sociaux ne cessent de croître. Les moyens financiers de la Commune seule ne peuvent y faire face et c'est un gros problème pour le CPAS et pour la Commune. Tous les indicateurs montrent que le coût de cette précarité grandissante sera plus important encore et que le montant nécessaire pour le paiement du revenu d'intégration à nos bénéficiaires, va augmenter. Ceci augmentera le montant de la charge nette induite que nous avons calculée à 912.000 € et ce paiement devra être porté par le CPAS et la part communale, la part CPAS et donc la part communale dans le paiement du revenu d'intégration. Sur demande de la Commune et vu l'incertitude du montant exact que cela va coûter, il a été demandé de mener cette discussion, sur le paiement de ce montant, en modification budgétaire après la parution des chiffres réels aux comptes et pas sur base d'une estimation du nombre de dossiers au mois de décembre. Le montant étant tellement important, il vaut mieux se baser sur des chiffres reportés sur douze mois que sur une situation finale en fin d'année. Pour accepter cela, le CPAS a accepté de mener cette discussion en modification budgétaire à plusieurs conditions, c'est-à-dire que le montant sera de toute manière payé, ce qui est tout simplement le respect de la loi, on est obligé de payer les revenus d'intégration et sur le fait que le calcul de ce montant et le paiement de ce montant n'aura pas de conséquences sur le montant demandé aujourd'hui dans le cadre du budget, c'est-à-dire les 832.496 € qui sont immunisés.

Alors, ce que je tire comme conclusion aussi par rapport à ce chiffre de 912.000 €, c'est que c'est un indicateur incontournable du sous-financement de la commune, je dis ça chaque année, mais chaque année ça se répète, et ce malgré tous les efforts déjà consentis par la Région. Il y a vraiment un problème de sous-financement de la commune de Molenbeek, ce qu'on n'arrête pas de répéter et qu'on a répété à nos autorités supérieures avec quelques succès mais qui sont encore mineurs et qu'il faut pouvoir augmenter. La politique d'insertion socio-professionnelle menée conjointement avec les mesures visant la généralisation du projet individualisé d'intégration sociale, sera complétée d'une part par des mesures sociales, donc une enveloppe de 200.000 € qui sont prévus dans les 832.000 €, donc qui ne concernent pas le personnel mais bien les usagers, visant par exemple à lutter contre des pièges à l'emploi dans le cadre d'une mise au travail dans le cadre de l'article 60. Par exemple, une des mesures actuelles, c'est la suppression de la carte médicale une fois que les gens rentrent dans l'article 60, nous revenons en arrière par rapport à cette mesure qui constitue en fait un piège à l'emploi et qui peut dissuader les gens à accepter un contrat article 60. Et d'autre part, par un renforcement de moyens budgétaires notamment de formations pour les articles 60. Un budget de 150.000 € est prévu pour la formation qui doit servir à de la socialisation des articles 60 avant l'emploi, à de la préformation professionnelle avant d'entrer dans un contrat article 60 et à de la formation en cours de contrat. Et donc, on essaie, l'objectif étant que 100% de nos articles 60 d'ici à deux ans, puissent bénéficier tous d'un plan de formation. Notre participation à des projets pilotes tels que Miriam, qui est un projet de travail communautaire avec des familles monoparentales, les ateliers pédagogiques personnalisés qui sont en cours pour l'instant en collaboration entre le CPAS et la promotion sociale pour les jeunes demandeurs emplois, nous permettront de tirer des conclusions et de transposer dans notre fonctionnement habituel, qui est très souvent individuel, les points les plus positifs que nous pourrions en retirer, par exemple en matière de travail de groupe qui ne se passe pas assez souvent à mon avis, en tout cas dans les CPAS, et qui peut renforcer un résultat par une émulation des gens qui travaillent ensemble et qui peut permettre un gain de temps pour des séances d'information de groupe, par exemple par rapport à des informations individuelles, qui permettront de gagner du temps pour faire du travail social individuel de meilleure qualité par rapport aux usagers. Sans oublier le travail du CPAS dans son réseau plus large ou dans la vie quotidienne des

usagers comme par exemple cela se passe à l'antenne Gosselies qui, je crois, peut servir d'exemple, même si c'est compliqué de transposer cela au niveau de toutes nos antennes qui sont beaucoup plus grandes, mais il y a des méthodes qui peuvent servir d'exemple.

En ce qui concerne les jeunes, la politique du centre a été reconnue lors de la dernière inspection du service de programmation d'intégration sociale et sera poursuivie, vu la part importante que représentent les jeunes de moins de 25 ans bénéficiant d'un revenu d'intégration. Nous sommes à plus de 2.500 jeunes dépendant du CPAS et dans ces 2.500 jeunes, plus de 1.300 sont dans un processus positif d'études et de formations. Mais c'est encore insuffisant, il faut renforcer.

L'exercice 2018 sera également marqué par les choix, par des choix importants en matière informatique. Nous sommes à la veille du renouvellement des logiciels métiers, le logiciel social et le logiciel des ressources humaines, s'accompagnant de modifications incontournables dans l'infrastructure informatique en l'absence de solutions fiables et complètes sur le marché actuellement. Donc nous dégageons un budget de 75.000€ pour faire cela. Des synergies avec d'autres CPAS sont envisagées tout comme une collaboration de la Commune concernant un gestionnaire de réseau, donc cela va dans l'idée de cette amélioration informatique.

Pour le surplus, des mesures d'aménagement seront prises en matière d'infrastructures sur nos différents sites et établissements afin de répondre au rapport de visite de la médecine du travail et de l'inspection de la Commission Communautaire Commune. Une enveloppe ponctuelle de 50.000 € pour répondre aux besoins urgents est dégagée dans le budget 2018.

En 2018, nous comptons achever aussi notre politique en matière de bâtiments et de redéploiement de nos services en terminant la rénovation de notre nouvelle antenne de la rue de l'Indépendance, en y installant nos archives et notre système de classement des documents sociaux des usagers, mais aussi en ouvrant une nouvelle antenne à la rue Schols, que la Commune nous cède, dédiée à l'insertion socio-professionnelle et aux jeunes et en trouvant une nouvelle implantation encore dans le haut de la commune. Un budget de 2 millions est prévu pour l'acquisition et la rénovation de cette nouvelle implantation. L'ouverture de cette nouvelle implantation permettra de libérer le site autour de la maison de repos Arcadia pour y implanter nos futurs flat-résidences qui restent un projet important pour les personnes âgées dépendant du CPAS et pour toute une initiative pour le 3ème et le 4ème âge. A noter que le projet que nous avons, un projet novateur rue Lemaire, 1er et à ce jour, unique à Bruxelles, verra le jour en 2018. Il s'agit d'un projet de flat-résidences où il y aura pour la première fois une collaboration entre CPAS, Logement Molenbeekois, SLRB et Cocom. Donc c'est la première fois que cela se fera cette collaboration sur le terrain et financière.

Enfin, conformément aux dispositions du plan d'accompagnement financier, le centre procédera à la vente, et c'est un produit estimé à 500.000 € de deux bâtiments dont le produit sera utilisé pour financer les investissements et afin de diminuer à terme la charge de la dette.

Voilà ce que j'avais à vous dire concernant le budget du CPAS et je reste à votre disposition pour les questions.

M. le président :

Merci monsieur Vandenhove.
Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci monsieur le président, je passe avant monsieur De Block, merci de me laisser la place, mais c'est pour être un peu en complément avec ce que vient de dire le président.

Je pense qu'il vous a énuméré énormément de choses. Moi, je voulais vous apporter un regard un petit peu différent, parce que j'estime qu'en tant que conseillers du CPAS, quelle que soit notre appartenance politique, nous sommes avant tout des gestionnaires. Et donc en tant que gestionnaires, nous devons essayer de devenir des employeurs avec une valeur ajoutée. En effet, le CPAS a énormément grandi, c'est pratiquement devenu une entreprise, sociale, sans aucun doute, publique, elle doit le rester. Il n'empêche que ce budget, c'est ce que nous voulons impulser au CPAS. Alors quand on a une entreprise, il faut réfléchir à beaucoup de choses. Il faut réfléchir d'une part au moteur de cette entreprise qui est le personnel d'un côté, les allocataires de l'autre. Quant au personnel, il y a plusieurs strates que nous voulons prendre en compte. D'abord celle des cadres. J'ai parfois entendu dire que nous avons une armée mexicaine. C'est tout à fait faux. Nous avons des gens qui sont responsables de service, qui sont compétents, qui ont été sélectionnés pour leurs compétences, qui les assument et qui les assument tellement bien qu'ils ont été repris, cinq d'entre eux, dans les ministères. Et donc ce sont des gens dont nous devons reconnaître les qualités et qui doivent aussi être payés en conséquence. Ils ont en-dessous d'eux des adjoints qui, pour notamment ceux qui nous ont quitté momentanément, ces adjoints ont dû reprendre un travail relativement conséquent. Ils doivent donc, tout comme les adjoints, avoir un service administratif qui les aide à réaliser leur fonction. Et d'autre part aussi, nous devons investir dans un outil informatique parce que l'outil informatique est réellement un support stratégique au CPAS, c'est vraiment le centre du fonctionnement qui est disponible pour tous les agents du CPAS. Ce qui est aussi extrêmement important c'est le middle management, ce sont des gens, responsables des services, qui doivent avoir autour d'eux la possibilité d'avoir des formations, d'être encadrés, qui sont responsables de services pour lesquels il y a des spécificités et il faut leur donner tous les outils pour qu'ils puissent travailler de manière tout à fait valable, compétente, réactualisée et proactive.

Alors il y a les gens de terrain, ça c'est le personnel qui est bien sûr plus nombreux mais qui est confronté aussi à toute l'évolution de la population molenbeekoise et j'aime autant vous dire qu'en un an, moi je l'ai vue évoluer pendant quand-même pas mal d'années, mais je vois combien en un an notre population évolue, est différente et combien les assistants sociaux notamment, ou toutes les personnes qui sont en 1ère ligne, doivent s'adapter aux nouvelles difficultés devant lesquelles elles se trouvent. Des difficultés qui sont d'ordre personnel, il y a de la violence, il y a des difficultés par exemple à devoir assumer les refus que l'on donne aux allocataires, il y a des difficultés vraiment de tous ordres. Une rénovation à Arcadia où c'est le résident qui est remis au centre des préoccupations et donc les horaires sont changés. Donc il faut pour toutes ces personnes un accompagnement, un encadrement, il faut des formations parce qu'il y a bien-sûr de la résistance au changement, c'est tout à fait certain, mais nous avons l'obligation de les accompagner dans ce travail et dans cette mutation constante qu'ils rencontrent sur le terrain. L'outil de base, c'est bien sûr les formations, elles apparaissent dans les budgets, elles sont tout à fait indispensables. Le CPAS est réellement le lien social de la population et nous devons traiter notre personnel avec énormément de respect et être à l'écoute de leurs difficultés et pouvoir surtout y répondre. Le président a fait un travail de missi dominici, il s'est débrouillé comme un beau diable, enfin excusez-moi, excusez-moi Roland de te comparer à ça, mais il essaie de sensibiliser les pouvoirs subsidiaires pour leur expliquer combien la population molenbeekoise a vraiment une spécificité et qu'elle doit être rencontrée dans ceux qui sont à prendre en compte, tous les problèmes, des situations dramatiques, à tous points de vue, que notre population rencontre. Il y a une synergie manifestement qui est à faire avec la Commune. CPAS et Commune, ce ne sont pas des institutions en rivalité, ce sont des institutions qui doivent pouvoir travailler ensemble, ils doivent travailler en confiance surtout,

je pense que c'est un terme tout à fait essentiel, respect et confiance. Quand il y a une concertation, je crois vraiment que les points doivent pouvoir être mis sur table parce que la Commune peut, au travers des difficultés que le CPAS rencontre et de tous les éléments qu'on peut lui apporter, se rendre compte vraiment de ce que représente l'évolution de la population molenbeekoise, je l'ai déjà dit, mais aussi de toutes les difficultés qu'on peut rencontrer, voir comment les prendre en compte, voir comment réagir et je crois que c'est ensemble qu'on peut vraiment faire un travail de base. Donc cette concertation CPAS, Commune, est tout à fait indispensable. Pour moi, ce qui me semble important aussi, c'est qu'au CPAS, nous devons essayer de créer un climat d'appartenance, se rendre compte qu'on peut être fier d'appartenir au CPAS de Molenbeek, que c'est un plus. Je crois aussi que nous allons investir plus dans la communication. Peut-être que pour le moment, elle est trop verticale, moi j'aimerais beaucoup, et je pense que mes collègues sont tout à fait d'accord, c'est qu'elle soit beaucoup plus transversale. La communication est vraiment un pivot, il faut la travailler, il faut la mener à ce qu'elle soit vraiment une plus-value dans notre CPAS. Et il y a aussi une place stratégique du collectif à mettre en évidence pour que cette information circule dans tous les services et de manière tout à fait adéquate et adaptée. Alors je sais qu'il y a eu un rapport citoyenneté-pauvreté qui a été élaboré, qui va être divulgué dans les pouvoirs subsidiaires, j'espère vraiment que ce rapport sera pris en compte, qu'il y aura des suites, qu'il y aura des ajustements possibles pour faire que l'on passe à Molenbeek de l'exclusion à l'inclusion. J'ai dit. Merci.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je suis ravi d'entendre que les choses qu'on répète depuis quelques temps commencent à être intégrées dans le petit discours d'ouverture du débat, le sous-financement de la Commune et du CPAS. J'aimerais bien l'entendre plus haut et pas juste dans les instances, mais dans le débat public, mais je ferai une proposition officielle pour le prochain conseil, on peut se rencontrer là-dessus. Molenbeek est une des communes avec une population, je pense, la plus pauvre, avec un taux de la population à risque au niveau de la pauvreté élevé et ce que je manque dans les présentations du CPAS, c'est vraiment se dire, ok, pour tirer tous les gens au-dessus du seuil de pauvreté, qu'est-ce qu'il nous manque à Molenbeek ? Pas juste partir du cadre, ce qui est donné, mais vraiment dire ce qu'on a besoin. Et donc je vous demande, est-ce que, c'est une question concrète : est-ce que le CPAS de Molenbeek a une vue sur ce qu'il faut pour sortir les gens du risque de la pauvreté ou en-dessous, au-dessus du seuil de la pauvreté ? Ça, c'est une première chose au niveau Molenbeek. Mais une sous-question pour moi est simple et à mon avis à laquelle vous pouvez répondre, combien de vos usagers en fait se trouvent dans une situation en-dessous du seuil de pauvreté malgré l'aide apportée par le CPAS ? Et qu'est-ce qu'il faut pour donner à ces gens-là une situation de dignité, de les lever au-dessus du seuil de pauvreté ?

M. le président :

Monsieur De Block, j'ai précisé que nous étions dans un débat qui concernait le budget et les chiffres. Ici vous êtes occupés à parler d'une politique en profondeur qui n'a pas l'heure d'être le débat d'aujourd'hui. Et donc, je vais vous demander de recentrer vos commentaires et vos demandes par rapport à ce qui a été présenté par le président et la vice-présidente du CPAS en termes de budget et de politiques qu'ils ont mises dans ce budget et pas venir demander ce qu'il faudrait investir pour créer un nouveau budget. Merci.

Oui, oui, vous pouvez continuer votre intervention.

M. De Block :

Oui, mais on a coupé mon micro. Donc monsieur le président, je vais prendre 5 à 15 secondes pour dire que j'espère que vous comprenez qu'un budget, ça doit répondre aux besoins. Et donc j'espère que la Commune, quand elle fait des budgets et que le CPAS quand il fait des budgets, qu'il part des besoins nécessaires à sa mission et sa mission est d'offrir à tous les gens qui sont dans le besoin, d'offrir une situation digne. Et donc, je réagis à l'introduction du président lui-même qui dit qu'il y a un sous-financement, ce que je n'ai jamais encore entendu de sa bouche. Il est quoi, combien est ce chiffre de sous-financement ? Et je vais vous dire que j'ai lu le budget et la présentation et évidemment, il y a tout le débat au niveau du financement fédéral. Mais il y a quelque chose qui m'a interpellé aussi, c'est que par dossier RIS, la Commune de Molenbeek, je pense, rajoute dans sa dotation 3.000 €, +/-, 2.900 € et des, j'arrondis. Je n'ai pas vu le chiffre moyen pour Bruxelles, mais sur base des chiffres des autres communes, je me dis que cela doit tourner autour des 5.000 €, c'est une estimation. Cela veut dire que la dotation communale moyenne bruxelloise, pour vous, il vous manque 8 millions, il vous manque 8 millions pour juste avoir la dotation moyenne bruxelloise. Et je ne parle même pas encore de répondre aux besoins multiples et beaucoup plus importants auxquels on fait face. Et donc je vous demande, quand vous présentez un budget, je trouve que oui, chouette, vous avez intégré qu'il y a un sous-financement, je vous demande de le chiffrer et d'être ambitieux et de le déclarer ici, et d'en faire un débat politique.

Vu que Michel m'a coupé un petit peu la parole, je vais quand-même continuer un chouia. D'abord Arcadia, on est transversal, on veut plus de transversalité, vraiment le personnel on doit le chouchouter, mais mesdames et messieurs les représentants du conseil du CPAS, j'ai eu quand-même un petit peu l'impression que vous étiez quand-même un petit peu sourds pendant quelques mois et que le personnel qui est venu plusieurs fois réclamer, vous dire que cela n'allait plus, j'ai trouvé qu'il n'y avait pas assez d'écoute et pas assez de prise au sérieux. Et alors, je vous pose des questions spécifiques sur ce dossier-là. La dernière fois qu'on a discuté du CPAS, je vous ai posé la question claire « est-ce que oui ou non, la Commune s'engage à garder le home Arcadia public » ? Votre réponse est : si la réforme ne s'applique pas heu..., peut-être pas. C'est quoi votre réponse maintenant, on est un an plus tard, décembre 2017 est passé, c'est quoi votre réponse ?

Deux, apparemment vous avez changé d'avis sur votre réorganisation parce que la dernière fois qu'on en a discuté ici, tout était dans la sacoche, tout était répondu, c'était calculé, il y avait un audit et tout était bien. Et là j'entends: on engage, on renforce l'équipe de nuit, on va garder deux contrats quand-même. Moi je veux qu'il y ait de vrais contrats, j'entends article 60 et je veux savoir, c'est une question, ma deuxième question précise, c'est quoi l'évolution et le rapport article 60 vis-à-vis des contrats sérieux, plein temps, CDI ? Est-ce que oui ou non vous comptez tous les articles 60 aussi dans le calcul de vos normes ? Et si oui ou non vous respectez les normes ? Parce qu'alors, si c'est oui, alors je ne suis pas d'accord que vous présentiez les chiffres que vous êtes au-delà des normes de l'Inami parce que ce n'est pas vrai. Il faut le dire comme c'est, les articles 60 sont en formation, on ne peut pas attendre d'eux qu'ils effectuent la même charge de travail avec la même qualité. Donc ma question est : c'est quoi l'évolution des articles 60 vis-à-vis des CDI et est-ce qu'ils sont comptés dans le calcul des Inami ?

Question numéro 3, liée à Arcadia. J'ai entendu des petits oiseaux qui m'ont dit que lors d'une discussion avec le personnel vous auriez dit qu'Arcadia a de nouveau un petit bénéfice. Je vous dis, je vous rapporte ce que j'ai entendu. Alors que dans les chiffres, 850.000, à la grosse louche, euros de perte. Qu'est-ce qu'il a été dit et pourquoi ? Oui, c'est ça, combien a coûté en extra à Arcadia et au CPAS, le coût d'avoir dû aller chercher du

personnel extra pendant l'action ? Combien le fait de ne pas avoir écouté, on s'est obstiné à ne pas écouter, combien cela a coûté extra au CPAS et à Arcadia ? Voilà mes questions pour Arcadia.

Et puis je voudrais rebondir finalement sur les jeunes, les étudiants...

M. le président :

Veuillez clôturer votre intervention....

M. De Block :

Oui, le CPAS est vraiment important, c'est un sérieux bout de budget, donc je me permets un chouia de dépasser.

M. le président :

Oui je sais, mais vous n'êtes pas le seul à vouloir intervenir donc il faut partager le temps de parole, merci.

M. De Block :

Oui je sais, mes questions sont précises. Les étudiants, je vois qu'on intervient beaucoup pour les étudiants, je vois que le taux de réussite, si j'ai bien compris, est de 33% dans les études, si j'ai bien lu votre rapport. Je voudrais savoir, c'est quoi les mesures d'accompagnement, c'est quoi les projets que vous mettez en place pour aider nos étudiants qui sont issus du CPAS, qui sont aidés par le CPAS pour mieux réussir leur réussite dans l'école secondaire, école supérieure, universitaire éventuellement ? Je trouve que ce serait un chouette projet de vraiment dire que là où on met l'argent, de mettre peut-être encore un petit peu plus d'argent pour faire réussir tous ces jeunes extra.

J'ai une question au niveau de la participation, j'ai vu le budget participation, action collective, descendre, diminuer deux années de suite. Moi je n'ai pas entendu, dans votre explication, une explication pourquoi, alors que vous dites participation, écoute, transversalité, les premières personnes concernées, c'est-à-dire les usagers, que vous désinvestissez à en faire une force, que les gens puissent dire ce dont ils ont besoin, comment ils vivent le CPAS, comment ils vivent d'être usagers du CPAS et comment s'organiser pour faire valoir leurs droits et peut-être devenir le partenaire qu'ils peuvent être et qu'ils devraient être dans cette commune.

Finalement, je voudrais vous proposer, ce n'est pas une question, vous proposer que les budgets au niveau du fonds d'eau et au niveau de l'énergie, je voudrais savoir si on ne peut pas les utiliser pour, d'une certaine façon, résoudre les problèmes que le Logement Molenbeekois a créés en ne facturant pas les gens pendant deux ans et maintenant les gens reçoivent des factures salées qu'ils ne savent pas payer. Moi je trouve que le CPAS, le Logement Molenbeekois, doivent se mettre ensemble parce que ce genre de pratiques, vous le savez très bien, pour les gens qui vivent avec un budget minime, des factures qui viennent en retard c'est juste là et si on ne fait pas attention, il y les huissiers qui vont se rajouter, ça va juste les enfoncer. Donc je trouve, prenez vos responsabilités, allez discuter avec le Logement Molenbeekois maintenant et faisons en sorte que cela n'enfonce pas les gens. Merci.

M. le président :

Dank u mijnheer De Block.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achoui :

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs, deux remarques importantes à entendre, monsieur le président du CPAS. La situation du CPAS n'est pas si dramatique. Certes, des problèmes subsistent, la question du sous-financement a été évoquée mais, à sa décharge, cette notion avait déjà été évoquée dans le passé, ce n'est pas la première fois qu'il le dit.

Bien évidemment, certains problèmes subsistent comme je l'ai dit mais ce que le président oublie de nous dire, consciemment ou inconsciemment, mais je pense qu'il a l'honnêteté intellectuelle de pouvoir le reconnaître, c'est que le CPAS souffre terriblement d'un sous-financement, mais plus que d'un sous-financement, de moyens colossaux, primordiaux et nécessaires. Et dans la foulée, je voudrais remercier ma collègue Dina Bastin qui, d'une manière pragmatique, a expliqué le fonctionnement, les besoins, parce qu'on nous parle de besoins, souvent on évoque la question des moyens, mais c'est par rapport aux besoins et le fait d'avoir mis l'accent sur les éléments concrets du mode de fonctionnement de l'institution, le personnel, le mode de fonctionnement, la surcharge, les problèmes internes, la dimension du CPAS, donnent une orientation tout autre à mon interpellation puisqu'elle se justifie amplement parce que la situation n'est pas si rose que cela. Bien évidemment, il y a des projets, bien évidemment, il y a des situations, bien évidemment, il y a une note générale, mais sur le terrain, c'est tout à fait autre. En tant que conseiller du CPAS vivant les choses de l'intérieur également, j'ai un son de cloche un peu différent aussi et je voudrais argumenter cela par plusieurs éléments.

Tout d'abord, cette dotation, alors certains spécialistes ici diront que cette dotation ne cesse d'augmenter, bien évidemment, mais tout est relatif en termes de chiffres. Je voudrais simplement préciser que cette dotation initialement demandée par le CPAS au collège était bien plus importante, elle était de 28 millions, elle a été déterminée en fonction des besoins réels et pas une prévision subjective. Elle a été déterminée en fonction des éléments probants, réfléchis, déterminés dans le temps et en fonction d'une situation réelle et des besoins. Cette dotation a été ramenée à 27 millions. Donc en termes de moyens, elle a été diminuée, c'est une notion hyper importante puisque, si on s'arrête évidemment à une comparaison par rapport à l'année précédente, on pourrait imaginer que cette dotation, passant de 25 millions à 27 millions, elle augmenterait de 2 millions. Oui, bien évidemment, mais encore une fois, par rapport aux 28 millions, il s'agit d'une diminution de 1 million 600 et des mille euros, ce qui est important. Pourquoi est-ce important ? Parce qu'encore une fois, dans la situation de crise et dans la situation je dirais d'assainissement, le CPAS met toujours en exergue une situation budgétaire réaliste, sans exagérations en termes de moyens. Or venir diminuer cette dotation initialement évaluée objectivement de 1 million 6, c'est mettre une grosse béquille à cette institution et cela il faut le signaler.

Un autre élément, les spécialistes diront également, que cette dotation, elle est proportionnelle à un budget global. Evidemment, ce budget global est également en augmentation mais le ratio par rapport au budget global reste malgré tout constant par rapport à cette dotation communale. Donc, tout ceci pour vous dire que lorsqu'on parle de chiffres, de grâce, ayons une analyse globale relative, mais certainement appropriée par rapport à l'ensemble des éléments qui rentrent en ligne de compte. Ces 112 millions, bien évidemment, nous savons fort bien que pour plus de 95% de cette dotation constituant les recettes proviennent des organismes régionaux, fédéraux et autres et donc la dotation communale a son sens bien évidemment. Et aujourd'hui, les 112 millions, ce n'est pas un budget excessif, je dirais, tenant compte évidemment de ce qu'on a mis en exergue, la situation de Molenbeek, l'évolution de sa population et je dirais plus tard que Molenbeek est numéro 1 dans un certain nombre de cas, le top 20 de la pauvreté, le top 1 au niveau du

chômage. Donc les 112 millions, ce n'est pas une augmentation pour dire qu'on a une augmentation, c'est une augmentation réaliste par rapport aux besoins minimum de la situation et des besoins des citoyens molenbeekoïses aujourd'hui à tous les niveaux alors ayons, de grâce encore une fois, cette idée, cette notion objective des chiffres.

Au-delà de cette polémique ou des interprétations des chiffres, citons quelques indicateurs qui doivent nous interpeller, qui justifient justement l'importance et le rôle que le CPAS doit avoir et que présentés aujourd'hui par rapport à une note politique et une ambition de demain et une situation +/- maîtrisée, est un faux débat et est une erreur. Dans la rubrique top 20 de la pauvreté, je l'ai dit, Molenbeek est classée numéro 1 avec 5.930 au 1er janvier 2017. C'est un indicateur important. Un indicateur important, mesdames, messieurs. Pourquoi, parce qu'encore une fois, Molenbeek a grandement besoin de moyens, de soutien et d'encadrement. Une population chiffrée à 96.000 habitants, 96.929 pour être précis. Ça démontre quoi ? Ça démontre qu'aujourd'hui Molenbeek connaît un essor en termes de population et donc on peut aisément comprendre que les problèmes sont également en croissance. Le chômage à Molenbeek, Molenbeek est encore numéro 1 au niveau du chômage des jeunes. 9.976 soit 33%, un indicateur important. Mesdames, messieurs je vous parle des éléments concrets qui aujourd'hui se justifient et que les moyens mis à disposition sont largement insuffisants. L'évolution des jeunes de moins de 25 ans est en augmentation.

Au niveau de l'efficacité du CPAS, en nombre de dossiers, Molenbeek est largement en deçà et alors là, monsieur le président, la remarque de monsieur De Block est importante puisque dans les rapports que vous avez remis en sections réunies à laquelle je n'étais pas, mais nous avons reçu les documents précédemment, il y a un document qui n'y est plus, ou alors à moitié, qui demande clairement que la dotation de 25 millions arrêtée en 2016 par rapport à l'efficacité justement du nombre de dossiers par rapport à la dotation communale, on est en deçà et ça, c'est un indicateur hyper important, puisque les besoins sont bien plus importants et que si on veut être pragmatique et objectif par rapport aux moyens mis à disposition par rapport à cette dotation, eh bien Molenbeek, par rapport à sa dotation, est inférieure par rapport aux autres communes et ça, c'est un élément important, les conseillers doivent savoir également.

Au niveau de la réinsertion socio-professionnelle, un autre volet qui est important, malgré tout on note une petite diminution. Pourquoi je retiens cet élément-là ? Parce que le volet réinsertion socio-professionnelle est un élément hyper important dans la mission et dans l'objectif recherché par les CPAS. La Cellule emploi est largement insuffisante même s'il y a une augmentation mais, encore une fois, par rapport aux constats et aux besoins de la jeunesse, en-dessous de moins de 25 ans, le chômage, cette petite augmentation enregistrée pour 2018 reste largement insuffisante aux besoins actuels. Idem pour la Cellule études et formations, nous avons évoqué, je pense que l'ambition du CPAS, et aujourd'hui on a le mérite, il faut le souligner, on a mis sur table des projets, des volontés d'améliorer et d'augmenter et de demander davantage de moyens pour la Cellule études et formations, elle est en augmentation certes, mais encore une fois, tout est relatif, elle est largement en deçà de l'ambition et des prérogatives requises.

Un autre volet, l'alphabétisation pour laquelle on ne considère plus d'importance, une diminution pour 2018, je le cite parce qu'encore une fois, il n'y a pas que les jeunes. Je pense que dès le départ, je me rappelle en 2015, le CPAS avait mis l'accent sur cet élément hyper important, s'attaquer à l'alphabétisation. Ce budget malgré tout, je regrette qu'il soit en diminution, que si les dépenses, le volet alphabétisation, le budget 2018 est en régression, légèrement, néanmoins il est important à mes yeux tenant compte de la population que nous avons à Molenbeek.

Effectivement, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 207.000 €, mais il faut préciser qu'elles ne représentent que 1,74 % pour le fonctionnement général et le

reste étant pour les frais d'hébergement. Ce qui est important, monsieur le président, vous l'avez signalé, dans l'établissement de ce budget 2018, cela n'a pas été un exercice facile et vous avez tout à fait raison de dire que cela a pris beaucoup de temps, parce qu'il y a eu plusieurs réunions, plusieurs modèles proposés, l'ambition affichée qui a été revue, qui a été discutée, qui a été revue à la baisse, et ça je pense que c'est un élément important, que les 5.514 initialement dossiers inscrits ont été ramenés à 5.000. Je rappelle ici que les 5.514, ce sont des dossiers qui n'ont pas été inventés, traduisent une réalité-même, le fait de les ramener à 5.000, cela sous-entend qu'on veut financer autre chose par l'action sociale. Or les 5.000, c'est insuffisamment par rapport aux besoins, dans les 5.514, je tiens à préciser qu'on n'a pas été ambitieux, on a simplement essayé de traduire la réalité exacte du moment. Le fait de les ramener à 5.000, ça sous-entend qu'aujourd'hui on est en décalage par rapport à la mission du CPAS et madame Bastin a intelligemment rappelé la charge de travail du service social, que l'accent est prioritairement à mettre sur cet élément-là, qu'aujourd'hui, tenant compte de l'évolution de la situation que nous avons expliquée, la population grandissante, les jeunes, bien évidemment nos assistants sociaux aujourd'hui, sont surchargés et les chiffres « moins de 30 jours », « plus de 30 jours », monsieur le président l'a rappelé, sont certes constants, mais il n'y a pas d'amélioration, je dirais significative, par rapport à cela et cela démontre clairement qu'encore aujourd'hui, il y a une surcharge, qu'il faut s'attaquer à cette problématique. Le problème de l'absentéisme est également un phénomène, c'est un élément, on ne s'absente pas pour des raisons facultatives et ça c'est un élément essentiel.

M. le président :

Je peux vous demander de conclure.

M. Achaoui :

Un autre point qui est important, qu'il faut également, et monsieur le président l'a rappelé, c'est la vente de bâtiments. Ça veut dire que quelque part le CPAS est obligé d'une manière ou d'une autre, de vendre des biens pour renflouer ses caisses et pouvoir financer un certain nombre de projets planifiés, reportés à des années ultérieures, ce sont des éléments importants.

La situation d'Arcadia, on ne va pas y revenir, mais je pense que tout le monde en sait déjà assez.

La situation de la trésorerie qu'on néglige souvent, à travers les rapports qui ont été très bien faits par le réviseur et le service Finances que je remercie, on démontre clairement qu'il y a une grande disparité d'un mois à l'autre par rapport à la trésorerie réelle et les avances de trésoreries et souvent on a une méconnaissance absolue par rapport à cela et ça, ce sont des éléments également hyper importants.

Pour conclure, tous ces éléments démontrent clairement que la situation n'est pas si rose et doit nous interpellier davantage. Evidemment, la pression et les exigences financières exercées sur le CPAS par la Commune, par la majorité, par le collège plutôt, pas par la majorité, mais par le collège se justifient peut-être, mais n'aident en aucun cas et obligent le CPAS à fonctionner au ralenti par rapport à ses objectifs et il risque de s'écarter définitivement de sa mission initiale. Renforcer son personnel interne, mettre à disposition un encadrement efficace, soulager la charge de travail, tout cela se fait par des moyens.

Alors le boni qui est dégagé aujourd'hui, parce qu'il faut le signaler, on ne l'a pas signalé, il y a un boni qui a été dégagé et qui est prévu pour 2018. Imaginez un boni dans une situation de crise, une situation de difficulté aujourd'hui, ça n'a pas de sens, c'est un leurre car je trouve dommage et inquiétant que pour des besoins purement arithmétiques et,

je le répète, je le dis, imposé par le collègue, encore une fois cela a été dit parce qu'également la Commune est sous tutelle et donc elle a également des exigences par rapport à la Région et finalement, c'est un problème en chaîne, eh bien notre CPAS aujourd'hui malheureusement, force est de constater, qu'il est à un certain moment discrédité et non respecté dans sa démarche qui est de porter le soutien, le maximum de soutien aux nécessiteux.

Nous voterons bien évidemment, et notre chef de file le dira, comme nous l'avons voté au sein du CPAS, contre ce budget qui à mes yeux est erroné et inhumain.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je félicite Monsieur Achaoui pour son analyse, moi personnellement, quand je regarde les chiffres, je vois que par rapport à ce que vous demandez, vous demandez qu'on vote une augmentation de la dotation communale de près de 2 millions d'euros. On passerait de 25 millions d'euros au budget 2017 à 27 millions d'euros au budget 2018. Vous justifiez ça, par une augmentation du nombre de RIS pour 2018, mais aussi par l'engagement de 22 équivalents temps pleins et puis pour un renouvellement de logiciels. Vous savez que le parti ISLAM n'a jamais voté contre les demandes du CPAS. Je maintiendrai mon vote, mais ça ne veut pas dire que j'accepte tout, j'accepte la manière dont est géré le CPAS etc. Je pense qu'on peut faire beaucoup d'économie et se centrer sur les missions principales, notamment sur la question de redistribution. Pour moi, on peut atteindre les 70 %, car il y a une multiplication des tâches dans lesquelles s'engage le CPAS. Pour moi, le problème essentiel revient aux politiques, c'est lui qui a créé cette situation. Vous êtes un peu tributaires des politiques menées à différents niveaux de pouvoir, ce sont eux qui gèrent mal la situation et ils ont tendance à écarter les faibles. Les chiffres le montrent, de plus en plus de catégories sociales et de tranches d'âge notamment les jeunes, sont abandonnés et mis de côté. À Molenbeek nous avons une population jeune, il y a beaucoup de jeunes, il y a beaucoup de dossiers ouverts pour les jeunes qui sont à charge du CPAS. Ces jeunes, dont on ne se soucie pas, c'est le politique qui les a abandonnés et ils se retrouvent chez vous, comme de nombreuses femmes avec enfants, ils sont en difficulté. Il y a aussi de nombreux réfugiés, des migrants qui vont frapper à votre porte. Cette situation, ce sont les politiques qui en sont responsables. Mais, comme je vous le disais, je ne suis pas tout à fait d'accord sur la gestion financière du CPAS. La redistribution doit être meilleure, la complexification des tâches n'a pas lieu d'être pour la question du logement, c'est une question fondamentale. Si l'offre publique était plus importante, je pense que cette tâche serait moins à charge des CPAS. La question de la formation, la question de l'éducation, la question des exclus du chômage, etc. Il y a beaucoup de facteurs qui font que la charge serait moins importante pour le CPAS et c'est quand même un budget de 112 millions d'euros, c'est énorme, c'est deux tiers du budget communal. On pourrait faire beaucoup mieux si toutes ces tâches étaient moins lourdes à porter par le CPAS et si le politique faisait réellement son travail. On parle de la question de la carte médicale, ou du remboursement des médicaments, mais c'est une question de sécurité sociale. Donc on délègue tous ces problèmes-là, on renvoie le faible vers le CPAS. Mais ça ne devrait pas être dans un pays riche. Cette pauvreté qui augmente, la pauvreté infantile qui est en croissance alors que de nombreux moyens sont disponibles. Mais le politique en a décidé autrement.

Je ne suis pas tout à fait d'accord non plus avec cette multiplication d'antennes. Vous dites effectivement que les antennes amèneraient une approche plus intéressante du

citoyen. Mais pour moi, dans la perception, elle éloigne l'administration centrale de ces demandeurs et également du personnel sur le terrain. On l'a vu avec le personnel Arcadia, il n'y a peut-être pas eu de dialogue ni de discussions, on éloigne les responsables du terrain. Moi, je plaide pour une fusion des CPAS dans la Région de Bruxelles-Capitale. Je sais que c'est un problème qui vous préoccupe, cette fusion, et moi je suis pour, parce qu'il y a trop de disparités dans notre région entre les communes. On se plaint que notre commune soit pauvre, effectivement elle est pauvre, mais à côté de nous, il y a des communes qui sont riches et si on n'élargissait l'assiette, ça donnerait peut-être plus de moyens avec un pouvoir centralisé et puis éventuellement des antennes communales. Ça fonctionnerait mieux et le CPAS se concentrerait à ses missions plus fondamentales.

On parlait aussi des dossiers à charge des assistants sociaux qui sont en augmentation, comme je viens de dire, des assistants sociaux ont plus de dossiers à traiter, mais est-ce qu'on ne pourrait pas simplifier les formalités et diminuer cette complexité des dossiers ? Je sais que ce n'est pas simple, il y a peut-être des choses réglementaires, je ne sais pas, mais est-ce qu'on ne pourrait pas à nouveau plaider pour une simplification pour diminuer cette charge ?

Il y a également le fait que vu cette réglementation, il y a peut-être trop d'intrusions dans la vie privée des demandeurs. Je pense qu'on risque de toucher à la vie et aux droits fondamentaux et à la vie privée des demandeurs. Ce sont des gens fragilisés, faibles, c'est peut-être un moment de la vie, durant une certaine période et pas pour toute la vie. Donc on pourrait peut-être avoir plus de respect pour ces gens qui ont des problèmes durant un moment déterminé dans leur vie. Mes propos sont un peu généraux mais puisqu'on discute politique, on n'est pas là uniquement pour discuter de problèmes techniques.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie Monsieur le président, je tiens aussi à remercier Madame Bastin pour son exposé brillant, en tout cas au sein du MR, il y a un mandat qui est assumé avec conscience et intelligence. Merci Dina pour ton exposé de tout à l'heure, je ne te discrédite pas Roland, mais franchement c'était vraiment très bien l'exposé de Dina. L'analyse chiffrée de mon collègue Achaoui bien sûr valait le détour quant à la problématique du financement du CPAS.

J'ai trois questions Monsieur le président, on parle du peu de moyens que peuvent donner les communes aux CPAS et surtout notre commune puisqu'on ne cesse de nous répéter que nous sommes sous plan d'assainissement. Le souci, c'est que, de mémoire, le plan d'assainissement couvrait les années 2015, 2016 et 2017. Nous sommes en 2018 et nous parlons, j'espère, du budget 2018 et de la dotation en 2018. Je ne comprends pas, parce que Roland l'a dit tout à l'heure, que la Commune ne donne pas suffisamment de moyens par rapport à la demande et aux besoins des personnes et Roland a ajouté que nous étions sous plan d'assainissement. Ceci demande une réponse de Madame la bourgmestre, ça mérite un petit mot d'explication.

Pour la maison Arcadia, dans le budget global que vous avez, j'aimerais savoir si vous avez plus ou moins une idée du pourcentage qui lui est alloué quant à sa gestion, aux besoins des résidents et des activités paramédicales etc. Je présume qu'il y a un budget

global par rapport à la masse annuelle, ou en tout cas du CPAS, enfin je suis désolée, je n'ai pas pu venir lundi lors des sections réunies pour les exposés techniques.

Enfin les deux bâtiments qui vont être vendus, vont-ils l'être parce qu'ils sont inutilisables ou parce que nous sommes obligés de vendre les bijoux de famille parce que nous n'avons pas assez de moyens ? J'aimerais aussi savoir, le produit des ventes, où va-t-il être affecté par rapport au budget global du CPAS ?

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, malgré les efforts entrepris par la Commune, force est de constater que les besoins sont encore criants. Notre commune est en effet la commune la plus pauvre du royaume. Ce qui nous frappe, c'est cette population jeune qui est aidée par le CPAS, cela signifie que des personnes sorties de l'école démarrent dans la vie en étant aidées par ce qui normalement devrait être le dernier rempart. Cela signifie que les autres dispositifs auxquelles ils pourraient normalement avoir droit, ne leur ont pas été suffisamment octroyés pour qu'ils puissent vraiment bénéficier de cet ascenseur social auquel tout le monde a droit. Cela signifie que des personnes jeunes qui naissent éventuellement dans un cadre ou une famille vivant dans la précarité, demeurent dans cette précarité. C'est ce qui doit nous interpeller en tant qu'acteurs politiques, aussi modeste soit-on et quel que soit le niveau de pouvoir au sein duquel nous siégeons.

Je voulais également intervenir par rapport au personnel et donc par rapport à la charge de travail, puisque pour moi, c'est intimement lié à la prestation reçue. Un personnel pressé comme un citron va parer à l'urgence et ne va peut-être pas être dans un cadre où il est en mesure de réfléchir, d'être proactif et de pouvoir accorder aux personnes suivies un temps suffisant pour pouvoir construire des projets d'avenir en ayant un suivi de qualité et ne pas leur accorder le temps minimum parce qu'il y a autant de dossiers à traiter par semaine et que la salle d'attente est bondée. Bien sûr, je salue les efforts qui seront entrepris pour les futurs engagements de personnel et je souhaite vivement qu'ils pourront permettre aux assistants sociaux, aux travailleurs sociaux d'être plus heureux dans leur travail, puisque l'épanouissement est garant de ce travail de qualité parce qu'un personnel démotivé a un impact sur le suivi entrepris.

Enfin, je voulais terminer par Arcadia. On a souvent discuté d'Arcadia et le personnel était aussi venu ici au conseil communal. Au niveau du budget, on nous a présenté les mesures qui seraient prises, notamment l'engagement de temps pleins pour permettre aux personnes de résorber les heures supplémentaires. Là aussi, on ne peut qu'espérer que les problèmes rencontrés soient de nature temporaires.

Je termine en félicitant les gestionnaires du CPAS, que ce soit le président et les conseillers, mais aussi l'ensemble des travailleurs sociaux pour le travail titanesque qu'ils ont à mener chaque jour pour permettre à tous les allocataires sociaux de pouvoir vivre un tant soit peu dans la dignité humaine, bien qu'ils restent souvent sous le seuil de pauvreté, étant donné le niveau de l'allocation qui leur est octroyée et malheureusement les charges que représentent souvent les loyers.

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, donc effectivement on parle du budget du CPAS, du budget 2018 de la commune de Molenbeek qui aujourd'hui malheureusement devient la commune la plus pauvre de Bruxelles. Je suis très mitigé face à ce budget parce que je considère, comme beaucoup d'autres, qu'il est structurellement sous financé. Il y a des augmentations, mais dans l'absolu, il est structurellement sous financé. En même temps, je sais que les acteurs du CPAS ont du mérite parce qu'ils essayent de gérer un CPAS et ça a toujours été comme ça au CPAS de Molenbeek. Je pense que Madame Bastin ne va pas me contredire, tant la majorité que l'opposition, on a toujours essayé de gérer ce CPAS en bon père de famille et là, on est dans des années qui ont été extrêmement difficiles et pénibles et effectivement, j'ai beaucoup de respect pour Dina Bastin, même si elle ne fait pas partie de ma formation politique et même si elle est dans la majorité et moi dans l'opposition, mais qu'elle a été aussi avec moi dans la majorité, mais qu'elle a été dans l'opposition aussi. Vous avez toujours eu une ligne de conduite et une façon de voir les choses qui a toujours été plus ou moins la même.

Alors le président du CPAS, j'ai de la compassion pour lui, parce que je sais que ce n'est pas facile, il est souvent entre le marteau et l'enclume, avec un collègue très dur et très difficile, qui a du mal à couvrir les cordons de la bourse.

Alors je reviens sur la discussion que nous avons eue en sections réunies. Vous avez dit quelque chose qui m'a vraiment interpellé, vous avez dit on a obtenu autant de la commune, mais on a quand même pris notre bâton de pèlerin et nous sommes allés voir des instances pour leur dire que nous sommes sous financés. Je vous rends hommage, mais vous reconnaissez que le CPAS est structurellement sous financé. C'est dû notamment aux difficultés que nous rencontrons, la pauvreté de la population, la précarisation qui augmente de plus en plus, le boom démographique, ce sont des circonstances dont il faut tenir compte et vous n'en êtes pas nécessairement responsables, ni la majorité actuelle, ni l'ancienne, ni la prochaine. C'est la situation telle qu'elle est, c'est comme ça. À Molenbeek, il faut s'occuper de notre population. Vous avez dit que vous avez pris votre bâton de pèlerin et que vous êtes allés voir les instances fédérales et notamment le ministre Ducarme pour expliquer la situation. Vous avez dit un truc qui m'a vraiment choqué, pas vous, mais c'est ce qu'on vous a dit qui m'a choqué. Vous avez dit que vous pensiez qu'il commençait à comprendre que Molenbeek avait des difficultés, que le CPAS de Molenbeek avait des problèmes et qu'il fallait l'aider, le soutenir, peut-être même plus qu'ailleurs. Ça m'a choqué, parce qu'au fédéral, des ministres qui sont en charge de l'intégration sociale, qui ont la tutelle sur le CPAS, ils en sont seulement à se rendre compte de la situation alors qu'il y a des dizaines et des dizaines de rapports sur la pauvreté, des organismes, des associations qui n'arrêtent pas de donner les chiffres à l'État fédéral et à toutes les instances. En même temps, j'ai eu beaucoup de compassion, je me suis dit, croire que ça va changer alors qu'au fédéral, on se rend compte à peine de la situation, je me dis que c'est très naïf ou très optimiste, vous choisissez. C'est peut-être les deux, mais je ne voudrais pas vous désespérer. Je pense que la situation du CPAS de Molenbeek, votre relation avec le collègue qui fait partie de la même majorité que vous, en fait, vous êtes dans la même situation que le fédéral. Le fédéral avec le ministre de l'Intégration qui commence à se rendre compte que Molenbeek est une commune pauvre, c'est une commune qui a besoin d'être aidée et soutenue. Peut-être qu'au collègue tout le monde ne l'entend pas de la même oreille. Je suis assez déçu, je n'ai pas dit que vous n'apportez pas de réponse à certains problèmes, mais je

trouve que ce n'est pas assez. Je trouve que c'est assez timide et on a parlé ici à plusieurs reprises et je me contenterai de ça, l'encadrement des articles 60. On a parlé ici à plusieurs reprises, le personnel est venu se plaindre d'une surcharge de travail, d'un manque d'encadrement, je trouve que les réponses ne sont pas à la hauteur des défis et des demandes. Le nombre de dossiers par assistant social, il continue quand même à être important, même si vous prévoyez quelques engagements. Il faut être honnête, ça reste faible et le nombre de dossiers reste important, même si vous avez précisé qu'à Molenbeek, on recevait toutes les demandes, mais voilà, on ne sait pas analyser de la même façon quand on a 170 dossiers ou quand on en a 40. C'est toujours problématique, et je rappelle quand même que le personnel est venu ici à plusieurs reprises nous parler de surcharge, de pression et d'un turn over important au niveau des travailleurs de première ligne. Je ne vois pas vraiment beaucoup de réponses en adéquation avec ces problématiques. Les problèmes de personnel, les pressions, j'en ai parlé et je suis quand même surpris, qu'on puisse faire un budget et qu'on puisse prévoir une dotation au CPAS en prévoyant d'office, comme mes collègues l'ont dit et comme Monsieur Achaoui l'a dit avec beaucoup de précision, on prévoit 500 aides en moins. D'office, vous saviez vous qu'il y a 500 personnes en moins qu'on va aider au CPAS. Je trouve ça d'un surréalisme incroyable. Je ne vais pas rajouter d'autres qualificatifs, mais je trouve que ce n'est pas décent. Je sais que vous êtes d'accord avec moi, mais que vous ne pouvez peut-être pas le dire avec autant d'intensité, mais vous le dites quand même et je vous rends hommage pour ça.

Je trouve aussi que dans les mesures apportées, j'ai dit que je trouvais que c'était assez faible par rapport aux préoccupations du personnel, par rapport aux revendications et je trouve que par rapport aux jeunes, ça reste assez modeste. Vous avez 36 % des jeunes qui ont moins de 25 ans, c'est énorme. Ça ne fait qu'augmenter et je trouve que les réponses apportées, les solutions apportées pour essayer de répondre à ça, désolé de vous le dire, mais tout ce que vous amenez comme solution, ce n'est pas assez ambitieux et ça ne va pas assez loin.

Je terminerai par une question que j'ai envie de vous poser, Monsieur le président, parce que je sais que ça vous tient à cœur, on en avait parlé ici il y a quelques années, donc j'ai attendu avant de vous interpeller là-dessus, par rapport à la politique à l'égard des personnes âgées, on a parlé des personnes âgées, ça fait longtemps que le CPAS a une expertise en matière d'encadrement des personnes âgées, donc vous avez une expertise assez importante, la Commune organise beaucoup d'activités pour les personnes âgées, en centre de jour, Arcadia etc., c'est assez important. Mais il y a quelque temps, Monsieur le président, on avait parlé d'une problématique qui commence à apparaître de plus en plus, ce sont toutes ces personnes âgées issues de l'immigration, tous ces gens qui sont arrivés ici et qui sont des citoyens belges maintenant, mais qui ont parfois des cultures différentes, des religions différentes. On avait dit qu'il faudrait quand même accorder une attention particulière, attention je n'ai jamais dit qu'il fallait faire un truc à part, spécifique ou quoi, je dis simplement qu'il y a une problématique qui se pose, il y a déjà des demandes qui se manifestent, il y a d'ailleurs déjà des personnes qui sont concernées et vous aviez parlé à plusieurs reprises de projets pilotes que vous avez lancés et je ne me suis jamais permis de vous interpeller, parce que je trouvais qu'il fallait laisser le temps pour qu'un projet pilote puisse être mené. Je vous avoue que ça me tient particulièrement à cœur cette problématique parce que je sais que la problématique ne fait que grandir. C'est une réalité, il y a des demandes et des besoins spécifiques, même si je plaide pour le vivre ensemble, pour traiter tout le monde sur le même pied d'égalité, mais traiter tout le monde sur le même pied d'égalité, c'est aussi donner des droits et c'est aussi accorder de l'importance aux demandes spécifiques.

C'est donc un budget de CPAS qui manque d'ambition, qui n'est pas vraiment en adéquation avec la réalité de terrain. Je pense que le personnel essaye de faire son possible avec les contraintes qu'ils doivent subir et vivre au quotidien dans la gestion de ce CPAS. Je

rappelle que le CPAS est l'organe, un des organes les plus importants qui est censé aider les gens restés sur le bord des chemins. Il faudrait peut-être renvoyer la définition de ce qui base la création des CPAS à l'ensemble des membres de cette majorité, c'est de redonner de la dignité humaine aux gens. C'est extrêmement important, je vous remercie.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Par rapport à la question sur le budget, soyons clairs, les budgets qu'on rentre au CPAS, ce sont des budgets réalistes qu'on rentre en fonction de ce qui est raisonnablement demandable dans le contexte actuel. Je vais sortir un peu de ma réserve et je vais y aller ! Il est absurde de demander à un assistant social de faire un premier entretien de 20 minutes, ça ne sert à rien, 20 minutes pour se faire une idée, pour voir les besoins des gens, il faut un entretien minimum une heure quand on veut être réellement actif. Je suis assistant social, je sais un peu de quoi je parle. Il faut minimum une heure, il faut aller voir la réalité de vie des gens sur place, il faut construire un projet, c'est vrai qu'on reçoit quelques moyens des PIIS. On a critiqué un moment donné les PIIS, mais je crois que ça peut être un excellent outil, surtout si on l'utilise bien. Il faut bien les utiliser et ce sont des moyens supplémentaires. Mais si on veut vraiment faire du travail social de qualité, au niveau du CPAS, il faut doubler l'équipe des travailleurs sociaux. C'est vrai que normalement, quand on voit la répartition des moyens sur la Région bruxelloise, c'est possible. En répartissant convenablement les moyens et en mettant une solidarité entre les différents CPAS, c'est possible. Dans le contexte actuel, ce n'est pas possible, mais il y a des pistes. Peut-être que je suis naïf, oui je crois que je suis naïf, mais j'y crois quand même un peu. Il y a des pistes, je crois, en essayant d'instaurer un niveau supérieur de financement, en intégrant dans le financement des CPAS, des critères de pauvreté, des critères socio-économiques qui donneront alors réellement au CPAS de Molenbeek les moyens d'agir. Je crois que ce qui démotive les gens au niveau du CPAS, c'est que quand on est assistant social, on veut faire du travail social et pas le travail administratif et pas du travail de contrôle financier. Ça va se faire puisque le CPAS a un rôle de donner une aide financière, mais ça doit se faire dans un cadre. J'affirme que pour pouvoir le faire convenablement, il faut doubler les moyens.

Par rapport à Arcadia, je vais parler un peu en sens inverse, il y avait quand même une situation qu'on ne pouvait pas continuer à tolérer qui était ce fameux dépassement des normes. Je crois qu'un deuxième principe qui est un principe de base que j'entends depuis 10 ans au CPAS, c'est le principe de l'équité. Je reste dans le cadre des maisons de repos publiques, le CPAS et la Commune soutiennent une maison de repos publique et au niveau du CPAS, il faut rester dans un cadre normal du fonctionnement d'une maison de repos. On est de toute façon largement au-dessus des normes puisque les articles 60 ne comptent pas dans le calcul des normes et malgré que les articles 60 ne comptent pas dans le calcul des normes, on est au-dessus. Ces normes ne sont pas praticables, il n'est pas possible de faire un encadrement des personnes âgées convenables, digne, avec les normes qu'on nous donne. Donc on est forcé de dépasser, mais il fallait trouver un juste milieu qui permettait un fonctionnement équitable par rapport aux autres maisons de repos publiques de la région. C'est sur quoi on travail, peut-être qu'on s'est trompé, peut-être qu'il y a eu trop peu de concertation avec le personnel. Je crois qu'en réunion du personnel, j'ai été faire mon mea culpa avec d'autres personnes du CPAS et on a reculé les mesures pour être à l'écoute de ce que les gens nous ont dit, parce que ce que les gens nous ont dit en assemblée générale, sont des choses qu'il faut entendre et dont il faut tenir compte. Il y a des situations familiales dont il faut tenir compte, quand on rédige un horaire, car faire le rêve, ce n'est pas

simplement un travail informatique avec des tableaux, il faut aussi tenir compte de la vie des gens, mais dans un cadre qui permet une continuité du service et la qualité des soins donnés aux personnes âgées qui doit rester le principe de base. Donc il faut tout le temps trouver ce juste milieu. La continuité de service a été assumée, difficilement, mais elle a été assurée. Mais on allait vers une solution qui me faisait peur, de transférer des personnes dans d'autres maisons de repos, de faire appel à la Croix-Rouge, on la vivait dans une situation qui était le pur délire. Je ne voulais pas qu'on continue comme ça et au moins, ça nous a permis d'être en réunion avec le personnel et d'entendre ce que le personnel demandait et je crois que c'est bénéfique.

Par rapport à la surcharge de travail, et il est là et bien sûr, il faut doubler les équipes, mais je crois aussi qu'il faut réfléchir à un changement de méthodologie. Je crois beaucoup à ça et je ne crois surtout pas en termes d'essayer de changer la méthodologie pour gagner du personnel, mais je crois qu'on peut changer la méthodologie pour changer les conditions de travail des assistants sociaux notamment. Je crois que quand on est assistant social, on a besoin de voir le résultat de son travail et d'avoir l'impression d'avoir agi positivement dans la vie des gens. Je crois pour ça, que du travail communautaire, que du travail du groupe, à partir d'un CPAS, c'est quelque chose d'important et qu'on doit donner les moyens aux gens de faire ce type de travail, non seulement on y gagnera en efficacité par rapport au public et un sentiment de bien-être au travail pour le personnel. Si ça ramène des économies en termes de financement, ce sera une plus-value, mais je crois que le premier objectif, c'est la qualité du travail.

J'ai envie de remballer une pierre la Commune, je vais le faire, mais le coût des revenus d'intégration, où on fait l'économie de 915.000 €, je vous demande à vous de l'expliquer. Parce que je peux assumer toutes les critiques...

(Applaudissements - Applaus)

M. Vandenhove :

Je peux assumer toutes les critiques, mais ça, ça allait un coup trop loin ! Donc je ne sais pas si quelqu'un, au niveau du collège, peut expliquer pourquoi on ne prend pas en compte la totalité des revenus d'intégration sociale dans le calcul du budget ? Donc faites-le, parce que là, je ne peux pas assumer, tant pis, et j'en tirerai les conséquences, s'il le faut. Donc je passe la parole à quelqu'un du collège.

M. le président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voudrais simplement remercier le président du CPAS pour ces réponses claires mais aussi, comme je l'avais dit en préambule, son honnêteté intellectuelle, j'y crois, puisque en l'occurrence, il demande à la majorité de se prononcer objectivement par rapport à cette problématique qui est claire et que tout le monde a bien comprise. Ce n'est pas au CPAS d'assumer toutes les responsabilités, comme nous l'avons rappelé. Le CPAS est un acteur important, il a besoin de moyens, d'encadrement et de soutien et il a besoin de rester crédible dans le cadre de sa mission. Aujourd'hui, puisque le collège aujourd'hui, mais aussi ces derniers mois, a participé à des discussions de révision d'un certain nombre de choses, je pense que le président du CPAS a eu tout à fait raison de demander au collège d'apporter la classification qui est plus que nécessaire.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense que je n'ai rien à rajouter, le mot de la fin, il est dans la bouche du président du CPAS et je salue vraiment son honnêteté intellectuelle et son courage et j'ai beaucoup de respect pour le duo que j'ai en face de moi et c'est pour cette raison que mon groupe, malgré les critiques que nous formulons à l'égard de ce budget, parce que nous ne sommes pas contre l'institution du CPAS comme certains, parce que nous, nous savons qu'un CPAS doit être financé justement durablement, nous nous abstiendrons, mais nous ne voterons pas contre.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais signaler, parce qu'il y a une question qui s'est posée, il y a 5.500 dossiers, la norme a été ramenée à 5.000 dossiers, il va sans dire que les 5.500 dossiers sont traités bien sûrs. Le personnel du CPAS ne laisse personne au bord de la route. La seule chose que je voulais dire et qui est probablement à mon avis très importante, c'est qu'au moment où cette discussion du budget s'est faite en concertation, la Commune a fait la proposition très concrète, puisque le total du montant n'était pas encore finalisé, il fallait attendre la fin décembre pour pouvoir le faire, mais la Commune a manifestement dit que lors de la première modification budgétaire, ce montant serait alloué et ferait partie de cette modification budgétaire. Donc la, comme le président, j'espère que les choses seront bien claires et qu'on pourra rediscuter, ce que j'ai dit d'ailleurs au niveau de la concertation, c'est de mettre les cartes sur table et de ne pas se trouver en rivalité, mais vraiment faire un travail en commun pour que la Commune puisse répondre aux besoins absolus du CPAS.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président, je n'ai pas eu la réponse par rapport au plan d'assainissement communal et je crois que Monsieur Haouari pourrait me répondre si on est encore dedans, là maintenant ?

M. le président :

Mais nous sommes dans le budget du CPAS et pas du budget communal.

Mme Piquard :

Excusez-moi Monsieur le président, je m'adressais à Monsieur Haouari, et pas à vous !

M. le président :

Oui, je sais bien, j'ai bien entendu, mais je suis président et c'est quand même moi qui donne la parole. Vous avez d'autres questions sur le CPAS ou c'est uniquement celle-là?

Mme Piquard :

J'avais aussi demandé où allait aller le produit des ventes des deux bâtiments.

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Je vais poser une question de base et je comprends qu'il soit impossible d'y répondre maintenant, mais de temps en temps, on peut avoir des discussions en sections réunies en se projetant et pas uniquement en faisant les comptes. J'aimerais bien avoir une fois une discussion en profondeur sur une politique de pauvreté, en sections réunies, et voir comment on peut y faire face et pas uniquement constater, année après année, que Molenbeek s'appauvrit, que dans les écoles, les enfants vont en classe sans tartine dans leur boîte. Je trouve important d'en discuter et de voir comment on peut résoudre ça. Je trouve que c'est un débat intéressant, je vois que ce n'est pas préparé, j'aimerais bien vraiment qu'on ait ce débat.

J'avais posé la question spécifique sur les étudiants. Je pense que c'est vraiment quelque chose qui est important et je voudrais savoir si vous avez réfléchi à cela. Je trouve que c'est tellement important pour notre jeunesse, d'avoir un diplôme, je trouve que le CPAS donne un outil pour le faire, mais on sait que c'est difficile de réussir et donc je voudrais savoir comment le CPAS a envisagé de vraiment faire en sorte que ces jeunes-là reçoivent le soutien nécessaire pour vraiment réussir. Je sais qu'il y a un suivi avec le PIIS, mais est-ce qu'ils reçoivent aussi un soutien scolaire en tant que telle, et un coaching, est-ce qu'on les soigne ?

Je n'ai pas une réponse, je le répète, vous dites qu'il faut faire un travail d'action communautaire pour que les assistants sociaux aient le sentiment d'avoir un impact, un effet sur la vie des gens. Je soutiens cela, il faut faire du travail communautaire, mais alors pourquoi les moyens pour développer les outils d'action collective de participation ont baissé, je pense de presque la moitié. Et donc, je voudrais savoir quelles sont vos ambitions, je sais qu'il y a des associations du côté néerlandophone qui préparent les actions collectives des comités d'usagers. Je sais que Molenbeek est sur leur liste très courte où ça s'envisage. Je pense qu'il y a des opportunités et je pense qu'on en a besoin. Parfois c'est embêtant, parce que la démocratie, quand les gens disent, eh bien oui ça va être critique, mais je pense qu'on est gagnant quand on écoute réellement et quand on organise effectivement la démocratie et la participation, ça bouscule, ça remet en question, ça critique, mais je pense que c'est vraiment très important pour le fonctionnement du CPAS et pour que les usagers du CPAS puissent exprimer ce qu'ils ont besoin.

Par rapport au Logement Molenbeekois, je n'ai pas eu de réponse non plus.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Au niveau étudiant, je peux donner la même réponse que par rapport au reste, il faut voir ce qu'on demande au CPAS en matière de suivi des étudiants. Ce qu'on fait pour l'instant, c'est de faire en sorte de garantir une inscription, construire un projet d'étude avec les étudiants. Effectivement, je crois qu'on manque dans l'équipe professionnelle du CPAS, des personnes qui sont spécialisées dans le suivi des études, parce que c'est une spécialisation dans le travail social. Donc, si à un moment donné des moyens se dégagent pour aller plus loin, je crois que c'est là-dessus qu'il faut investir. Mais pour le moment, avec la qualification du personnel qu'on a, les moyens que nous avons, on se contente, ce qui est déjà énorme, de faire en sorte que les étudiants puissent construire un projet d'étude, puissent aller au bout de ce projet d'étude et puissent avoir une inscription dans les bonnes écoles et dans les écoles de leur choix. Mais faire un suivi de type PMS, d'ailleurs ça se discute, parce que je ne sais pas si c'est la mission du CPAS et si ce n'est pas la mission du CPAS, alors il faut qu'il y ait des négociations pour faire des partenariats avec des centres PMS. Nous avons un projet pilote et là, c'est une réponse à Monsieur Ikazban, on a des projets pilotes en cours, un qui viennent de démarrer, c'est le projet avec la promotion sociale qui montre l'efficacité oui ou non d'un suivi d'étudiants dans ce cadre-là et voir si ça donne des résultats. On essaye de prendre les jeunes qui sont le plus loin et d'essayer de les mettre dans un processus, pas d'études, parce qu'ils sont trop éloignés, mais en promotion sociale. Le projet est en cours et on va étudier les résultats. Par contre, là nous avons les résultats et dont il faut tenir les conclusions, et il y a un groupe de travail qui démarre, c'est par rapport au projet Myriam, le travail de groupe avec des familles monoparentales qui a montré l'efficacité, ce dont je ne doutais pas au point de départ, d'un travail de groupe, à côté d'un travail individuel qui doit se faire. Donner de l'importance aux gens, répondre à leurs besoins en groupe, faire en sorte que les gens discutent entre eux, se donnent des pistes, visitent des choses en groupe, ce travail-là est hyper important et le groupe de travail est en route pour voir comment on va généraliser cela au niveau du CPAS.

M. le président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour terminer et ensuite nous passerons au vote.

M. Ikazban :

Oui juste une sous-question, par rapport aux jeunes qui font des demandes et qui sont étudiants, on les aide tout le temps pour aller le plus loin possible ?

M. le président :

Monsieur Ikazban, nous avons eu des sections réunies. Toutes les questions pouvaient être posées à ce moment-là, ici on ne recommence pas à poser des questions, sinon on est reparti.

M. Ikazban :

Ce sont des choix politiques.

M. le président :

Je veux bien que ce sont des choix politiques, mais vous avez eu la possibilité de poser vos questions et donc on ne continue plus les débats pour l'instant. Moi, j'ai clôturé et on va maintenant passer au vote.

M. Ikazban :

Oui, mais ce sont des sous questions...

M. le président :

Des sous questions, des sous questions, des sous-développements etc.

M. Ikazban :

Ah oui Monsieur, mais nous, on fait notre travail de conseillers communaux de l'opposition.

M. le président :

Oui, c'est très bien, merci.

M. Ikazban :

Alors désolé de vous déranger avec nos sous-questions.

M. le président :

Je vous donne 30 secondes Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Non c'est fini, j'ai posé ma question.

M. le président :

Ah, c'est fini, OK, nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 25 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

**13. Finances - Octroi de prêts par le FRBRTC destiné à financer des investissements communaux - Convention de prêt.
Financiën - Toekenning van leningen door het BGHGT bestemd voor de financiering van gemeentelijke investeringen - leningsovereenkomst.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**14. Recette communale - Vérification de l'encaisse communal au 23 octobre 2017.
Dienst Gemeenteontvagerij - Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 23 oktober 2017.**

M. le président :

C'est une prise de connaissance. Il n'y a pas de vote.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

**15. Taxes communales - Prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2018 - Approbation du règlement, du formulaire de demande et du modèle d'attestation.
Gemeentebelastingen - Premie in verband met de toename van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing voor 2018 - Goedkeuring van het reglement, het aanvraagformulier en het model van verklaring.**

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter, dus dit punt was vorige maand ook op de agenda. Ik had toen een amendement ingediend om de termijn waarbinnen de burgers de premies konden aanvragen van 3 naar 6 maanden te brengen, dus ik verheug er mij in het bijzonder de schepen van Financiën, de tekst heeft aangepast. Ik denk dat dit in het voordeel van burger is.

Donc ce point était déjà inscrit le mois passé à l'ordre du jour du conseil communal, j'avais introduit un amendement pour prolonger le délai pour demander la prime, de trois à six mois. Je me réjouis que Monsieur l'échevin des Finances ait tenu compte de ma proposition et je pense que c'est dans l'intérêt des citoyens. Je m'excuse aussi envers les conseillers communaux qui ont travaillé longtemps lundi, c'est suite aussi à mes amendements pour le règlement des subsides qu'apparemment le point a été reporté.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je trouve Monsieur Berckmans, que vous avez fait une excellente remarque et je sais très bien que l'échevin des Finances en a tenu compte et je voudrais poser la question à l'échevin des Finances, est-ce qu'il n'est vraiment pas possible d'envoyer le formulaire d'office à tous les propriétaires qui sont concernés, pour éviter une perte de temps, une perte d'information, une perte d'argent. Je sais que nous avons eu cette discussion, mais est-ce qui n'est vraiment pas possible de trouver une solution pour envoyer d'office à tous les propriétaires?

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie aussi l'échevin des Finances pour avoir simplifié le formulaire, pour avoir aussi avoir allongé le délai de six mois et aussi d'avoir enlevé la disposition, que j'étais le seul à demander, la disposition qui consistait surtout pour les citoyens d'origine marocaine, parce que parfois ils possédaient un petit pied-à-terre occupé souvent par la famille etc. dans leur pays d'origine. Je vous remercie d'avoir enlevé cette disposition et donc je vote tout à fait pour cette nouvelle version.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Merci Monsieur le président, je vais commencer par Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Ait Jeddig, vous savez, on ne peut pas créer de discrimination dans le cadre d'un règlement et donc, ce n'est pas uniquement les concitoyens d'origine marocaine que vous citez, qui sont concernés, mais donc la mesure de la prime a été élargie à tous les multipropriétés, la prime sera octroyée pour le bien qu'ils occupent, même s'ils sont propriétaires par ailleurs, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. Donc ça concerne tout le monde, peu importe l'origine. À partir du moment où on habite un bien, la deuxième condition qui existait, d'aller vérifier si on était mono ou multipropriétaire, ne sera plus d'application. Ça veut dire qu'il faut juste habiter un bien, être propriétaire d'un bien à Molenbeek et l'habiter. On ne s'inquiète plus de savoir si la personne a d'autres bien, ici ou ailleurs. C'est une condition qui a été retirée, il y avait des demandes de conseillers communaux qui allaient dans ce sens-là, Monsieur Berckmans l'a dit, Monsieur Eylenbosch, et d'autres membres et le collège a trouvé judicieux de pouvoir retirer cette condition.

Monsieur Ikazban, votre question est très importante, effectivement pour la simplification, ce serait intéressant. Ce fichier existe, mais il n'existe pas au niveau communal, il existe au niveau régional. Nous l'avons demandé à la Région il y a quelque temps, la Région, à juste titre, a demandé qu'on ait au préalable l'avis de la Commission de la vie privée. J'ai encore demandé avant-hier au service s'ils avaient reçu cet avis de la

Commission de la vie privée et on attend toujours. Cet avis a été demandé il y a huit ou neuf mois, début 2017. Et nous attendons toujours.

M. le président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**16. Taxes communales - Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs - Modification.
Gemeentebelastingen - Retributiereglement op de afgifte van administratieve documenten - Wijziging.**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Aucune redevance n'était due en contrepartie de la délivrance par l'Administration de titres de voyage aux réfugiés, apatrides ou étrangers. À partir de maintenant, on va demander 25 € en procédure normale et 35 € en procédure accélérée. J'aimerais bien savoir combien de documents de ce type ont été délivrés en 2017 ?

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'échevine Gilles-Goris :

Auparavant, la Commune ne délivrait pas de titres de voyage. C'est une nouvelle décision qui est tombée et ce n'est pas la Commune qui donnait les passeports aux Belges qui étaient domiciliés à l'étranger, donc comme c'est une nouvelle convention, je ne peux pas vous dire le nombre de personnes qui les ont reçues puisque c'est tout nouveau. Ça a commencé le 1^{er} janvier.

Pour ce qui est des titres de voyage pour les apatrides, les réfugiés etc., c'est aussi tout nouveau et donc je n'ai aucune statistique, aucun chiffre à vous donner. Le nombre de titres qui ont été délivrés, comme ils n'ont jamais été délivrés par la Commune, je ne sais pas vous donner ce nombre. Ici, la question de Madame Piquard se situe au niveau du nombre de personnes qui ont reçu précédemment un passeport ou autre, et comme la Commune ne délivrait pas ces documents, je ne sais pas vous indiquer de combien de personnes il s'agit. L'arrêté ministériel a été voté le 15 septembre 2017 et il est en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018. Donc je pourrais vous donner des chiffres dans quelques mois, ça va ?

M. le président :

Merci Madame l'Échevine.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 23 votes positifs, 9 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 23 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

17. GRH - Règlement de travail - Annexe 16 - Educateurs écoles francophones - Modification - Report du 20/12/2017.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 16 - Opvoeders franstalige scholen - Wijziging - Uitstel van 20/12/2017.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Le point avait été reporté en raison de l'absence de l'échevine Vande Maele, elle est toujours absente aujourd'hui d'ailleurs. OK, vous me dites que vous assumez, alors je pose ma question, je ne comprends pas très bien pourquoi on passe de 36 à 41 heures et comment on le justifie, alors que ces gens ont peut-être des congés, mais ils travaillent un certain nombre d'heures pour thésauriser ces jours de congé.

Je sais que ça été reporté la dernière fois parce que l'échevine n'était pas là pour donner des explications et je vois qu'elle n'est toujours pas là aujourd'hui, je ne sais pas ce point est assez mûr pour passer ce soir ?

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

L'objet de la délibération qui nous est présentée, est simplement d'apporter la distinction entre la fonction d'éducateur et la fonction de surveillant éducateur. Auparavant, il y avait une confusion entre ces deux fonctions, alors que depuis la réforme des titres et fonctions qui entrèrent en vigueur le 1^{er} septembre 2016, la fonction d'éducateur fait partie de celles qui nécessitent un titre. Seuls peuvent être nommés éducateurs, selon la Fédération Wallonie-Bruxelles, les bacheliers éducateurs ou éducateurs spécialisés. Or, depuis des années à Molenbeek, il y avait une confusion. On appelait sans distinction éducateurs ceux qui étaient nommés par la Communauté française et qui étaient détenteurs du diplôme requis et ceux qui étaient payés sur fonds propres et qui n'étaient pas détenteurs de ce titre. Le travail de refonte de la fonction qui a été réalisé avec l'aide du personnel concerné, et qui a participé activement au descriptif de fonction, a tenu compte évidemment de ce décret sur la réforme des titres et fonctions. On distingue donc les surveillants éducateurs, des éducateurs. Les surveillants éducateurs, ils ont une série de missions importantes auprès des enfants, mais comme ils n'ont pas le titre, ils n'ont pas les mêmes responsabilités et obligations que les éducateurs de la Communauté française, dont la fonction est très

réglementée. Donc, c'était vraiment pour faire la distinction entre ces deux fonctions que cette délibération vous est présentée, mais, pour les horaires de travail, il n'y a pas de modification et on vous présente les tranches de travail pendant lesquelles ils doivent travailler, mais évidemment ils ne doivent pas travailler 41 heures par semaine.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président, donc quand le point est passé au conseil communal de décembre, j'avais quand même exprimé ma surprise par le nombre de tâches et de missions que ces surveillants éducateurs doivent faire. J'étais vraiment étonné et impressionné par le descriptif de fonction. Je reste toujours impressionné par cela, je pensais qu'on avait reporté le point pour essayer de trouver une simplification à cela et essayer d'avoir moins de tâches, mais je reste quand même perplexe par rapport au nombre de tâches et de responsabilités que ces gens doivent assumer au quotidien !

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le président, moi aussi j'étais tout à fait étonnée des charges qu'on donne à ses éducateurs, notamment au niveau de la prévention, parce qu'il est indiqué qu'un moment donné, il y a une prise en charge des élèves en difficultés relationnelles, notamment élèves et parents, élèves et membres du personnel, etc. Pour moi, ça fait plus partie d'un travail externalisé par le centre PMS que vraiment l'éducateur sur place, parce qu'il faut avoir une certaine distance par rapport à cette problématique et je trouve que c'est très difficile à assumer par des surveillants qui sont en place dans l'école. Il faut tout de même avoir une formation tout à fait sérieuse, je ne dis pas qu'ils ne l'ont pas, mais ce sont vraiment, mais quand on voit le terme « pris en charge », je trouve que c'est beaucoup trop lourd. Moi, j'aurais indiqué : « calme et prévient les situations de conflit », plutôt que la « prise en charge » qui me semble plus devoir être attribuée à des assistants sociaux ou à des psychologues.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Par rapport au fait de clarifier les fonctions, c'est bien, c'est toujours positif de clarifier des fonctions, de distinguer des fonctions, mais ici effectivement, comme mes deux collègues ici devant moi l'ont précisé, la masse de travail est extrêmement importante et la responsabilité aussi. Je me demande ce que fait encore le chef d'établissement.

Mais alors, Madame la bourgmestre, excusez-moi, mais je vous contredis peut-être, mais l'annexe dans la délibération, l'annexe 16, à l'article six, horaire de travail, on parle de 41 heures par semaine pendant les 37 semaines de cours. A ma connaissance, précédemment, c'était 36 heures ou 37 heures. Donc il y a un changement, vous me dites qu'il n'y a pas de changement et on ne va pas faire travailler les gens pendant 41, c'est faux, c'est indiqué là clairement et je ne sais pas qu'est-ce qui justifie cela ? Je n'ai pas l'impression que ce point doit absolument passer ce soir, mais je pense qu'il y a un souci dans la présentation.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Ça m'inquiète très fort la responsabilité qu'on donne à ces personnes. Ce n'est pas le fait qu'ils ne soient pas capables, mais c'est le fait de la surcharge de travail. Mine de rien, une personne qui travaille de trop et qui est fatiguée et qui a la responsabilité d'enfants, c'est quand même énorme. Dans ce contexte-là, j'aurais aimé savoir si les syndicats étaient d'accord et quelles étaient les remarques de la délégation syndicale ?

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais vous poser la même question, parce que là tantôt effectivement, on ne fait pas travailler les gens pendant 40 heures par semaine, c'est le cas. Avec les pauses comprises, les gens sont sur place pendant 43 heures par semaine. Alors qu'est-ce qui est écrit dans leur contrat de travail ? Parce que là, c'est un règlement, mais qu'est-ce qui est écrit dans le contrat ? Quand c'est 41 heures par semaine, alors comment ça se fait que dans le règlement, on dit autre chose, il y a un petit couac. Est-ce que les contrats ont changé, est-ce que les gens ont fait signer un avenant à leur contrat en disant que leurs horaires de travail changent ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Mais je crois que ces remarques sont tout à fait pertinentes, c'est vrai que moi aussi j'ai lu qu'il y avait 41 heures de travail, pendant 37 semaines durant l'année. J'ai vu aussi qu'on les fait travailler la première semaine du mois de juillet et la dernière semaine du mois d'août. Autrement, ils ont aussi les autres congés, est-ce qu'on n'a pas fait de distinction entre les deux fonctions, justement pour leur faire faire plus de tâches ?

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La délibération qui vous est présentée ce soir, a fait l'objet d'une concertation. Les syndicats ont remis un avis positif. En ce qui concerne la description de fonction, c'est dans l'annexe, je vous lis : « en collaboration avec les surveillants éducateurs, la description de leurs fonctions a été modifiée. Ils ont participé activement à l'élaboration du texte. Il est demandé à l'administration communale d'informer les éducateurs sur les nouvelles législations en vigueur. Les surveillants éducateurs prestent la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août et ils prestent 37 heures 30 en horaire variable. Le comité émet un avis positif. » Donc voilà, moi je vous dis ce qui est été discuté en comité de concertation et je suppose qu'on peut faire confiance aux syndicats qui sont particulièrement dynamiques dans notre commune, et vigilants hein ! Donc voilà, l'avis des syndicats est positif.

Je voudrais préciser que s'il y a plus de prestation pendant l'année, il y a aussi plus de congés globalement, puisqu'ils ne prestent pas pendant six semaines, plus les congés. Donc il y a beaucoup plus de congés et en concertation, ils ont accepté ces nouvelles modalités et donc moi, je pense qu'aller à l'encontre de ce qui a été décidé en concertation, je pense que c'est un mauvais signal que vous donnez, parce qu'il y a des représentants des travailleurs et à partir du moment où c'est accepté par les syndicats, et que ça a été négocié par la Commune, ce n'est pas nous, au niveau du conseil communal qui pouvons commencer à remettre en cause ce qui fait parfois l'objet d'un long travail entre les travailleurs et les services communaux en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Suite à ces explications, je pense qu'on peut passer au vote.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, ma première question, vous dites que la concertation avec les syndicats a été favorable. Mais qui était présent ? Deuxièmement, moi, je ne représente pas les syndicats, je défends les syndicats, je les soutiens, mais je ne suis pas leurs représentants et donc je peux avoir un avis qui est différent. Autre chose, moi, je m'inquiète plutôt du sort des travailleurs et du fonctionnement de cette commune. Je constate que tout à l'heure, dans l'explication, vous nous aviez parlé d'une définition de profil de fonction et mes collègues ici, à juste titre, on dit, mais en fait, c'est énorme. La charge de travail est énorme, la responsabilité est importante, et qu'il n'y avait pas de changement d'horaire. Vous avez dit ça tout à l'heure. Et ici en fait, il y a quand même un changement d'horaire puisque les 37 heures 30 de prestation, et en plus je pense que ce n'était pas 37 heures 30, je pense que c'était 36 heures, mais bon on ne va pas chipoter. Mais donc avec l'horaire variable et la première semaine de juillet et la dernière d'août, le reste du temps c'est 41 heures par semaine. Parce qu'on parle de congés, comme si on leur donnait des congés. Mais non, on ne leur donne pas des congés comme ça, ce sont des congés mérités puisqu'ils travaillent 41 heures par semaine le reste de l'année. On en parle comme si c'était des congés qu'on donnait gracieusement, mais non, ce sont des gens qui thésaurisent, ils

travaillent 41 heures, c'est énorme pour un travail qui est quand même pénible, avec beaucoup de responsabilités et je ne suis pas du tout, mais alors là pas du tout convaincu par vos réponses et je n'ai pas l'impression qu'on maîtrise vraiment ce dont on parle ici. Il y a bien un changement d'horaire, qui va impliquer un changement de contrat, mon collègue a tout à fait raison également, je ne sais pas comment vous allez faire pour changer les contrats de tous ces travailleurs, mais en tout cas moi, je ne vais pas voter favorablement pour ce point et mon groupe également.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La question était de savoir si c'était légal et donc qu'est-ce qui est écrit dans le contrat. Est-ce que le contrat est de 36 heures, est-ce que le contrat de 38 heures, est-ce que les heures qui sont décrites font partie du contrat, est-ce que ce sont des heures que les gens récupèrent et transforment en jours de congés ? Il faut être précis ! Là, c'est comme si vous pouviez faire travailler les gens pendant 41 heures par semaine, sans compensation. C'est ça qui est écrit là. Je ne sais pas si c'est légal ? Je ne pense pas que c'est légal. Je pose la question sur la légalité de votre truc.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi, je continue à dire, qu'en dissociant les deux fonctions d'éducateur et surveillant éducateur, on essaye peut-être un peu de forcer la main. Vous avez dit que ça a été voté favorablement par les syndicats en concertation, mais c'est une décision qui se prend à la majorité. Donc pour ma part, je continue à dire que ces éducateurs, enfin surveillants éducateurs, on leur donne trop, on les surcharge, on leur fait assumer des rôles qu'ils n'ont pas à tenir. En augmentant le nombre d'heures, on prend des risques. Donc moi je ne voterai pas pour ce point, je m'abstiendrai.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Dernière précision que je voulais vous apporter, les trois syndicats, CGSP, SLFF et CSC étaient bien représentés à l'occasion de cette concertation. Donc moi, je pense vraiment qu'on peut passer au vote par rapport à cette proposition.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 23 votes positifs, 1 vote négatif, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 23 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 10 onthoudingen.

18. GRH - Règlement de travail - Annexe 1 - Frais de transport - Modification - Report du 20/12/2017.

HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 1 - Vervoerskosten - Wijziging - Uitstel van 20/12/2017.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie Monsieur le président, enfin pas pour le contenu de ce que je vais vous dire, mais en tout cas de me donner la parole. En fait, il s'agit maintenant de donner un abonnement, un abonnement qui sera payé par la Région, donc on donnera un abonnement STIB à tous les membres du personnel pour circuler en transport en commun. Mais en échange, la Commune ne participe plus à la carte riverain ou à la carte de stationnement pour les personnes qui viennent travailler en voiture. Dans votre délibération, vous ne mentionnez pas le coût de revient de cette carte que devront payer les membres du personnel. Dans mon interpellation en décembre, on avait dit que c'était 600 € par membre du personnel, ce qui veut dire que pour certaines personnes qui viennent travailler en voiture, pour se mettre au service de la population molenbeekoise par leur travail, pour les plus petits salaires, c'est près de la moitié de leur salaire mensuel qui part pour ces frais-là.

Madame la bourgmestre avait dit le mois dernier qu'il y avait des solutions à l'étude. Je vois aujourd'hui qu'un mois après, bardaf, le truc revient et on n'ose même pas mentionner le prix de 600 € que les employés et les ouvriers communaux devront payer. Je trouve que c'est très grave ce qui arrive de nouveau dans cette gestion au niveau du personnel !

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais dit pourquoi c'est une mesure qui doit être accompagnée au moins de quelques solutions pour des gens. Il y a des gens qui doivent utiliser leur voiture parce qu'ils viennent d'ailleurs et ils n'ont pas nécessairement les transports en public en dehors de la région, donc c'est une discrimination vis-à-vis des gens qui habitent d'ailleurs. Deuxièmement, j'ai demandé à l'époque, les gens qui doivent déposer leurs gamins chez eux ou qui ont peut-être le malheur de devoir déposer deux ou trois enfants le matin et qui ont besoin d'une voiture pour cela et oui qu'ils doivent retourner déposer leur voiture pour prendre le métro ou le tram depuis leur maison, la fois passée, vous aviez dit Madame la bourgmestre, que vous étiez en train de négocier que pour les gens qui sont concernés, qu'il

y avait peut-être moyen de réserver des places au parking Brunfaut. Je trouvais que c'était vraiment excellent comme solution pratique, car vous invitiez les gens à utiliser les transports en public et en même temps, trouver des solutions pour les personnes qui ont un problème de venir en transport en commun. Finalement, j'avais aussi dit qu'il y avait peut-être un problème de discrimination parce que j'ai entendu que le personnel enseignant aurait quand même encore une possibilité d'avoir des cartes de riverains à prix réduits. Qu'en est-il ?

M. le président :

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je vous rappelle quand même que c'est à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale et qu'il y a plusieurs représentants ici qui siègent ou qui ont des liens avec cette institution et donc il était prévu au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, qu'à partir de janvier 2018, elle verse un subside transport aux communes afin de proposer un abonnement ce type gratuit à tout le personnel. Le but étant de sensibiliser le personnel aux problèmes de mobilité et de favoriser les déplacements en transport en commun. Les deux conditions pour recevoir ce subside et je suppose que vous êtes intervenus auprès de la Région pour faire part de votre étonnement, que tout le personnel sans exception doit bénéficier de l'abonnement et qu'il faut une signature d'une convention tiers-payant avec la STIB. Notre règlement de travail interdit le cumul de deux aides au transport. Donc, avant 2018, le personnel avait le choix entre l'abonnement STIB ou la carte de stationnement à prix réduits, sachant que le solde du prix de la carte était payé par l'Administration. Dès l'instant où, pour bénéficier du subside régional, nous avons dû accorder l'abonnement à tout le personnel, le cumul avec la carte de stationnement à prix réduits est devenu impossible. Rien n'empêche le personnel désireux de prendre cette carte, à leur charge complètement. Mais nous proposons une mesure transitoire pour permettre aux personnes concernées de pouvoir s'organiser. Il s'agit de 80 personnes chez nous et de 20 personnes au CPAS. Nous accepterons le renouvellement de la carte à prix réduits pour un an pour les personnes dont la carte vient à échéance avant la fin mars 2018. Par ailleurs, nous allons proposer un projet de tarif avantageux pour notre personnel au parking Brunfaut. Comme je l'ai dit, les abonnements SNCB, TEC, DE LIJN et autres sont évidemment toujours remboursés aux conditions habituelles par l'Administration. C'est une question d'équilibre et d'équité, car si nous autorisons le personnel ayant une carte de stationnement en la cumulant avec l'abonnement, nous devons l'autoriser à tout le personnel et cela aura un impact financier considérable pour l'Administration puisqu'il s'agirait de 500 € pour les 1.200 agents communaux.

C'est vrai qu'on peut se poser la question pour les enseignants, je dirais que la grande majorité de nos agents communaux ont la possibilité d'avoir un parking à proximité. À la maison communale, il y a le parking Brunfaut, il y a un parking à la rue de l'Intendant, il y a un parking près du service des Plantations, donc il y a des alternatives qui peuvent être proposées aux agents communaux. Pour le personnel enseignant, la situation est beaucoup plus complexe dans la mesure où les écoles sont dispersées sur le territoire de la commune et qu'il n'y a pas nécessairement un parking à disposition pour ce personnel enseignant. C'est pour ça que nous faisons cette distinction actuelle entre les enseignants qui ont leur propre règlement et les agents communaux.

Maintenant, moi je suis aussi, et je pense que c'est un souhait qui peut être partagé par de nombreux conseillers communaux, je souhaite qu'on puisse développer le stationnement hors voirie, on parle du parking Brunfaut. On revient souvent sur le stationnement hors voirie qui existe notamment dans les parkings des logements sociaux à Molenbeek et qui sont souvent inoccupés. Il y a des alternatives qui existent pour permettre

aux personnes qui doivent utiliser leur véhicule de pouvoir venir à la Commune et de payer une participation ou un abonnement à un prix raisonnable.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Que ce soient 600 € ou 500 €, ça reste quand même énorme. Françoise, ça reste quand même une grosse somme pour certaines personnes ! Les parkings hors voirie, on les a utilisés du temps de Philippe Moureaux, figurez-vous. Je les ai utilisés personnellement et j'étais même garée à côté du secrétaire communal, Jacques De Winne. Donc ça, ce n'est pas une nouveauté, les parkings aux alentours des bâtiments communaux, ok, mais alors à quel prix ? La carte riverain pourrait être prolongée d'un an, je présume au tarif de 80 € ? Il n'est pas, à mon sens, obligatoire que la Commune les rembourse, mais s'il vous plaît, évitez les 600 € ! Pour les petits salaires, ce n'est quand même pas possible !

Mme la bourgmestre :

Il y aura une mesure transitoire d'une année.

Mme Piquard :

Oui uniquement pour ceux dont l'abonnement se termine en mars.

Mme la bourgmestre :

Oui, pour ceux dont l'abonnement se termine avant mars, leur abonnement sera prolongé d'une année.

Mme Piquard :

Et les autres ?

Mme la bourgmestre :

Mais pour les autres, on va trouver des alternatives. Je peux vous assurer qu'il n'est pas du tout de l'intérêt de la Commune de mettre en difficulté des agents qui viennent travailler ici sur le territoire.

Mme Piquard :

Oui et comme je vous l'ai dit, ce personnel qui est au service de la population.

Mme la bourgmestre :

Je prends par exemple le parking rue Vandermaelen, actuellement ce parking n'est pas encore occupé. Je parle du parking sous le service de la Population, ce parking n'est pas encore occupé. Enfin je veux dire qu'il n'est pas encore suffisamment occupé, c'est un parking communal et donc on pourrait l'ouvrir pendant la journée aux membres du personnel communal.

Mme Piquard :

Absolument !

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

En écoutant les réponses de Madame la bourgmestre, je pense que ce point ne doit pas faire l'objet de polémiques. Que la Région décide de financer un abonnement à tous les employés communaux, je trouve que c'est une très bonne chose, maintenant c'est vrai qu'il y a ce problème pour les personnes qui n'ont pas d'autres solutions et je trouve que c'est logique de votre part de dire qu'on ne peut pas cumuler deux avantages pour une seule personne. J'ai entendu que vous avez pris une mesure transitoire d'un an et que vous vous laissez le temps de trouver une solution, je trouve que la réponse est tout à fait satisfaisante et je pense que vous avez la volonté d'aboutir. Je vous remercie.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Vous parlez d'enseignants, est-ce que le personnel scolaire est considéré dans cette catégorie ? Quand vous dites qu'il y a des places de parking disponibles, est-ce que vous pouvez dire c'est quoi l'abonnement de parking, quel est le coût d'un abonnement de parking ? Parce que si la carte riverain coûte 600 € et que la carte de parking coûte aussi 600 €, on n'a rien gagné.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 32 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 32 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

**19. Département Infrastructures et Développement urbain - Politique de la Ville 2018 - Conventions de partenariat.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stedelijk Beleid 2018 - Samenwerkingsovereenkomsten.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**20. Département Infrastructures et Développement urbain - PTI 2013-2015 - Projets 2, 3, 7, 9, 13 - Approbation du mode de financement.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Driejarenplan 2013-2015 - Projecten 2, 3, 7, 9, 13 - Goedkeuring van de wijze van financiering.**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le président, il est indiqué que c'est dans le plan triennal d'investissement 2013 à 2015. Je suppose que ces travaux n'ont pas été faits, donc qu'ils étaient programmés de 2013 à 2015, pour être effectués deux ou trois ans après, ou bien est-ce que c'est dans le programme qu'ils doivent être réalisés ?

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'échevin Gypers :

Vous voyez dans le tableau tous les montants qui sont attribués. À partir du moment où ils sont attribués, c'est qu'ils sont en exécution.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

21. Enseignement Néerlandophone - Convention entre l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et l'Asbl De Welvaartkapoen, IBO - De Verliefde Wolk pour l'utilisation de l'Infrastructure - 2017-2018.

Nederlandstalig Onderwijs - Overeenkomst tussen het gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek en de Vzw De Welvaartkapoen, IBO - De Verliefde Wolk voor het gebruik van de sportzalen - 2017-2018.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

22. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « leao de norte ».

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw « leao de notre ».

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

23. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Extrême training Center XTC».

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw « Extrême Training Center XTC».

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

24. Economie - Classes moyennes - Octroi de subside à Molenbeek Formation.

Economie - Middenstand - Toekenning van een subsidie aan Molenbeek Formation.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour rappel, à l'occasion de la présentation du budget communal, on avait constaté qu'il n'y avait aucune augmentation du budget de Molenbeek Formation. Ici, on constate que le budget n'est même pas encore approuvé et qu'il y a déjà un subside de 2.000 € pour Molenbeek Formation. C'est très bien, mais donc on a raison de faire cette remarque lors de la discussion sur le budget.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**25. Economie - Classes moyennes - Octroi de subside à l'asbl GARS.
Economie - Middenstand - Toekenning van een subsidie aan de VZW GARS.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**26. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel au Collectif des Habitants Machtens.
Jeugdendienst - Bijzondere subsidie aan "Collectif des Habitants Machtens (CHM)".**

M. le président :

Le subside est donné au collectif Machtens, qui est principalement actif dans les bâtiments de logements sociaux. Nous avons, dans ce cadre-là, le développement d'un PCS, avec la LMK, et il y a des contradictions dans l'attribution des compétences et donc, dans ce cadre-là, certains administrateurs, dont je suis, du Logement Molenbeekois, considérons que nous ne voulons pas être plutôt d'un côté que de l'autre et donc nous allons nous abstenir.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 29 votes positifs, 5 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 29 positieve stemmen, 5 onthoudingen.*

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vous cache pas qu'on avait beaucoup de questions pour les points précédents, nous n'avons pas voulu les poser, vu l'heure tardive, mais très franchement, je n'ai rien compris à votre explication. Peut-être que je suis fatigué, mais je n'ai vraiment rien compris, il y a peut-être quelqu'un d'autre qui pourra m'expliquer les choses plus clairement. Avec les

subsidés, nous faisons confiance en général, mais là, vous m'inquiétez. Si je n'ai pas une explication claire, je vais revenir avec une interpellation là-dessus.

M. le président :

Le PCS a décidé qu'ils allaient organiser une école de devoirs et différentes activités sociales. Le collectif a décidé de faire des activités similaires, qui ne s'intègrent pas dans le PCS. Nous, Logements Molenbeekois, nous sommes tenus par la convention qui a été signée entre la SLRB et la LMK et le Logement Molenbeekois, par rapport à ce PCS. Nous voulons rester neutres actuellement parce qu'il y a effectivement un conflit latent entre le collectif et la LMK. Comme nous ne voulons pas prendre position pour rester neutres...

M. Ikazban :

Qui fait partie de ce collectif ?

M. le président :

Des habitants des logements.

M. Ikazban :

Sincèrement, je n'ai rien compris. Tu as compris toi, Dirk ?

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci monsieur le président, avant l'arrêté d'interdiction de rassemblement à Beekant, on a eu une série de problèmes avec des jeunes du quartier et d'autres personnes dans ce quartier-là. Une équipe de la LES a été placée dans des locaux qui appartiennent au Logement Molenbeekois, dans la tour numéro trois du boulevard Edmond Machtens. Ça fonctionnait difficilement, il y avait déjà un collectif à cet endroit. Bref, passons ce détail, on a pu obtenir de la SLRB un projet de cohésion sociale et à l'époque, on avait proposé que ce PCS soit coordonné par le collectif Machtens parce que c'était eux qui étaient demandeurs à la base. Le problème, c'est que le collectif n'avait pas le statut d'ASBL. On a donc dû chercher une autre ASBL pour porter ce projet. On s'est d'abord tourné dans un premier temps vers l'ASBL La Rue, qui gère déjà un PCS dans le quartier Ransfort. Le problème, c'est que l'ASBL La Rue nous a dit que c'était au-delà de son périmètre et qu'elle ne souhaitait pas gérer un deuxième PCS, c'est-à-dire un projet de cohésion sociale. Sur proposition du collectif, on a demandé de travailler avec la LMK. On a décidé de mettre ça en place et de signer différentes conventions avec la LMK, mais il faut savoir que très rapidement, il y a eu des difficultés entre la LMK et le collectif. Ils ne se sont pas entendus, je ne vais pas rentrer dans les détails. Ce qui fait que nous, dans l'intervalle, on a signé des conventions avec ce partenaire-là.

Aujourd'hui, il y a un conflit, un conflit ouvert entre le collectif et la LMK. Et nous, Logement Molenbeekois, nous ne souhaitons pas prendre position pour la pour l'autre. Parce qu'aujourd'hui, voter un subside pour le collectif Machtens qui se propose de faire les mêmes activités que ce que la LMK est en train de faire aujourd'hui, nous met dans une situation difficile. Nous ne voulons pas prendre parti et on décide de s'abstenir, en tout cas les membres du conseil d'administration qui l'ont souhaité. Nous ne voulons pas que ce soit

interprété d'une façon ou d'une autre, comme une prise de position pour l'un ou pour l'autre, tant que la situation ne s'est pas normalisée.

M. le président :

Et aussi parce qu'il y a une conciliation qui est en cours en ce moment par un organisme extérieur. Et c'est pour ça aussi que je ne voudrais pas qu'il y ait trop de débat sur le sujet.

M. Ikazban :

Ça me paraît un peu plus clair, mais alors au départ, c'est le Logement Molenbeekois qui a fait une erreur ? Parce que c'est vous qui avez désigné un autre opérateur, qui n'est pas compatible avec le premier.

M. le président :

Non, il a été proposé par le collectif à la base. Nous avons un autre choix, et c'est eux qui ont refusé, et qui ont choisi de travailler avec la LMK. Nous nous sommes inscrits dans le choix du collectif. On ne va pas faire un débat là-dessus maintenant, ce débat a déjà eu lieu au Logement Molenbeekois. Dans ce cadre-là, Monsieur Lakhroufi, Madame Bastin et moi-même, nous avons décidé de nous abstenir pour rester neutres, puisque nous sommes appelés à trouver une solution puisque nous sommes en comité de gestion et que si nous sommes en discussion, quelque part, on veut rester neutre. Je n'ai pas envie de mettre de l'eau sur le feu dans les relations qui sont maintenant en conciliation.

M. Ikazban :

Je ne vais pas être hypocrite avec vous, je le dis très franchement, on va s'enquérir de la situation et on n'écarte pas l'hypothèse de revenir ici avec une interpellation.

M. le président :

Mais vous avez une représentante de votre parti qui se trouve au logement et qui est informée au conseil d'administration de toute la situation. Elle a accès à tous les documents, comme tous les administrateurs.

27. Développement Durable - Convention de Subside pour le réaménagement du sentier De Raedt. (Complémentaire)

Duurzame Ontwikkeling - Overeenkomst Subsidie voor de hernieuwing van De Raedt weg. (Aanvullend)

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

28. Développement Durable - Conventions de subventionnement dans le cadre du soutien par Bruxelles Environnement aux Communes et CPAS pour des projets environnementaux et durables - GoodFood 2017. (Complémentaire)
Duurzame Ontwikkeling - Overeenkomsten van subsidiëring in het kader van het steunen van Gemeenten en OCMW's door Leefmilieu Brussel voor duurzame milieuprojecten - GoodFood 2017. (Aanvullend)

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

29. Règlement général de la Centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga pour l'achat d'énergie au profit des pouvoirs locaux et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale. (Complémentaire)
Algemeen reglement van de aankoopcentrale van de intercommunale Sibelga voor de aankoop van energie ten behoeve van de lokale besturen en gewestelijke overheden van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. (Aanvullend)

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

30. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la privatisation de la banque Belfius. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de privatisering van Belfius Bank. (Aanvullend)

M. le président :

On m'a glissé dans l'oreille, mais j'ignore, si c'est confirmé pas, qu'il y aurait des discussions qui devraient être menées entre les différents chefs de groupe, est-ce que c'est bien le cas ?

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Oui, ce sera pour le mois prochain.

M. le président :

D'accord, le point est reporté.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative aux mandats dans les intercommunales, paracommunales, ASBL et entreprises - Report du 20/12/2017.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de mandaten in intercommunales, paracommunales, vzw's en ondernemingen - Uitstel van 20/12/2017.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence de Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je tiens à vous informer que je retire mon interpellation.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à une réunion organisée au CCM - Report du 20/12/2017.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende een vergadering in het GCM - Uitstel van 20/12/2017.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la toxicomanie. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de verslaving. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Madame Schepmans, est-ce que vous avez une réponse préparée à mes interpellations ?

Mme la bourgmestre :

Oui, toujours.

M. De Block :

Envoyez-moi vos réponses, s'il vous plaît.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

**34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative aux propos d'un inspecteur de police.
(Complémentaire)**
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de opmerkingen van een politie-inspecteur.
(Aanvullend)**

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

La séance publique est terminée et je demande au public de quitter la salle, pour que nous puissions commencer le huis clos, merci.